



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

# RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA  
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
25 è 26 di LUGLIU di u 2024**

**3<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
25 et 26 JUILLET 2024  
1<sup>ma</sup> GHJURNATA / 1<sup>ère</sup> JOURNÉE**



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024**  
**25 È 26 DI LUGLIU DI U 2024**  
**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024**  
**25 ET 26 JUILLET 2024**

**SUNTA di u GHJOVI u 25 di LUGLIU di u 2024**  
**SOMMAIRE DU JEUDI 25 JUILLET 2024**

<b>Ouverture de la séance des questions orales à 10h00</b>	
<b><u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u></b>	
<b>Question n.° 2024/E3/034 - Situazione di u sistema elettricu corsu - Estate 2024</b> , posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	<b>12</b>
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	<b>13</b>
<b>Question n° 2024/E3/038 - Isolation thermique des établissements scolaires</b> , posée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	<b>16</b>
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	<b>17</b>
<b>Question n° 2024/E3/035 - Rotations maritimes Corse / Sardaigne en berne, que faisons-nous ?</b> posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>19</b>
Réponse de Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	<b>21</b>
<b>Question n° 2024/E3/033 - Situazione di u cinema « Bel Aria » à Vintiseri</b> , posée par Mme Vanina LE BOMIN, au nom du groupe « Avanzemu »	<b>24</b>
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	<b>25</b>

<b>Question n° 2024/E3/036 - Pà una vera pulitica di saluta pà u Suttanacciu</b> , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>27</b>
Réponse de Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	<b>29</b>
<b>Question n° 2024/E3/039 - Action du GIRTEC</b> , posée par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	<b>32</b>
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>32</b>
<b>Question n° 2024/E3/037 - Le CTPNAF est-il un outil au service de l'agriculture ou de l'urbanisation ?</b> posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>38</b>
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	<b>39</b>
<b>Question n° 2024/E3/040 - Mesure « Retour des talents »</b> , posée par M. Hervé VALDRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	<b>43</b>
Réponse de M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	<b>44</b>
<b>Ouverture de la séance publique à 11h24</b>	
<b>Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI, appel nominal</b>	
<b>Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	<b>47</b>
<b>Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</b>	<b>50</b>
<b><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n° 193 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 27 di ghjugnu di u 2024</b>	
<b>Rapport n° 193 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2024</b>	

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	52
<b>VOTE rapport</b>	52
<b>Raportu n° 199 : Designazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica per sede à u Cunsigliu d'amministrazione di l'Agenza Regionale di a Salute di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 199 : Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de Santé de Corse</b>	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	52
<b>VOTE rapport</b>	53
<b>Raportu n° 215 : Designazione pà l'Assemblea di Corsica di un merre ind'a a Cummissione Regionale di a furmazione di e liste elettorale per l'elezzione di i membri di a Camera d'Agricoltura regionale di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 215 : Désignation par l'Assemblée de Corse d'un maire pour siéger au sein de la commission régionale de l'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture de Région Corse</b>	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	53
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	54
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	54
<b>VOTE rapport</b>	54
<b><u>SUCIALE È SALUTE /SOCIAL ET SANTÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 185 : Cunvinzioni di finanziamentu pà u funziunamentu di u spaziu di vita « Paese di legnu » gistitu da a Fraternité du Partage in a cumuna d'Aiacciu</b>	
<b>Rapport n° 185 : Convention de financement relative au fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu » géré par la Fraternité du Partage sur la commune d'Aiacciu</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	56

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI	57
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Muriel FAGNI	58
Mme Bianca FAZI, en réponse aux interventions	58
<b>VOTE rapport</b>	58
<b>Raportu n<sup>u</sup> 187 : Cuntrattu lucale di e sulidarità pè u periodu da u 2024 à u 2027, in partenariatu cù i servizii di u Statu in u quattru di una strategia cunghjunta di lotta contru à a puvertà</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 187 : Contrat local des solidarités pour la période 2024-2027 à conclure avec l'État dans le cadre d'une stratégie conjointe de lutte contre la pauvreté</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	59
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, Mme Frédérique DENSARI,	61
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI	61
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	62
Mme Nadine NIVAGGIONI	63
M. Paul-Félix BENEDETTI	64
Mme Bianca FAZI, en réponse aux interventions	65
<b>VOTE rapport</b>	66
<b>Raportu n<sup>u</sup> 201 : Missa à dispusizioni da a parti di a Cullittività di Corsica à a Croce Rossa francese di un alloghju situatu in l'anzianu cullegghju di i Paduli par l'istituzioni di una casa midicali pà u ritornu à i curi</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 201 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit de La Croix Rouge Française des logements sis à l'ancien collège des Padule pour mise en place d'une maison médicale de retour aux soins</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	67

Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, Mme Frédérique DENSARI,	68
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI	68
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Chantal PEDINIELLI	69
Mme Muriel FAGNI	69
M. Paul-Félix BENEDETTI	70
Mme Bianca FAZI, en réponse aux interventions	70
<b>VOTE rapport</b>	71
<b><u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u></b>	
<b>Raportu n° 181 : Riapertura di i Bagni di Petrapola - Assestu di un paviglione termale</b>	
<b>Rapport n° 181 : Réouverture des activités thermales de Petrapola - Aménagement d'un chalet thermal</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	72
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	76
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	76
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Marie-Claude BRANCA	76
Mme Marie-Anne PIERI	77
Mme Vanina LE BOMIN	79
M. Paul-Félix BENEDETTI	80
M. Ghjuvan'Santu LE MAO	80
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	83
M. Julien PAOLINI, en réponse aux interventions	84
<b>VOTE rapport</b>	87



Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS point d'ordre	88
<b>Suspension de séance à 13h04 / Reprise à 15h45</b>	
<b><u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u></b>	
<b>Raportu n° 188 : Pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti - Pianu territoriale d'azzione per un'ecunomia circolare (PTAEC)</b>	
<b>Rapport n° 188 : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse (PTPGD) - Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	89
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	105
Avis de la Chambre des territoires, par Mme la Présidente MAUPERTUIS	105
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	105
M. Paul-Félix BENEDETTI	111
M. Louis POZZO DI BORGIO	115
M. Pierre GHIONGA	121
M. Jean-Christophe ANGELINI	122
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	126
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	130
M. Guy ARMANET en réponse aux interventions	133
M. le Président Gilles SIMEONI	139
M. Xavier LACOMBE, présentation de l'amendement déposé par Un Soffiu Novu	147
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	148
M. Jean-Martin MONDOLONI, demande de suspension	148
<b>Suspension de séance à 18h43 / Reprise à 19h31</b>	

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>148</b>
<i>Explications de vote :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	<b>150</b>
Mme Véronique PIETRI	<b>152</b>
Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA	<b>152</b>
M. Jean-Christophe ANGELINI	<b>154</b>
M. Louis POZZO di BORGIO	<b>154</b>
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>155</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>156</b>
<i>Prises de parole :</i>	
M. Xavier LACOMBE	<b>157</b>
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>157</b>
<b>RÉGIME DEROGATOIRE AU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</b>	
<b>VOTE</b>	<b>159</b>
<b><u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE</u></b>	
<b>Raportu n° 158 : Aduzzione di u Cuntrattu di Pianu Regionale di sviluppu di e furmazione è di l'orientazione professionale (CPRDFOP) 2024-2028</b>	
<b>Rapport n° 158 : Adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2024-2028</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA Conseiller exécutif, en suppléance de Mme Antonia LUCIANI	<b>160</b>
<b>M. Hyacinthe VANNI préside la séance</b>	
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	<b>165</b>



Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI	165
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Saveriu LUCIANI	165
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI	166
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	168
M. Paul Felix BENEDETTI	169
Mme Nadine NIVAGGIONI	170
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux intervenants	171
M. Alex VINCIGUERRA, avis CESEC	173
<b>Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside à nouveau</b>	
<b>VOTE rapport</b>	174
<b>Suspension de séance à 20h28 / Reprise à 21h15</b>	
<b>Rapport n° 149 : U Pattu Regionale d'Investimentu in e Cumpetenzze (PRIC) 2024-2027</b>	
<b>Rapport n° 149 : Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, en suppléance de Mme Antonia LUCIANI	175
<b>Changement de secrétariat de séance : Mme Anna Maria COLOMBANI</b>	
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	178
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, Mme Anne-Laure SANTUCCI	178
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Muriel FAGNI	178
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse	179
<b>VOTE rapport</b>	179

<u>ACCUNCIAMENTU</u> <u>NUMERICU</u> <u>/AMÉNAGEMENT</u> <u>NUMÉRIQUE</u>	
<b>Raportu n° 178 : Raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummercializazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica (Marzu di u 2024)</b>	
<b>Rapport n° 178 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (Mars 2024)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	<b>180</b>
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Jean-Michel SAVELLI	<b>183</b>
M. Romain COLONNA	<b>185</b>
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse	<b>186</b>
<b>PRISE D'ACTE rapport</b>	<b>187</b>
 <b>Suspension de la séance à 21h50</b>	

**La séance des questions orales est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je demande donc aux assistants, à nos précieux assistants de quitter l'enceinte de l'hémicycle, merci.

Que chacun rejoigne sa place, à ringrazià vi.

Allora, emu da principià subitu pè e dumande à bocca.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A prima hà da esse fatta da « Avanzemu », ma vecu ch'ùn ci hè nimu prisente di stu gruppu...

Hier, en commission permanente, nous avons décidé, Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'Agence d'urbanisme, hier, que les deux premières questions orales qui portaient sur le système électrique corse et l'isolation thermique devaient passer consécutivement.

M. POLI, c'est vous qui posez la question pour « Avanzemu » ? Donc vous commencez, nous vous attendons. Merci.

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2024/E3/034 - Situazione di u sistema elettricu corsu - Estate 2024**, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »

**M. Pierre POLI**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Corse,

Messieurs les Présidents de l'Office Hydraulique de la Corse et de l'office de l'Aménagement, Urbanisme et Énergie de la Corse,

Chaque année, les Corses sont confrontés à la même problématique énergétique, qui les oblige à adopter des écogestes, pour faire face à la sollicitation excessive du réseau électrique. Celle-ci s'explique en partie par des flux touristiques importants.

Cette année, la conjoncture est d'autant plus difficile puisqu'un incident sur le réseau électrique SARCO et une grève des agents sur le site de Fos-Sur-Mer rendent l'alimentation du réseau moins évidente qu'à l'accoutumée.

Nous savons d'ores et déjà que les barrages situés sur le réseau hydroélectrique seront sollicités à leur capacité maximale ou quasi-maximale pour pallier ce déficit.

Eu égard à ces éléments, nous pouvons raisonnablement nous interroger sur d'éventuelles coupures d'électricité à venir, sachant que notre réseau est déjà fragile dans ses capacités habituelles, pour cette période de l'année.

Cette problématique, chaque année, refait surface et impacte directement notre population, puisqu'il est demandé d'effectuer des économies sur la consommation électrique des corses, sous peine de coupures générales. Il est alors impérieux d'envisager, sur le long terme, cette thématique dans sa globalité, et assurer une stabilité énergétique pour la Corse, quelle que soit la saison.

En l'état, quels sont les risques réels de coupures de courant pour les administrés cet été, et quelles sont les actions d'anticipation déjà mises en place ou envisagées pour éviter ces éventuelles difficultés ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, è demu a parolla subitu à u Presidente di l'Agènzia di l'Urbanismu è di l'energia.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse, salute à tutti !

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question, qui me permet en préambule de rappeler que, pendant des années, le sujet de l'énergie relevait quasi-exclusivement d'une compétence de l'État et du fournisseur historique EDF.

L'exercice de cette compétence par la Collectivité de Corse est relativement récent. C'est seulement depuis 2005 que notre Collectivité s'est pleinement emparée de ce sujet, en élaborant notamment le premier plan énergétique, ça faisait notamment suite, vous vous souvenez probablement, du black-out à cette période.

Il est aussi utile de rappeler, je crois, que depuis une quinzaine d'années, nous exerçons pleinement cette compétence, notamment de planification. Cela s'est traduit récemment par des votes de l'Assemblée de Corse : le projet de révision de la PPE, pour la période 2024-2028, en mars 2023, et également la signature d'un protocole d'accord avec l'État, en avril 2023, qui garantit à la fois la construction de la future centrale du Ricantu, son passage au biocarburant, même chose à Lucciana, et un financement exceptionnel de 200 M€ pour des opérations de rénovation énergétique ; j'y reviendrai, notamment dans ma réponse à la question orale sur la rénovation des collèges et des lycées.

Cette prise de compétence par la Collectivité de Corse se traduit aussi, en dehors de la planification, de manière très opérationnelle, par exemple, par la mise en œuvre des mesures du cadre territorial de compensation, qui par le passé étaient mises en œuvre par EDF.

L'exercice de cette compétence a grandement contribué à maintenir l'équilibre offre/demande, et donc à sécuriser le réseau électrique.

Sur la sécurisation du réseau électrique, comme vous l'indiquez dans votre question, c'est une préoccupation, en particulier l'été.

Cette saison, cette préoccupation est encore plus prégnante pour deux raisons, et vous les avez rappelées.

Premièrement, une indisponibilité totale, ce qui n'est jamais arrivé jusqu'à présent, de la liaison avec la Sardaigne, le câble SARCO. Un retour à la normale est prévu à la mi-août, peut-être avant, on l'espère en tous cas.

Deuxième point de fragilité du réseau, des difficultés d'approvisionnement en fioul, dans toute la Méditerranée, ce n'est pas propre à la Corse, ce qui impacte forcément le fonctionnement de nos deux centrales, à la fois celle du Vaziu, mais également celle de Lucciana.

Donc, c'est une saison particulière, pour ne pas dire exceptionnelle, en matière énergétique, avec un risque, c'est vrai, accru de rupture du réseau électrique. Un risque accru ne veut pas dire pour autant que le pire va arriver, personne ne le souhaite. La situation doit donc être prise au sérieux, mais sans exagération. D'ailleurs, EDF, pour pallier ce risque, a pris un certain nombre de précautions qui s'imposent, notamment un appel à modération, mais pas seulement. Au-delà de cet appel à modération, EDF, avec qui nous échangeons bien sûr régulièrement, a mis en place des actions de très court terme pour, je vais le dire trivialement, « passer la saison ».

Par exemple : l'installation de groupes de secours, 44 MW qui sont répartis sur 4 sites sur le territoire insulaire ; une insertion massive d'énergies renouvelables, notamment du photovoltaïque, dans le mix énergétique corse ; un stockage de l'eau à l'arrivée de l'été, puisque les 4 principaux barrages de l'île étaient pleins au 1<sup>er</sup> juillet 2024, notamment les 2 barrages principaux de Calacuccia et de Tolla, avec une planification de l'usage de l'eau, dans le contexte de tensions exceptionnelles qu'on connaît aujourd'hui, d'un million de mètres cube par semaine.

Ce volume peut paraître important, un million de mètres cubes par semaine, c'est 1 mètre de baisse du volume d'eau dans ces barrages chaque semaine. Mais nous nous sommes assurés que ça n'aurait pas d'impact en eau pour les autres usages, aussi bien pour les usages en eau potable qu'en irrigation. EDF nous ayant assuré, à moi-même et au président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, qu'il remplira ses obligations, notamment en matière d'irrigation.



A moyen terme, les nouvelles infrastructures prévues pour la PPE devraient permettre de résoudre durablement la question de la sécurité du réseau.

Je rappelle que les grandes infrastructures représentent 80 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2030.

Demain, 80 % d'énergie renouvelable, j'insiste. Et l'arrivée de trois infrastructures majeures dans le cadre de la PPE : la centrale du Ricantu, mise en service probablement en 2028, alimentée en biocarburant ; la STEP de Sampolu, qui est attendue depuis des années ; et le renforcement du câble qui nous relie à l'Italie, le câble SACOI 3.

C'est un investissement total d'1,3 M€ à l'horizon 2030, dont une partie, bien sûr, bénéficiera aux entreprises locales à hauteur d'à peu près 20 % de ce 1,3 milliard.

Vous l'avez compris, Monsieur le Conseiller, le Conseil exécutif est en contact régulier avec EDF afin de s'assurer que chaque ménage ait de l'électricité, hiver comme été. Nous sommes informés au quotidien, bien sûr, de l'évolution de la situation. On vous tiendra informés autant que de besoin.

Pour terminer et pour conclure, au même titre que l'eau et les déchets, l'énergie est aujourd'hui un enjeu central au cœur du projet du Conseil exécutif afin, d'une part, de construire un nouveau modèle plus résilient, basé sur la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, et, d'autre part, de trouver le bon équilibre entre développement touristique et protection de l'environnement, entre développement économique et préservation de nos ressources naturelles.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque, l'altra dumanda à bocca avà ghjè quella di Ghjuvan'Santu Le Mao, pè u gruppu « Fà Populu in seme ».

**Question n° 2024/E3/038 - Isolation thermique des établissements scolaires**, posée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**M. Ghjuvan'Santu Le MAO**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse,

En avril 2023, l'Assemblée de Corse a approuvé le nouveau Plan Pluriannuel de l'Energie pour la période 2019-2028.

Dans ce plan d'environ 4,5 milliards d'euros :

1/3 est destiné à la partie énergie avec la et le passage au bio-carburant,

1/3 est destiné à la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires,

1/3 est destiné au transport et à la mobilité.

En ce qui concerne l'aspect rénovation des bâtiments, les administrateurs des collèges et lycées du Fium'Orbu, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves et les responsables des établissements, nous alertent régulièrement sur la problématique des fortes chaleurs dans les salles de classe, qui années après années, en raison du réchauffement climatique s'accroît.

Ce problème n'est pas spécifique aux établissements du Fium'Orbu. Il touche une grande partie des établissements scolaires de l'île. Il nous semble important de présenter au grand public un état des lieux de la situation ainsi que le programme d'actions mis en œuvre pour régler cette problématique.

Nous connaissons l'importance que vous accordez à l'éducation, et n'ignorons pas votre volonté de permettre aux élèves, aux enseignants et aux responsables d'établissement de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse, pouvez-vous nous faire un point sur la situation des établissements en matière d'isolation thermique et nous indiquer les mesures qui ont été déjà prises et un échéancier pour celles à venir ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avete a parolla !

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Tout d'abord, sur cette question des collèges et des lycées, il convient de rappeler que les compétences de la Collectivité de Corse en la matière ont été transférées en 2002 de l'État vers la Collectivité de Corse, aussi bien pour le financement, la construction et l'entretien des collèges et des lycées.

Au moment de ce transfert, l'état des lieux indispensable des établissements n'avait pas été réalisé et donc les moyens conséquents, aussi bien humains que financiers, nécessaires à l'entretien et à la rénovation de ces bâtiments qui étaient déjà dans un état de vétusté pour certains relativement avancé, n'ont pas été mis en place. La situation au moment de ce transfert de compétences était déjà problématique.

Pour autant, l'Assemblée de Corse a approuvé en novembre 2018 un plan pluriannuel d'investissements pour les collèges et les lycées pour la période 2018-2023. Donc, votre question me permet de faire un point sur la mise en œuvre de ce plan pluriannuel d'investissements.

Il y avait une programmation financière de 79 M€ pour cette période et en fin d'année 2023, 80 M€ d'investissements avaient déjà été programmés, donc un taux d'engagement de plus de 100 % pour cette période, pour la rénovation des collèges et des lycées ; notamment, sur ces 79 M€ d'euros, 45 M€ ont été dédiés spécifiquement à la rénovation.

Je vais prendre un exemple, le lycée du Finusellu : des travaux à hauteur de 6,6 M€, aussi bien pour la réfection de l'étanchéité, l'isolation thermique de la toiture, de la terrasse, de l'internat, et le remplacement de toutes les menuiseries par des doubles vitrages.

Parmi les travaux en cours qui sont d'ores et déjà programmés, l'Assemblée de Corse s'étant positionnée favorablement sur ces projets :

- le lycée Giocante de Casabianca, 4 M€ pour la rénovation énergétique,

-le lycée agricole du Rizzanese, 1,7 M€.

-le lycée Fesch, la rénovation complète de la toiture étant programmée à hauteur de 1 M€.

Donc, un travail important a été réalisé, vous le voyez. Cela reste insuffisant au regard de l'état du patrimoine et de l'évolution des conditions climatiques, notamment les fortes chaleurs qu'on connaît aujourd'hui, mais ce n'est pas spécifique à cette année, on les retrouve de plus en plus chaque été.

Il y a une nouvelle période qui s'ouvre devant nous, avec des opportunités nouvelles, notamment en matière de cofinancement, vous l'avez rappelé, suite au vote de la programmation pluriannuelle de l'énergie, je parlais de cette enveloppe de 200 M€ qui a été négociée avec l'Etat.

Dans ces 200 M€, il y a 23 M€ qui sont déjà fléchés pour la rénovation des collèges et des lycées. Cela concerne 30 établissements sur l'ensemble du territoire, mais pour autant, il va falloir aller chercher d'autres cofinancements, des fonds européens, des fonds du cadre territorial de compensation, des fonds du CPER, parce qu'on a aujourd'hui un besoin en investissement sur les 10 prochaines années pour cette trentaine d'établissements de 190 M€.

Donc depuis plusieurs mois, les services de la Collectivité de Corse, des agences et offices travaillent, afin d'identifier établissement par établissement les investissements nécessaires avec trois domaines qui vont être privilégiés, et on aura l'occasion de revenir devant vous pour vous présenter ce programme d'investissements.

Premier axe privilégié : la rénovation et l'isolation des bâtiments, bien sûr, mais également la création d'îlots de fraîcheur dans les espaces extérieurs, notamment dans les cours d'école, et sur ce point, nous travaillons notamment à un appel à projets pour créer de la végétalisation des écoles, du CP jusqu'au Bac.

Deuxième axe prioritaire : le remplacement progressif des chaudières à gaz. Donc, passage d'une énergie fossile, comme on l'a fait pour les centrales thermiques, à une énergie renouvelable, notamment par l'introduction de chaudières à biomasse. Nous pourrions en discuter plus en détail lors de la présentation du rapport relatif à Corse Bois Énergie, à notre stratégie en matière d'économie mixte.

Dernier axe prioritaire : l'implantation de panneaux photovoltaïques, notamment sur les toitures de ces établissements.

Voilà pour le long terme, donc un programme pluriannuel d'investissements qui vous sera présenté dans les prochains mois, pour couvrir une période de 10 ans, puisque l'ancienne PPI s'est terminée en 2023, et à court terme, bien sûr, des travaux qui peuvent être envisagés, au-delà de la climatisation de l'ensemble des salles, des collèges et des lycées, qui, à mon avis, n'est pas envisageable, pour plusieurs raisons, à la fois pour le coût que cela représente, en matière d'investissement, d'un point de vue environnemental, mais aussi en termes de charges de fonctionnement.

Diverses actions peuvent être tout à fait envisagées à court terme, par exemple : la pose de films solaires, de stores brise-soleil, la végétalisation des espaces extérieurs, et on aura aussi prochainement, sur la question de la ventilation, une expérimentation qui sera lancée en partenariat avec Qualit'air pour améliorer la qualité de l'air intérieur, voire des actions en matière de flux d'air que l'on peut envisager dans ces établissements, pour améliorer la situation actuelle, qui, en effet, vous avez raison, est particulièrement difficile, notamment dans ces périodes de fortes de chaleur.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora avà, passemu a parolla à Véronique Pietri pè « Core in Fronte ».

**Question n° 2024/E3/035 - Rotations maritimes Corse/Sardaigne en berne, que faisons-nous ?** posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte

**Mme Véronique PIETRI**

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Sgiò Presidente di l'Esecutivu, Signora Cunsigliera in carica di i trasporti,

*“Les idéaux survivent à travers le changement. Ils meurent par inertie devant le défi”.*

Cette citation d'un homme d'Etat britannique, Tony Blair, s'applique peu ou prou à la politique que vous menez actuellement dans bien des domaines, et plus particulièrement pour celui des liaisons maritimes entre Corse et

Sardaigne et la rotation Bunifaziu-Santa Teresa di Gallura, dont l'importance n'est plus à démontrer.

Sur ce sujet, il y a quelques jours, j'ai d'ailleurs pu interpellé le conseil d'administration de l'OTC.

Depuis le 14 juin 2024, la compagnie Moby Lines est dans l'incapacité de mettre à disposition un navire adéquat en lieu et place du GIRAGLIA en panne et toujours en chantier au port de Gênes.

Le BASTIA qui devait le remplacer, dès le mois de juin, a été bloqué plusieurs semaines à Livourne pour des raisons réglementaires et administratives.

Outre le manquement évident de la compagnie, cette situation désastreuse n'a connu aucune réaction des autorités concernées. Les conséquences humaines, sociales et professionnelles de cet abandon sont à souligner.

Notre Collectivité de Corse n'échappe donc pas à cette appréciation tant votre action dans ce domaine, depuis des années, mais plus particulièrement depuis le 14 juin, est marquée du sceau de l'immobilisme.

Après les actions de Cori In Fronti, sur les ports de Bunifaziu et Prupia en février, après la réunion publique tenue par Femu a Corsica et sous votre autorité en mars à Bunifaziu, des engagements, au moins sur une concertation élargie avec tous les acteurs des liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne avaient été pris.

Où en est-on ? Quid de ceux-ci ?

A la lumière des réponses apportées par l'OTC, mais aussi devant la réalité de la situation, force est de constater, qu'une fois encore, une fois de plus, une fois de trop, vous ne préconisez aucune vision et action stratégiques concrètes.

Vous délaissez, au nom d'un relationnel cadre juridique "Corse-France", l'établissement de relations pérennes entre nos deux îles et un véritable service économique maritime d'intérêt général.

Après l'abandon du projet de création d'un Groupement Européen, malgré la remise au goût du jour d'un projet intéressant de "Métro aérien", entre Toscane, Corse et Sardaigne, et malgré vos contacts avec l'Assessorat des Transports Italiens, rien ne progresse.



Pritendeti essa l'eredi di quiddi chì luttavani pà una Corsica maestra in tarra soia, ma à parechji o à tutti i niveddi ùn pinseti cà à l'usu francesu.

Vi dumandemi torna oghji :

Qual'hè a rialità di a vostra azzioni, dipoi u 14 di ghjunghju 2024, dipoi chì a Moby Lines ùn hà più assicuratu a rutazioni marittima trà Bunifaziu è Santa Teresa di Gallura ?

Chì cunteti di fà, da veru, sti mesi prussimi pà cambià è assicurà i rilazioni marittimi trà Corsica è Sardegna ?

Alors, pour réactualiser ma question qui a été déposée lundi, je voulais rajouter que nous avons été surpris par votre récente rencontre avec votre homologue sarde, quelques jours après le conseil d'administration qui ne l'annonçait pas, et nous nous en réjouissons bien sûr. En espérant que cette rencontre ne soit pas une nouvelle fois non suivie d'effets, car la Corse a besoin de concret et non d'annonces...

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Donc, je me tourne vers l'exécutif, vous avez la parole.

**Mme Flora MATTEI**

Cara Cunsigliera,

Vi ringraziu per a vostra dumanda à bocca chì mi permette di fà un puntu d'infurmazione nant'à a situazione in Bunifaziu.

L'actualité maritime ne vous a pas échappée, il me semble, et l'agenda politique des transports non plus, j'imagine, car il a été particulièrement dense ces derniers mois.

Depuis l'installation du gouvernement sarde en mars dernier, le Conseil exécutif de Corse structure d'importantes relations avec la Sardaigne, afin de trouver des solutions pérennes pour améliorer la question des transports entre les deux îles.

Pas plus tard que mardi dernier, vous le mentionniez d'ailleurs en conclusion de votre introduction, je recevais au Gran'Palazzu, mon homologue sarde, l'Assesseure déléguée aux transports Barbara Manca, nommée au sein du

gouvernement d'Alessandra Todde, la nouvelle Présidente de la Région autonome de Sardaigne.

Cette réunion institutionnelle fait suite à de nombreux échanges depuis le début de l'été et une visioconférence qui s'est tenue le 4 juillet justement pour fixer les détails techniques autour des transports, bien sûr, parce que ce sont les transports qui sont le trait d'union entre la Corse et la Sardaigne, et au cœur de cette question cruciale.

Vous dites qu'il y a un immobilisme et pourtant, nous avons collaboré de très près cet été, en tout cas depuis le début de l'été, avec la Sardaigne sur le réacheminement des passagers et du fret qui ont été immobilisés à Aiacciu, suite à la saisie d'un navire de la Moby line. Vous vous en souvenez, les passagers ont été répartis entre Portivechju et Aiacciu pour rejoindre Golfo Aranci et Porto Torres, et l'intégralité du fret a pu être acheminé dans les deux jours grâce à la collaboration concertée entre l'Office des transports, alors même que ce n'est pas sa prérogative, avec la CCI, avec la communauté portuaire de Bunifaziu et, bien sûr, les différents opérateurs qui ont joué le jeu pour pouvoir réacheminer entre la Corse et la Sardaigne aussi bien passagers que fret.

Mais venons-en à notre discussion de fond.

En ce qui concerne les transports, d'abord, nous avons pu faire un lien, un bilan tout simplement et un constat avec l'Assessoratu a i trasporti, Barbara Manca, sur les liens existants avec un constat unanime de part et d'autre, un manque de performance et une insuffisance du système de desserte actuel.

La délégation de service public transfrontalière entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura est gérée par la Sardaigne et donc difficile pour nous de pouvoir intervenir sur cette question précise. Et je tenais à remercier en particulier le conseiller territorial François Sorba, qui nous a tenu au courant, point par point, jour après jour, des difficultés. Nous remercions également les personnels de l'Ichnusa Lines, qui ont pu vraiment prendre sur eux malgré la pression qu'ils subissent depuis l'avarie du moteur.

Nous venons donc d'illustrer que la délégation de service public actuelle ne fonctionne pas été comme hiver. En hiver, les aléas climatiques font qu'un simple problème météorologique cloue sur place les Corses qui vont en Sardaigne pendant plus de trois jours. Cela pose un vrai problème.

On voit bien aussi qu'en été, parce que justement, le marché est laissé libre aux opérateurs et donc non contractualisé directement avec la Région de Sardaigne, donc l'autorité délégante, il n'est pas possible de trouver d'alternatives pour les compagnies privées.

C'est exactement la configuration de cet été qui montre de manière très claire que ce n'est pas possible de continuer à coopérer et à faire des échanges commerciaux, universitaires, professionnels avec la Sardaigne dans de telles conditions.

Ensuite, pour garder ce lien actif, il était très clair que nous devons proposer une table de discussion permanente entre la Corse et la Sardaigne, où justement nous allons parler de transport, où nous allons parler et mettre en commun certaines données comme les flux, les analyses de marché entre la Corse et la Sardaigne, parce que nous avons quand même des similarités que nous devons mettre en commun.

C'est ce que nous allons faire. C'est une structure permanente de concertation entre les deux exécutifs qui a été actée.

Il nous faut donc un modèle compatible avec la croissance des deux territoires en incluant tous les acteurs de transport insulaires que comptent les deux îles et en mettant en réseau également nos dessertes de service public.

Pour cela, il a été également convenu que la Corse et la Sardaigne fassent entendre d'une seule voix leurs revendications.

L'objectif prioritaire est de garantir une liaison sécurisée et durable entre les deux ports voisins ainsi que de proposer, sur la base des études en cours, l'ouverture de nouvelles routes maritimes, y compris bien entendu celles initialement proposées par l'Office des transports entre Prupriano et Porto Torres, afin de stimuler nos échanges dans un climat de coopération renforcée aux plans politique, économique, culturel entre les deux îles sœurs.

Il a également été question, lors de cette réunion, dont vous vous réjouissez, de la création de lignes aériennes régulières entre la Corse et la Sardaigne.

C'est un projet qui a été présenté et dont nous espérons faire proposition commune entre la Sardaigne, la Corse et la Toscane lors du comité du traité du Quirinal qui se réunira en octobre prochain.

Cela nous permettra de proposer le projet de « métro aérien » entre les îles et territoires de Méditerranée, c'est-à-dire entre la Sardaigne, la Corse et la Toscane, à raison d'un aller-retour par jour, cinq fois par semaine, ce qui nous permettra d'améliorer en tout cas cette régularité qui nous manque tant.

Donc, nous sommes loin de l'inertie que vous mentionnez, je m'excuse, en tout cas en ce qui me concerne. Je serai d'ailleurs en Sardaigne dès

la semaine prochaine pour la première consulta corso-gallurese où il sera question de valoriser également nos spécificités linguistiques en dehors des transports.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc merci, Madame la Conseillère.

Nous avons une question qui devait être posée par Jean-Christophe Angelini, pour « Avanzemu », est-ce que quelqu'un d'autre du groupe la présente ?

Je vous en prie, donc Madame Le Bomin.

**Question n° 2024/E3/033 - Situazione di u cinema « Bel Aria » à Vintiseri**, posée par Mme Vanina LE BOMIN, au nom du groupe « Avanzemu »

**Mme Vanina Le BOMIN**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Depuis 1983, la famille Colombani, enracinée dans cette région, exploite un cinéma de plein air sur la commune de Ventiseri, et ce, chaque été, sans discontinuité.

Cette structure représente l'un des seuls lieux de culture actifs dans cette microrégion. Cela fait de ce cinéma un lieu important et essentiel de loisir. Aujourd'hui, son avenir est sérieusement compromis.

En effet, depuis 2023, une interdiction d'exploitation du terrain, rendant l'activité impossible a été prononcée. De plus, avec une certaine brutalité, des blocs de pierre ont été placés sur le parking du cinéma, rendant son exploitation physiquement impossible.

S'ajoute à cela un arrêté d'expulsion qui fait actuellement l'objet d'une contestation en référé devant le Tribunal administratif de Bastia.

Les arguments relevant du manque d'autorisation, d'agrément de cette structure sont manifestement fallacieux. Le propriétaire dispose d'une autorisation du CNC, transmise à la préfecture, depuis 1983, d'un titre de propriété et de toutes les autorisations émises par la commune depuis 1983.

Les pouvoirs publics doivent, et c'est le sens du développement de la Corse, tout mettre en œuvre afin que des démarches utiles, sincères et honnêtes comme celle-ci puissent perdurer. Cette structure représente un investissement de temps, financier et d'énergie pour cette famille, qui l'assume depuis 40 années, sans interruption.

Il est l'heure d'entamer une réelle médiation, afin que cette situation puisse trouver une issue favorable, prenant en compte l'enracinement de la démarche et l'importance de cette structure pour cette microrégion.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour tendre vers une reprise des activités du Cinéma le « Bel Aria » ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc c'est, si j'ai bien compris, le président de l'AUE qui va vous répondre.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question.

Je ne sais pas si c'est dans cet hémicycle que ce débat sur le cinéma du Bel Aria peut se régler, d'autant qu'un contentieux, comme vous le savez, puisque vous l'indiquez dans votre question, est en cours au tribunal administratif entre la commune de Ventiseri -puisque le cinéma Bel Aria est situé au lieudit Travu- et l'association Bel Aria.

Un contentieux notamment, mais pas seulement, lié à la propriété du terrain, le représentant de l'association, Monsieur Colombani, puisque vous l'avez cité, indiquant qu'il est propriétaire du terrain, et la commune indiquant elle aussi qu'elle est propriétaire du terrain.

Pour autant, vous affirmez dans votre question orale, c'est assez surprenant, que l'association a un acte de propriété pour ce terrain-là. D'après les informations qui sont les nôtres, ce n'est pas le cas, puisqu'il semble que la commune de Ventiseri a acheté le terrain en 2021.

Vous affirmez dans votre question qu'il y a un acte de propriété, cela n'a pas l'air aussi simple que cela, puisque la commune a bien un acte notarié qui atteste qu'elle est propriétaire. Elle devait d'ailleurs construire sur ce terrain une nouvelle mairie. Ça n'a pas pu se faire pour des raisons liées à l'urbanisme et des questions de sécurité, notamment dépôt de munitions, des choses de ce genre...

Donc, une situation complexe, un contentieux au tribunal administratif qui n'est aujourd'hui pas purgé. Donc, je ne crois pas que le Conseil exécutif ait vocation à se prononcer de manière fine sur le fond de ce dossier.

Par ailleurs, sur la forme, je ne crois pas qu'une question orale permette d'apaiser les tensions, de régler les conflits et que ce soit la meilleure manière pour essayer de tirer et de sortir par le haut de ce dossier.

Est-ce qu'il y a besoin d'activités culturelles, au sens large, et cinématographiques en particulier dans le Fium'Orbu ? C'est une évidence. Là-dessus, je crois que tout le monde est d'accord.

Cette activité, est-ce qu'elle doit se concentrer uniquement sur la saison estivale ? Je ne crois pas. Je crois qu'il faut essayer qu'on ait une activité, un accès à la culture, au cinéma ou à toutes formes d'activités culturelles de manière plus renforcée dans le territoire du Fium'Orbu-Castellu. Les services de la Collectivité travaillent étroitement avec l'ensemble des élus du terrain.

Puis après, je m'adresse aux maires, aux élus intercommunaux qui ont à gérer du foncier sur leur commune. Est-ce qu'ils accepteraient, conseillers municipaux ou maires -je vois que Pierre Poli sourit- qu'on occupe un foncier communal sans aucune relation contractuelle entre le propriétaire, donc la commune, et l'utilisateur, qu'il soit agriculteur, entrepreneur ou autre ?

En l'occurrence, ici, c'est le cas. Pas de bail, pas d'AOT, aucune relation contractuelle, la mairie ayant fait des démarches pour proposer à l'association d'avoir un lien contractuel pour permettre, je dirais, que l'activité se fasse dans des conditions sécurisées, dans le respect des règles.

Dernier point, on va prendre notre bâton de pèlerin, comme on le fait souvent, et on va engager une concertation, bien sûr, avec les membres de l'association qui ont un rôle important sur leur territoire, une association



historique qui a beaucoup œuvré dans le Fium'Orbu, j'y allais moi-même enfant, comme d'autres, profiter des séances cinématographiques. Donc, une concertation avec l'association, les acteurs du territoire, les élus de la commune et de l'intercommunalité pour essayer de trouver une solution, sur ce terrain ou sur un autre, de la Collectivité de Corse, de l'intercommunalité ou autre, dans un cadre sécurisé, afin que cette activité puisse se développer pendant l'été, mais aussi pendant toute l'année, au bénéfice de l'ensemble des habitants du Fium'Orbu et de la nécessité de renforcer l'accès à la culture pour tous.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, avà aghju da passa a parolla à Marie-Claude Branca pè « Core in fronte ».

**Question n° 2024/E3/036 - Pà una vera pulitica di saluta pà u Suttanacciu**, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Vi ringraziu.

Sgiò Prisidenti di l'Esecutivu,

Madama a cunsigliera esecutiva in carica di a saluta,

Pocu tempu fà, avemu, quì, musciatu u nosciu sensu di u bè cumunu difindindu d'una sola voci u mantinimentu di l'alicottaru di a Sicurezza Civila aiaccina « Dragon 2A ».

Stu mantinimentu hè impurtantissimu, ma duvimu dinò tena contu ch'iddi fermani altri prublemi à risolve.

Sti prublemi di trasporti aerei medicali si ponini particularmenti in u Suttanacciu.

Ci voli à sapè chì parecchi loca indù ghjunghji l'alicottaru ùn rispettani i reguli di l'attuali DGAC, fora di quiddu di u Centru Spidaliu Aiaccinu.

Ben sicura sta situazioni custituisci un blucchimu pà u SAMU chì ùn pò utilizà un HeliSMUR.

L'usu di st'alicottaru spicializatu parmittaria a rializzazioni d'intarventi primari in i lochi specifichi è riferiti di Corsica, ma ancu, trasferimenti trà spidali.

U cuntestu attuali metta in rilievu chì s'è l'urgenza medicali hè una priorità, l'impiegu di l'alicottari pà missioni chì ùn sò di u medicali porta assai tinsioni pà u SAMU chì pà avali ùn hà nisciun mezu aereu pà l'urgenzi di natura vitali.

L'ultima ispezzioni ginirali di u SIS 2A hà rilivatu a forti prissioni nantu à u Dragon 2A chì hè resu indisponibili assai tempu pà via di i so altri missioni, trà i quali i trasferimenti spidali.

Ci voli di sapè dinò chì pà a Corsica, spificamenti quidda sottana, l'alicottaru di a Ghjendarmaria Naziunali francesa ricusa d'assicurà missioni di trasferimentu trà spidali.

Oghji si cunnoscini i sciffri di i missioni cutidiani di l'alicottaru « Dragon 2A » in u sittori di a saluta.

Ramintemu dinò chì u stadiu di Portivechju indù si cala l'alicottaru pà a clinica di u Spidali hè fraquintatu da monda spurtivi è da monda sculari. È puri ci hè un altru locu vicinu, dighjà studiatu è cunvalidatu da i piloti di a Sicurezza Civili.

D'altrondi sapemu chì l'aeroporto di Figari ùn hè utilizatu di notti pà urganizà evacuazioni sanitari, parchì i cuntrulori aerei sariani pochi par assicurà stu serviziu.

Quantunqua piuttosto chì di viaghjà in vittura sin'à l'aeroporto d'Aiacciu, ùn saria più utili di parta da Figari vicinu, pà andà, à u CHU di Nizza o di Marseglia, quandu si poni u problema ?

U Suttanacciu, saria cundannatu è più particularmenti u Fretu à stu sviluppu economicu di tuttu turisimu, à dannu di a saluta pà tutti ?

Hè par quissu chì vi dumandemu :

Pudeti ingaghjà i scambi nicissari incù tutti i stituzioni cuncirnati pà a missa in norma DGAC di un tarrenu vicinu à a clinica di u Spidali ?

Pudeti ingaghjà i scambii nicissarii incù tutti i stituzioni cuncirnati pà metta in ballu u sirviziù d'evacuazioni medicali di notti nant'à l'aeroportu di Figari ?

Infini, à quandu un HeliSMUR pà a Corsica ?

Ùn vulemu chì i paisani di u Fretu è di l'Alta Rocca, sighini piddati in ustagiù pà via di prublemi di gistioni finanziari

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera. Ghjè Bianca Fazi, a cunsigliera esecutiva, chì v'hà da risponde.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Cara Cunsigliera, Cara Marie-Claude, à ringrazià vi pà a vostra dumanda.

Votre question concerne la prise en charge des évacuations sanitaires sur le territoire de l'Extrême sud ; territoire pour lequel nous nous sommes mobilisés récemment, notamment pour le maintien de la maternité ou encore pour des questions d'égalité d'accès aux soins.

Vous m'interrogez tout d'abord sur la mise aux normes d'un terrain à proximité de la Clinique d'U Spidali.

Vous le savez, la mission principale des hélicoptères de la Sécurité Civile est le secours d'urgence à personne et peut être complémentaire de la mission de soins assurée par les SMUR. Les hélicoptères sont à la disposition du préfet de la Zone de Défense, et par délégation, ils sont alors engagés par leur donneur d'ordre : le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS).

En l'état actuel, rien n'interdit, suivant la décision du pilote, et en fonction d'un environnement de sécurité, d'utiliser un terrain privé ou public pour l'atterrissage à proximité d'un établissement de santé.

Dans le cas présent, l'hélicoptère se pose, comme vous l'indiquez, sur un terrain municipal à proximité de la clinique.

Cependant, cette solution n'est pas satisfaisante surtout pour des raisons de sécurité et d'accessibilité du site, notamment quand il y a des scolaires ou des événements sportifs.

Bien sûr, considérant les besoins sur ce territoire, et notamment durant la période estivale, les autorités concernées doivent pouvoir trouver une solution adéquate et durable à cette problématique. Donc, nous sommes prêts à participer à ces échanges avec l'ensemble des acteurs concernés et tout particulièrement la mairie de Portivechju, propriétaire du terrain.

Vous m'interrogez ensuite sur la situation des évacuations sanitaires de nuit à l'aéroport de Figari

Votre question fait écho à une motion votée à l'unanimité en avril 2021 par votre Assemblée, qui demandait le maintien du dispositif d'évacuations sanitaires, dit « EVASAN », sur l'aéroport de Figari, « *entre la fermeture de l'aéroport et sa réouverture du lendemain* ».

Je peux vous dire qu'un travail a été mené par l'ensemble des acteurs sur ce sujet : Direction Générale de l'Aviation Civile, aéroport, CCI, commune de Figari et ARS.

La CCI et l'ARS, je tiens à le souligner, se sont particulièrement mobilisés sur ce sujet, notamment en saisissant et en sensibilisant la DGAC à nos problématiques géographiques et sanitaires.

En effet, le service d'évacuation de nuit n'est actuellement plus assuré après 23h, compte tenu de l'insuffisance de personnels de l'aviation civile. Là encore, on constate un désengagement des services de l'Etat, qui a pour conséquence une perte de chance très importante pour les usagers dont la prise en charge est retardée.

Reste à évaluer le besoin d'EVASAN « en cœur de nuit », et je dirais même en nuit profonde, sachant qu'actuellement c'est la sécurité civile qui prend le relais, lorsque la prise en charge du patient doit intervenir dans les 30 minutes. Je vous rappelle que le même problème se pose à l'aéroport de Calvi qui est également fermé la nuit et où il y a également une demande d'ouverture de nuit.

Enfin, vous m'interrogez sur un HéliSMUR,

Les hélicos de la Sécurité civile sont destinés aux accidents météorologiques inopinés, techniques et sanitaires. Ils sont dotés d'un treuil, ce qui leur permet d'effectuer des missions de sauvetage en milieu difficilement

accessible. Ils opèrent hors cadre de la réglementation de l'Aviation Civile, ce qui leur permet l'accès à certaines zones de pose non autorisées. Les missions de l'HéliSMUR relèvent, elles, uniquement du sanitaire et uniquement dans un contexte d'urgence à la décision du médecin régulateur du Samu.

Aujourd'hui, l'activité opérationnelle justifie le maintien de vecteurs aériens adaptés de la Sécurité civile à la réalité du territoire et de fait à la spécificité des missions telles que le secours en montagne, en mer, en ravin.

En conséquence, un HeliSMUR, oui ! nous en avons besoin, mais à condition de conserver de manière complémentaire et pérenne -et surtout pérenne- le Dragon 2B ou 2A.

Aussi, je vous assure que vous pouvez compter sur la mobilisation des services de la Collectivité de Corse pour participer aux échanges nécessaires sur ces sujets et soutenir l'égalité d'accès aux soins, partout en Corse, è pà i paisani di U Fretu è di l'Alta Rocca, mà micca solamente.

Et surtout, vous le savez, le Conseil Exécutif de Corse travaille actuellement pour repenser le système actuel de santé, avec bien sûr le vote d'un CHU, qui je l'espère sera pérennisé par le nouveau gouvernement, et avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, un système de santé, innovant et de qualité.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Cara Cunsigliera. Allora avà, ci hà da esse una dumanda à bocca di « Fà populu in seme ».

Hà da esse Vannina Chiarelli-Luzi chì l'hà da fà.

**Question n° 2024/E3/039** - Action du GIRTEC, posée par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le Groupement d'intérêt public de Corse (GIRTEC) joue un rôle crucial dans la gestion et la régularisation du foncier sur l'île.

Depuis sa création en 2007, il s'attache à sécuriser les droits de propriété et résoudre le désordre foncier causé par l'absence de titres de propriété. Ce travail est fondamental pour la stabilité juridique et économique de l'île, le développement immobilier et la préservation de notre patrimoine culturel. Sa compétence est reconnue par tous et son action doit être renforcée.

Il y a quelques semaines, la Présidente du GIRTEC quittait ses fonctions. Ce départ laisse planer de nombreuses incertitudes quant au devenir de l'outil, notamment auprès de ses salariés.

Pour rappel, la précédente nomination s'était effectuée sans consultation préalable du Président du Conseil exécutif, et ce malgré l'article 42 de la Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, qui précise que toute désignation d'un nouveau président doit se faire « après avis du président du Conseil exécutif de Corse ».

Nous pouvons raisonnablement penser qu'une procédure de nomination d'un nouveau Président a été lancée.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, disposez-vous d'informations sur la procédure de recrutement en cours ?

Si tel est le cas, avez-vous été consulté dans le cadre de cette nomination, conformément à la loi ?

Plus globalement, avez-vous des informations sur les garanties budgétaires données aux GIRTEC concernant la poursuite de son action ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Passu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.



### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Conseillère territoriale, pour cette question.

Vous l'avez rappelé, le GIRTEC est un groupement d'intérêts public qui a été créé en 2007 et qui joue un rôle fondamental pour lutter contre le désordre foncier, en tout cas sa résorption, à travers la création de titres de propriété.

Un travail en partenariat direct au premier chef avec les notaires de Corse, puisque la saisine du GIRTEC ne peut intervenir en l'état qu'à la demande des dix notaires.

Étant précisé qu'au-delà du travail qui est mené pour les particuliers, il y a désormais un nouveau champ d'intervention pour le GIRTEC. Un champ d'intervention qui, à mon avis, et cet avis est largement partagé, je le sais, a vocation à être élargi à travers le soutien aux communes pour la reconstitution, l'identification et la titrisation de leur patrimoine foncier, et immobilier quelquefois, avec en arrière-plan des objectifs de lutte contre la spéculation, d'installation d'agriculteurs, de mise en valeur du patrimoine. Donc, un enjeu qui est un enjeu majeur.

En fait, votre question pose trois séries de problèmes.

Premier problème, la question statutaire de la présidence, et plus globalement du fonctionnement de ce groupement d'intérêt public.

Le deuxième, c'est celle de son devenir. En ce qui nous concerne, il ne peut être conçu autrement qu'à travers une pérennisation et un renforcement.

Le troisième, et l'actualité me donnera l'occasion de rappeler, comme vous l'avez fait d'ailleurs, que le GIRTEC a été créé dans le cadre de la loi portant réforme des successions et des libéralités. On voit poindre en perspective des débats qui sont, à mon avis, importants, y compris en ce qui concerne la problématique dite « des arrêtés Miot ».

Alors, premier point, sur la question de la désignation de la présidence. Vous avez rappelé ce qu'est l'état du droit. Le texte prévoit en effet que le président, ou la présidente, du conseil d'administration est désigné au sein des corps des magistrats ou magistrats honoraires, mais également des inspecteurs des finances et des préfets. Il y a une liste qui est assez longue. La désignation intervient par le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé des Finances et le garde des Sceaux, ministre de la Justice. Donc, c'est une décision interministérielle qui intervient après avis du Président du Conseil exécutif de la

Collectivité territoriale de Corse, désormais la Collectivité de Corse. Donc, ça c'est le texte.

Le texte, à mon avis insuffisant, ne prévoit en fait qu'un avis simple. On pourrait imaginer un avis conforme ou une décision copartagée entre l'État et la Collectivité de Corse. À mon avis, c'est une proposition que nous avons à faire. Mais le texte ne prévoit pas ça.

Au-delà du texte, il y avait une pratique qui s'était instituée au moment de la création du GIRTEC : de fait, la décision était partagée entre le Gouvernement et le Président du Conseil exécutif.

Ça avait été le cas notamment pour le premier magistrat de la Chambre régionale des Comptes de Corse qui a été désigné président du GIRTEC, c'était M. Valat, et ensuite M. Grimaldi. Ce dernier ayant pris sa retraite et quitter ses fonctions, il a fallu procéder au renouvellement.

Il y a eu, effectivement, vous l'avez rappelé, mais je le redis pour que l'Assemblée de Corse l'ait en tête, une difficulté. Nous étions dans un climat de relations compliquées avec l'État et son représentant dans l'île. Et là, carrément, la désignation était intervenue sans que je ne sois consulté du tout.

J'avais eu à saisir officiellement les ministères concernés. On avait relancé la procédure et ça avait été, en fait, une consultation purement formelle qui a débouché sur la désignation de Mme Yolande Rognard, qui a exercé ses fonctions de présidente et qui n'a pas été renouvelée par les ministères à son poste à expiration de la date prévue, c'est-à-dire en juillet 2024.

Donc, une nouvelle procédure a été engagée et il y a eu à nouveau une difficulté, en tout cas à mon sens : j'ai reçu un premier courrier de M. le préfet de Corse, le 8 juillet 2024, qui m'a indiqué que, suite à la publication de la fiche de poste du président du conseil d'administration du GIRTEC, c'était une magistrate, actuellement en poste à Bastia, qui avait fait acte de candidature. Et donc, en me joignant le CV et la lettre de motivation de cette magistrate, le préfet me demandait de donner un avis. C'était le 8 juillet 2024. J'ai répondu par courrier en date du 10 juillet 2024, deux jours après, en rappelant l'esprit des textes, en rappelant la difficulté qu'il y avait eu au moment de la désignation de Mme Rognard et en disant que, y compris si on se situait dans le cadre d'un avis simple, je ne pouvais pas donner un avis sur une candidature sans connaître l'ensemble des candidatures.

Je lui ai donc demandé de me transmettre l'ensemble des candidatures pour que je puisse utilement donner mon avis. Il m'a été répondu très récemment que deux autres candidatures de magistrats avaient été enregistrées, mais le

ministère ayant considéré qu'elles ne pouvaient pas être retenues, pour des raisons que j'ignore, le Préfet n'avait pas à me les transmettre. Je prends acte de cette situation, je la regrette.

Je sais aussi que les deux magistrats ou magistrates en question sont corses, donc je ne peux pas manquer de m'interroger sur le fait de savoir s'il n'y a pas une volonté explicite ou implicite de considérer que ce type de poste ne peut pas être occupé par un magistrat corse. Si c'était le cas, ça serait extrêmement regrettable.

Je ne veux pas non plus faire de procès d'intention et, bien évidemment, je n'émet aucune critique sur les mérites de la candidature unique que l'on m'a transmis. Mais je dis simplement qu'en l'État, je considère, premièrement, que l'esprit des textes n'est pas respecté, deuxièmement, que je ne suis pas en situation de donner un avis utile, et troisièmement, qu'il y a vocation certainement à faire évoluer ces textes. Et en arrière-plan, je le dis très clairement, il y a un phénomène global évident de décorsisation dans l'administration. On ne parle même pas de corsisation des emplois, on parle d'un choix délibéré, même si non-écrit, de ne pas accepter, en situation de fonctionnaire, et notamment dans le service public de la justice, qu'il s'agisse des magistrats ou des greffiers, des gens dès lors qui sont d'origine corse. Et d'ailleurs, en 20 ans, il y a des praticiens et des praticiennes dans l'hémicycle, on voit bien comment a évolué le recrutement sur ce type de poste.

Donc, je crois qu'il y a un vrai problème politique, et il faudra continuer de le poser en essayant d'obtenir des réponses.

Ça, c'est sur la question de la présidence.

Deuxièmement, sur la question du devenir du GIRTEC, il y a eu effectivement des inquiétudes fortes, vous le savez, j'ai notamment reçu l'ensemble des personnels, dans la mesure où il y avait eu notamment des avis très défavorables du ministère des Finances, qui est un des ministères compétents, au titre de la loi, pour intervenir dans le champ d'activité du GIRTEC. En gros, ces avis du ministère des Finances remettaient en cause la qualité du travail, les résultats obtenus, et donc par définition, la pertinence de l'outil. Donc, nous avons mené un combat à bas bruit, pour rappeler que nous avons absolument besoin du GIRTEC.

Nous avons enregistré une première victoire, dans la mesure où il y a eu une réunion interministérielle qui s'est tenue avant les péripéties politiques que vous connaissez, et qui a sanctuarisé le budget du GIRTEC pour l'exercice 2025 à venir.

De son côté, vous le savez, la Collectivité de Corse, à travers une délibération de l'Assemblée de Corse, a mis à disposition des locaux qui nous appartiennent sans loyer, donc c'est une contribution en nature. Et bien sûr, nous sommes ouverts à une réflexion pour envisager de majorer éventuellement notre contribution, solliciter également les différents maires.

Mais à mon avis, cette réflexion sur la structure budgétaire du GIRTEC doit aller de pair avec une réflexion sur, a minima, un fonctionnement paritaire, que ce soit dans la désignation ou dans le fonctionnement, mais tout en restant, bien sûr, dans le souci d'avoir un outil totalement décorrélé de toute ingérence politique. Voilà donc pour le deuxième point.

Le troisième et dernier point. La création du GIRTEC s'est inscrite à l'époque déjà dans un débat politique qui prenait des tours de conflits, puisqu'on voulait réintégrer la Corse dans le droit commun en matière de droit des successions. Une des raisons qui a conduit à ce que le régime spécifique dont nous bénéficions historiquement soit prorogé, c'était précisément que le désordre foncier n'était pas résorbé.

Donc, à ce jour, le désordre foncier n'est toujours pas résorbé et nous n'avons pas obtenu, vous le savez, de réponses pérennes sur la question de la prorogation ou de la sanctuarisation de notre régime dérogatoire.

L'actualité de ces jours-ci nous rappelle que la proposition de loi du sénateur Panunzi va probablement être réexaminée.

J'ai cru comprendre que le rapporteur général du budget, issu du groupe LIOT, n'était pas favorable à cette proposition de loi, dans la mesure où il en a souligné les risques avérés d'inconstitutionnalité.

Ce que je tiens à dire ici aujourd'hui, c'est que, premier point, le combat pour les arrêtés Miot, pour reprendre au-delà du juridisme le terme qui est consacré par notre histoire politique, est un fondamental de la famille politique dont nous sommes issus. Et c'est un fondamental qui est partagé par d'autres familles politiques.

Je sais que les députés nationalistes, Michel Castellani et Paul-André Colombani, rappelleront au sein du groupe LIOT que ce fondamental ne peut pas être mis en cause. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est vous dire, avec gravité et solennité, qu'a fortiori dans le contexte incertain au plan politique que connaît aujourd'hui la France, il y a des risques, y compris si la proposition de loi du sénateur Panunzi

est votée, et nous la soutenons sans ambiguïté. Je vous rappelle notre vote à l'unanimité de l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif.

Nous la soutenons, mais nous avons insisté aussi sur les risques avérés d'inconstitutionnalité. Et donc, indépendamment du débat qu'il faudra porter et du combat qu'il faudra mener, il y a un risque de saisine du Conseil constitutionnel.

Moi, je continue à dire devant vous, avec la certitude de ne pas me tromper, que le seul moyen politique et juridique de garantir à la fois le maintien de ce qu'il est convenu d'appeler « les arrêtés Miot » et de prendre la main, politiquement et juridiquement, sur la fiscalité en matière de succession, c'est la révision constitutionnelle. La révision constitutionnelle et son corollaire, un statut d'autonomie.

Je le dis, et je le redis avec force et solennité, pour que cela soit entendu et écrit, y compris dans les procès-verbaux de notre Assemblée.

En tout cas, nous, et quand je parle de nous, c'est le Conseil exécutif, c'est la majorité territoriale, c'est, j'en suis certain, l'ensemble des nationalistes, nous allons continuer à mener ce combat, qui est un combat fondamental, et nous chercherons, comme nous l'avons toujours fait, à faire converger l'ensemble des forces politiques, au-delà des nationalistes, pour pouvoir concrétiser des solutions qui soient des solutions pérennes, conformes à l'intérêt des Corses et de la Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Une question orale maintenant de Serena Battestini pour « Core in fronte ».

**Question n° 2024/E3/037 - Le CTPNAF est-il un outil au service de l'agriculture ou de l'urbanisation ?** posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Serena BATTESTINI**

À ringrazià vi.

Sgiò Presidente,

Vous coprésidez, avec le Préfet de région, la CTPNAF (Commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) de Corse qui compte 23 voix délibératives, dont celles du groupe Core In Fronte.

Cette commission donne des avis notamment sur les documents d'urbanisme lorsqu'ils consomment des espaces agricoles.

A la dernière commission, vous avez voté pour 3 PLU : Zonza, Lecci et Linguizzetta, qui consomment des dizaines d'hectares à fort potentiel agricole (ESA ou ERPAT) en assortissant ce vote positif de réserves.

Pour notre part, considérant que ces réserves ne sont pas suivies d'effet et que la CTPNAF accompagne un développement mortifère nous avons voté contre.

Force est de constater que le PADDUC a été détourné de sa philosophie. Aucun document d'urbanisme qui n'était pas en conformité n'a été attaqué en justice par la CDC et la CTPNAF que vous coprésidez n'a en rien ralenti la consommation des espaces agricoles.

Chaque année, des centaines d'hectares agricoles sont ainsi déclassés au profit de l'urbanisation, avec de plus en plus de résidences secondaires ou de promotions immobilières périurbaines qui accueillent les 5000 arrivants qui constituent la colonisation de peuplement.

Si vous comptez changer de politique nous serons des partenaires constructifs, si vous choisissez de continuer dans une politique attentiste nous vous serons farouchement opposés.

Notre question sera la suivante :

Face à cette situation, la CDC envisage-t-elle de changer radicalement de méthode ?

Envisage-t-elle de remettre en cause son inaction sur cette problématique qui touche aux fondamentaux de 50 ans de lutte ?

Allez-vous donner, enfin, un signal fort pour préserver, selon l'esprit du PADDUC, les terres agricoles, limiter les résidences secondaires et les promotions immobilières qui favorisent l'arrivée massive de populations extérieures à la Corse ?

À ringrazià vi.

**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente, remplace Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Monsieur le Président de l'ODARC.

**M. Dominique LIVRELLI**

Je vous remercie.

Madame la Conseillère territoriale, quelques petits rappels. La CTPENAF créée suite à la loi d'orientation agricole de 2014 a pour rôle d'émettre un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme, concernant l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières.

Sa mise en place, son fonctionnement et l'harmonisation des procédures ont connu des améliorations continues notamment grâce à l'important travail technique mené par les services de la CdC, de l'AUE et de l'ODARC.

Cette mobilisation a permis de revoir le règlement intérieur afin de clarifier les modalités de saisine de la commission, d'évaluer les projets en considération de l'objectif quantitatif de préservation des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA), et d'assurer une saisine plus exhaustive sur les projets d'urbanisme.

Surtout, nous avons insisté sur le plan politique, pour qu'une égalité dans le traitement des dossiers et une sécurisation juridique des avis soient garanties dans le cadre de cette Commission.

Je dois préciser que la CTPENAF a vocation à se prononcer sur la consommation des terres naturelles, agricoles ou forestières, mais pas directement sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le PADDUC. Le PADDUC n'est pas opposable aux documents d'urbanisme dans un rapport de conformité, eu égard notamment au principe de libre administration des collectivités, le PADDUC est opposable dans un rapport de compatibilité.

J'ajoute que la contestation juridique du zonage des ESA a constitué un élément de fragilité dans l'application du PADDUC. Sur ce point, comme vous le savez, la Collectivité de Corse s'est fortement mobilisée pour le rétablissement de la cartographie des ESA, avec une décision définitive du Conseil d'Etat intervenue fin mai 2024, confirmant le jugement de la Cour administrative d'appel de Marseille.

Pour revenir sur les trois PLU examinés à la dernière CTPENAF, il est nécessaire de rappeler certaines spécificités des procédures d'avis de la CTPENAF.

Dans le cas général, la CTPENAF émet un avis simple qui n'est pas obligatoirement suivi par l'autorité décisionnaire. Lorsqu'un document d'urbanisme porte une réduction des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire (AOP), la CTPENAF est saisie pour un avis conforme qui devra être suivi par l'autorité décisionnaire, les réserves formulées dans l'avis rendu devenant ainsi opposables.

Ainsi, à la différence d'un avis conforme défavorable qui bloque le projet sans encadrer précisément les modifications à apporter, l'avis conforme favorable avec des réserves offre l'opportunité de cibler les espaces agricoles qui devront obligatoirement être préservés. C'est cette opportunité qui a notamment été saisie pour les PLU de Lecci et de Zonza.

Pour les projets où l'ensemble des lignes directrices sont à revoir, nous défendons des avis défavorables. Rappelons le cas des avis conformes défavorables rendus sur les PLU de Monte et Santa Maria Poghju qui ont fait l'objet de requêtes en annulation avec des procédures au fond toujours en cours.

S'agissant du PLU de Linguizzetta, ne portant pas d'atteinte substantielle aux surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une AOP, la CTPENAF a été sollicitée pour un avis simple. L'avis favorable qui a été rendu prend en considération les améliorations apportées au projet urbain par rapport



au document en vigueur : réduction des zones constructibles de 64 hectares, structuration et renforcement de l'agglomération. Afin d'assurer la compatibilité du document avec les orientations du PADDUC, nous avons fait inscrire trois recommandations.

Enfin, l'intervention de la Collectivité de Corse en parallèle de la tenue des CTPENAF, comprend un avis en tant que Personne Publique Associée qu'elle transmet aux communes en tant qu'élément versé à l'enquête publique. Cette contribution est un élément sur lequel les requérants peuvent se référer en cas de contestation juridique de la procédure. L'analyse de la compatibilité avec les orientations du PADDUC y est menée point par point. La méthode choisie est celle d'un éclairage précis et constructif sur les améliorations attendues pour garantir la compatibilité d'ensemble avec le PADDUC.

Sur le plan plus stratégique, je rappelle que des autorisations d'urbanisme continuent d'être délivrées dans les communes qui n'ont pas mis en compatibilité leur documents d'urbanismes avec le PADDUC : ainsi plus de 5000 ha d'ESA sont menacés de disparition à court terme sans que la Collectivité de Corse ou la CTPENAF n'aient à se prononcer.

Par ailleurs, près d'un tiers de la consommation des ESA a lieu dans les communes soumises au RNU. En outre, il n'est pas acceptable que lorsqu'un projet arrive en CTPENAF, la commission est souvent mise devant le fait accompli (permis de construire accordés, constructions démarrées, ...).

Considérant ces éléments, nous sommes dans une situation d'urgence qui impose au premier chef, la révision des documents d'urbanismes obsolètes par rapport aux orientations du PADDUC (ex : Linguizzetta) et la mise en place de documents d'urbanisme dans les communes actuellement soumises au RNU présentant des enjeux de développement (ex : Lecci, Zonza). Sachant que la commune de Lecci avait présenté son PLU à trois reprises.

Face à cette situation dans laquelle la CdC n'a aucune visibilité sur les permis déposés malgré les demandes répétées d'accès à ces informations auprès des préfetures, il n'est pas admissible que l'Etat ne fasse pas valoir l'exception d'illégalité concernant l'absence de mise à jour des PLU qui devaient être mis en compatibilité au plus tard à l'échéance de 2018.

Dans le cadre de la révision du PADDUC, il nous incombera de proposer un encadrement plus strict dans la mise en compatibilité, tout en ayant renforcé par ailleurs notre accompagnement auprès des collectivités locales dans la réalisation de documents d'urbanisme (PLU mais aussi SCOT) qui doit être une priorité absolue.

Enfin, au titre des actions entreprises par notre collectivité j'ajoute que plusieurs initiatives, au-delà de l'amélioration du fonctionnement de la CTPENAF et de l'appui à la réalisation de documents d'urbanisme ont été entreprises ; ainsi, un amendement déposé par le Député Acquaviva a été intégré à la loi ZAN interdisant, à partir de 2027, l'extension des zones constructibles dans les communes au RNU en Corse.

En tant que Président de l'ODARC, j'ajoute que nous avons lancé dans le cadre de la CTPENAF en lien avec l'installation de la Commission d'Aménagement Foncier l'initiative de procéder à l'inventaire des friches qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière. Cet inventaire ouvre la perspective de récupération des terres incultes à titre collectif, considérant que la meilleure façon de protéger la terre agricole est d'assurer sa mise en valeur.

Loin d'être inactive sur le sujet, la CdC est intervenue sur les plans technique, juridique et politique pour agir sur ces fondamentaux de préservation de la terre agricole.

Nous prendrons toutes nos responsabilités pour lever un à un l'ensemble des obstacles évoqués et renforcer notre action notamment dans le cadre du processus d'autonomie que nous défendons au sein de cette Assemblée.

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazia vi, O Sgiò Presidente di l'ODARC.

L'ultima dumanda a bocca hà da esse fatta da Hervé VALDRIGHI per « Fà populu in seme ».

**Question n° 2024/E3/040 - Mesure « Retour des talents »**, posée par M. Hervé VALDRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**M. Hervé VALDRIGHI**

À ringrazià vi.

Monsieur le Président de l'exécutif, M. le Président de l'Agence du développement économique de la Corse, lors de la session du 26 avril dernier, notre assemblée a approuvé à l'unanimité, et avec un certain enthousiasme, le rapport « *Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme* » présenté par le Président de l'ADEC.

Ce texte, ambitieux et progressiste, portait de nombreuses propositions pour tenter de répondre aux défis que rencontre la Corse sur la question du travail et de l'emploi, dépassant ainsi la seule sphère de l'économie et de l'entreprise, pour élargir la réflexion aux champs de la responsabilité sociétale, du dialogue social, de la lutte contre la précarité et les inégalités.

Certaines de ces propositions étaient attendues depuis longtemps, comme l'expérimentation du CDI tourisme ou encore le renforcement de la conditionnalité des aides publiques à l'embauche. D'autres ouvraient de nouvelles perspectives, comme le soutien aux démarches de responsabilité sociétale des entreprises.

Parmi les mesures les plus novatrices, une aide complémentaire à l'aide à l'emploi « visant à favoriser le retour de talents en Corse » avait, au-delà des clivages, parlé à l'ensemble des conseillers de cette Assemblée. Nous connaissons tous le récit d'une île qui se vidait de ses habitants obligés de quitter leur terre pour gagner de quoi vivre. « *Sò partitu zitellu è tornu capu biancu* » : cela fait partie de notre imaginaire, mais aussi de notre vécu. A des degrés divers, nous avons tous ressenti le devoir d'agir pour mettre fin à cette injustice, pour faire rentrer les expatriés autrement qu'au jour de la retraite.

Cette « aide au retour » constitue donc un axe fort de la politique d'aide à l'emploi. Elle semble à fortiori particulièrement logique dans une île qui investit pour former des jeunes, notamment au sein de son Université, qui finissent par aller faire carrière ailleurs, alors que le besoin de main-d'œuvre expérimentée est caractérisé.

Pour toutes ces raisons, le vote de cette mesure a légitimement généré une forte attente en Corse. Pourtant, il se dit aujourd'hui que sa mise en œuvre pourrait être entravée.

Ainsi, pourriez-vous, Monsieur le Président, nous dire si l'aide au « retour des talents » pourra bien être déployée par la Collectivité de Corse et l'ADEC dans les mois à venir ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, aghju da passà a parolla à u Presidente di l'ADEC.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chères conseillères, chers conseillers,

Monsieur Valdrighi qui m'interrogez, nous comprenons votre inquiétude et mieux nous la partageons car nous savons malheureusement qu'elle n'est pas infondée.

Vous l'avez rappelé, l'Assemblée de Corse, dans sa délibération du 26 avril 2024 concernant la modification des dispositifs d'aide à l'emploi, a prévu une incitation au retour des jeunes Corses.

Cette mesure vise à répondre à deux objectifs principaux, tout d'abord favoriser le retour de jeunes ayant quitté l'île pour poursuivre leurs études ou trouver un premier emploi ; deuxième objectif, c'était répondre aux besoins des entreprises insulaires, lesquelles, vous le savez, vous l'avez noté, ont structurellement des difficultés de recrutement en ce qui concerne les profils d'emplois qualifiés.

Je vous rappelle les critères de la mesure proposée. Les personnes concernées devaient détenir un niveau de diplôme de bac + 3 au minimum ou occupant un emploi de ce niveau de qualification, avoir passé tout ou partie de leur cursus d'étude en Corse et y avoir obtenu le bac. Les bénéficiaires doivent aussi avoir été employés ou être étudiants hors de Corse au moins 12 mois dans les 24 mois précédant la demande de l'entreprise.

La mesure consiste en une aide financière pour l'entreprise et non pas pour le jeune qui revient, c'est bien une aide pour l'entreprise, qui procède au recrutement, aide qui peut être majorée si le recrutement se fait dans un des secteurs prioritaires du schéma de développement régional que vous avez adopté.

Cette mesure pose donc des critères objectifs et répond à un motif d'intérêt général.

Pourtant, le service du contrôle de légalité de la Préfecture de Corse demande son retrait dans un courrier en date du 13 juin 2024. Ce courrier nous dit que la mesure irait à l'encontre du principe constitutionnel d'égalité.

Les arguments avancés, fondés sur une jurisprudence du Conseil d'Etat concernant la légitimité des aides publiques, ces arguments sont les suivants : tout d'abord, cette mesure serait discriminatoire ; ensuite, elle créerait une rupture d'égalité entre des personnes se trouvant dans des situations comparables ; elle n'aurait pas de lien avec les buts de la politique d'aide à l'emploi.

Cette position nous semble totalement infondée, infondée en droit et surtout inacceptable sur le plan politique.

Sur le plan juridique, quelques arguments non exhaustifs : il existe des aides à l'embauche visant des publics précis, partout en France, en Europe et dans le monde. Donc, la mesure n'est pas discriminatoire.

Deuxièmement, dans la propre lettre du service de contrôle de légalité de l'Etat, les critères de catégorisation opérés par la délibération sont reconnus comme étant objectifs ; autrement dit, l'accès à l'emploi sur le territoire insulaire constitue objectivement une situation différenciée.

Troisièmement, l'aide au retour est motivée par le besoin de la Corse d'améliorer ses performances en termes d'attractivité et de disposer de davantage de profils qualifiés au bénéfice des entreprises qui contribuent au développement du territoire.

Au-delà du débat et des arguties juridiques, il est clair que la volonté de l'État est de s'opposer à une mesure qui vise à faciliter le retour dans leur île de jeunes Corses qui veulent faire le choix d'y vivre et d'y construire leur vie, et ce, alors même que les critères proposés n'ont aucun caractère excluant et reposent uniquement à titre principal sur le lieu d'obtention du baccalauréat.

Nous souhaitons aider les Corses qui ont eu à faire le choix de vivre un temps hors de leur île, pour étudier ou travailler, nous souhaitons les aider à y revenir.

C'est une proposition conforme à notre volonté de construire ce pays avec tous ses enfants et qui constitue également une avancée sociale, car la Corse a été historiquement une terre d'émigration et les conditions économiques

et sociales actuelles imposent souvent et encore dirais-je malheureusement, de partir pour trouver un emploi, voire un logement.

Cette position de l'État est d'autant plus incompréhensible que d'autres régions ou territoires d'Europe confrontés à ce type de situation, en Espagne notamment, ont fait le choix d'aider les retours de ceux qui y sont partis et qui n'étaient pas nécessairement les plus favorisés. C'est le cas également en Martinique où a été mis en place un système d'aide au retour.

Vous l'avez compris, aussi bien pour des raisons strictement juridiques que pour des raisons éminemment politiques, le Conseil exécutif de Corse n'envisage pas de remettre en cause ce dispositif et son principe. Nous allons nous rapprocher des services de l'État aux fins de faire valoir notre position et tiendront l'Assemblée de Corse informée du résultat de ces échanges. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Eccu. Emu compiu e dumande à bocca è emu da fà a chjama.

**M. Don Joseph LUCCIONI**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

**La séance est ouverte à 11 h 30 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vulerebbe prima avè una pensata per un agentu di a Cullettività di Corsica, Eric Le Bail, chì si n'hè andatu à l'età di 63 anni. Eric Le Bail, travaillait au pôle territorial social. Évidemment nous avons une pensée pour sa famille et en particulier pour sa fille Alexandra qui travaille dans notre Collectivité.

Cum'è a sapete bè, tutti i mesi, malurosamente, simu obligati di salutà a lascita, a perdita di un agente o di qualchissia di cunniscutu, in avanza, cum'ellu si dice, è assai per tutti malurosamente.

Je voudrais aussi, sur un ton plus heureux, saluer la présence d'un groupe de scouts de Rome, qui est en visite en Corse, *voglio salutare una squadra di scout, si dice così penso, di Roma, è siate benvenuti in Corsica e benvenuti a l'Assemblea di Corsica. È un piacere.*

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è Signori cunsiglieri esecutivi, Signore è Signori cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Ci ritruvemu oghje pè st'ultima sessione prima di e vacanze d'estate.

Ci ritruvemu dinò un mese è mezu dopu à l'elezzione auropee è qualchì ghjorni dopu à e legislative, stonde di demucrazia, è vogliu felicità di sicuru tutti quelli chì sò stati eletti.

Ma ci ritruvemu dinò dopu à parechje surprise è parechji insegnamenti.

È pè contu meiu, avia principiату l'annu 2024 incù un discorsu annantu à a demugraffia. Le 1<sup>er</sup> février dernier, je vous invitais collectivement à débattre de démographie, de manière dépassionnée et en prenant soin d'identifier et d'approfondir toutes les variables en jeu.

De la même manière, pas plus tard que le 31 mai dernier, dans un discours sur les questions européennes, je nous invitais, tous, au choix des forces progressistes face à la montée de l'extrême droite.

Ces réflexions et appels, qui ont d'ailleurs pu faire l'objet de railleries ici ou là, sont, malheureusement, n'en déplaise à certains, et j'aurais préféré

faire fausse route, au cœur des grands bouleversements politiques auxquels nous avons assisté ces dernières semaines.

Alors, je sais bien que la politique est souvent, trop souvent, faite d'immédiateté, de rapidité, de plus en plus de volatilité et malheureusement de radicalité. Et c'est, je le crois, ce qui en partie nous fait désormais courir un grand danger, sous couvert de grandes surprises.

Que nous n'allions pas échapper à la vague RN aux européennes, nous le savions tous ici.

Qu'elle se transformerait en tsunami lors du premier tour des législatives, nous ne nous y attendions pas. Que nous soyons nationalistes, de droite ou de gauche, je pense que nous avons tous été surpris par une certaine Corse que nous avons découverte le 30 juin dernier.

Or justement, la préemption du sujet démographique par certains tenants d'une approche identitaire que je définirais proche idéologiquement de l'extrême droite, pour la distinguer de la défense identitaire propre au mouvement nationaliste corse, mais aussi l'absence de débat de fond sur le sujet nous ont fait perdre, à mon avis, de vue une grande partie de la réalité. Les arrivées en Corse, responsables de notre croissance démographique, ne sont ni celles de la diaspora, ni celles d'étrangers, qu'ils soient d'Afrique ou de je ne sais où.

Ces arrivées ce sont celles de continentaux qui s'installent sur la base de motivations assez diverses et qui, contrairement à ce que nous pouvions observer auparavant, emmènent dans leurs bagages leurs préoccupations, leur propre agenda politique et leur manière d'envisager le monde, utilisant les derniers scrutins pour les exprimer.

Mais la démographie n'est pas la seule explication des votes auxquels nous avons assisté, ce serait trop facile et je ne veux pas choisir la facilité.

La réalité c'est que la Corse a changé. Elle n'est plus celle ni des années 70, ni même celle de 2015, date de l'arrivée des nationalistes aux responsabilités.

La Corse subit, comme d'autres territoires européens, de plein fouet des bouleversements majeurs sur le plan économique, social, sociétal. Et c'est en cela que je vous avais invité à travailler aussi en termes prospectifs et ça me paraît essentiel. Force est de constater que le vote RN n'est pas l'apanage des seuls néo-arrivants. C'est aussi celui de Corses qui sont mécontents, qui ont peur pour leur avenir, leurs enfants, leur terre, leur langue. Mais, permettez-moi



un peu de naïveté, j'espère que ce n'est pas celui de Corses qui adhèrent aux valeurs et idées véhiculées par ce parti, donc par le RN.

Je disais donc que cette Corse insoupçonnée s'est révélée à l'ensemble des forces politiques dites de progrès, et nous pouvons déjà en retenir deux enseignements valables pour tous, quels que soient les bancs de l'hémicycle que nous occupons.

En premier lieu, nous ne pouvons plus nous exonérer d'une discussion de fond, nous avons débuté dans le cadre du processus de Beauvau, en conférence des présidents, je m'en souviens, mais nous n'avons pas continué à approfondir le sujet et nous ne pouvons plus nous exonérer d'une discussion de fond sur notre démographie et ses conséquences.

Si nous ne voulons pas poursuivre dans la voie d'un corps social dual dont les composantes ne se côtoient pas, ne se parlent pas, ne partagent rien, portant à terme à des situations de conflits de perception, représentation et projection, nous ne pouvons plus éluder le problème et devons tenir un discours clair à ce sujet.

Pour ma part, je ne regarderai pas ailleurs alors qu'un phénomène migratoire, dit interne, nous dépossède jour après jour de notre futur et de celui de nos enfants, reconstruit nos espaces de vie et modifie profondément notre structure sociale.

En second lieu, je plaide pour l'impérieuse nécessité d'un positionnement clair des forces politiques corses face aux idées du RN. Ne pas flirter avec ces idées, les combattre sur le terrain. Il ne s'agit pas d'incriminer des électeurs, corses ou non corses, et ce qu'elles représentent, mais surfer sur la vague RN, voire l'instrumentaliser dans le cadre d'un rapport de force entre familles politiques insulaires, risquerait de se révéler destructeur en termes d'idées et de principes.

Ensuite deux autres enseignements pour ma famille politique, il ne s'agit pas de la majorité territoriale, ma famille politique nationaliste dans toute sa diversité, et ensuite pour la majorité à laquelle j'appartiens.

Aux nationalistes, je dis que nous ne pouvons pas poursuivre sur le chemin de la discorde alors que la Corse vit au rythme d'autres enjeux, d'autres défis qui dépassent de loin le périmètre de nos discussions, de nos oppositions et de nos divergences. Sachons regarder ensemble la Corse telle qu'elle est aujourd'hui et retrouver des convergences à chaque fois que cela sera nécessaire au nom d'un intérêt supérieur, celui de la Nation corse, intérêt qui nous unit et

qui ne doit pas être un idéal passéiste mais bien celui fondateur de l'avenir de notre peuple.

Enfin aux membres de la majorité, dont je suis, je dis qu'après 9 ans de pouvoir, s'il est normal d'attirer critiques et de fédérer les oppositions, tout cela est logique, et si ces élections sont un avertissement, je sais aussi que nous avons les ressources, la volonté et l'ambition de comprendre, de rebondir et d'avancer.

Et contrairement à ceux qui veulent nous faire croire que les étiquettes, les femmes et les hommes et les programmes ne comptent pas, nous, nous savons d'où nous venons, qui nous sommes et pourquoi nous sommes là. Nous ne faiblirons pas !

Donc, revenons à l'essentiel, revenons aux Corses, revenons à 2015, à 2018, à 2021 et à ce qui a fait que nous sommes entrés dans cette assemblée héritiers en femmes et hommes qui ont le projet de changer ce pays.

I Corsi aspettanu da noi travagliu è resultati... ma sempre ind'è u filu di e nostre rivendicazione storiche!

Allora avà, travagliemu, è travagliemu tutti in seme, è per elli !

À ringrazià vi.

Intervenzione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vous avez évoqué la mémoire d'un agent disparu. Je voudrais, comme c'est l'usage, poursuivre ces évocations et ces hommages, d'abord en évoquant la mémoire de Dominique Degli Esposti que beaucoup d'entre nous ont connu et accompagné en sa dernière demeure, qui était un artiste et un poète, un de celles et ceux qui ont initié le Riacquistu et lui ont donné ses lettres de noblesse.

Évoquer également, la mémoire de Jacques Renucci, journaliste, plume historique de Corse-Matin mais également écrivain. Je pense notamment à son livre « l'arrière-pays » où sa plume répond au pinceau de Santu Mufraggi pour décrire notre terre, sa lumière, quelquefois sa violence, mais toujours sa beauté.

Évoquer ensuite la mémoire de Francescu Casasoprano, militante naziunalistu, anzianu prigiuneru puliticu, machjaghjolu, chì s'hè impegnatu sin'à l'ultimu pè u so ideale è per a Corsica, per a Corsica nazione è, cum'è tanti

altri militante è militanti spariti oghje, face parte di quelli chì anu permessu chè noi siamu quì è chì sta stituzioni existi.

Évoquer enfin la mémoire du Père Mach, l'abbé de Ghisonaccia, disparu dans des conditions tragiques.

Saluer très amicalement, Monsieur Mouloud Mesghati, le président de l'association des Marocains de Corse-du-Sud qui a perdu son épouse, Madame Fouzia Mesghati, que beaucoup d'entre-nous connaissaient et appréciaient. Voilà donc ce que je voulais dire.

Enfin, un élu nous a quitté, Monsieur Xavier Piacentini, le maire de Crucicchia, et j'adresse bien sûr à sa famille nos plus sincères condoléances.

Concernant l'analyse politique et les leçons à tirer, et du scrutin législatif, et de la situation globale de la Corse, j'ai écouté avec attention et intérêt ce que vous avez dit, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse. Je vais bien sûr l'intégrer dans ma propre réflexion plus globale, qui a vocation également à se nourrir d'un cycle d'échanges que j'ai engagé avec les élus du Conseil exécutif, de la majorité, avec les élus nationalistes de l'opposition, avec à un autre niveau l'ensemble des élus et des forces politiques. En ce qui me concerne, j'aurai l'occasion sans doute avec un peu plus de recul, au moment de la rentrée de septembre, de dire ce que je pense de cette situation, des perspectives qui s'ouvrent à nous, des difficultés et défis que nous avons à surmonter et des chemins envisageables pour aller ensemble vers la paix toujours, mais également vers l'émancipation.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Dunque sò meziornu menu un quartu, emu da piglià l'ordine di u ghjornu.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 193 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 27 di ghjugnu di u 2024**

**Rapport n° 193 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2024**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vi dumandu s'è vo site d'accordu per l'approvazione di u prucessu verbale di a sessione di u 27 di ghjugnu. Ci sò e rimarche ? Nò.

Allora, qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì vote à prò ?

**U raportu hè ADUTTATU.**

Vi ringraziu.

**Raportu n° 199 : Designazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica per sede à u Cunsigliu d'amministrazione di l'Agenza Regionale di a Salute di Corsica**

**Rapport n° 199 : Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de Santé de Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora aghju da fà l'affare à l'accorta. Simu parechji à u Cunsigliu d'amministrazione di l'ARS. Anu cambiatu, per via di una lege, a ripresentazione di i territorii, è dumandatu à a Presidenta di l'Assemblea di Corsica d'avè dui supplenti.

Eiu vi facciu sta pruposta:

Prupongu chì i mo vicipresidenti sippianu i mo supplenti à u Cunsigliu d'amministrazione di l'ARS, s'è vo site d'accordu.

Ci sò digià parechje ghjente chì sò presente.

Ci hè Evelyne GALLONI D'ISTRIA, ci hè Jean-Marc BORRI, ci hè Pierre GHIONGA, ci hè Chantal PEDINIELLI è Santa DUVAL.

Dunque, per contu meiu, m'anu dumandatu quale serebbenu i mo suppleenti, vi facciu quessa a pruposta, i mo dui vicipresidenti.

Ci hè una rimarca ? Innò. Allora, mettu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione?

Quale hè chì vote à prò ?

Vi ringraziu, cusì ghjè fatta.

**Rapportu ADUTTATU à l'unanimità.**

**Raportu n° 215 : Designazione pà l'Assemblea di Corsica di un merre ind'a a Commissione Regionale di a furmazione di e liste elettorale per l'elezzione di i membri di a Camera d'Agricoltura regionale di Corsica**

**Rapport n° 215 : Désignation par l'Assemblée de Corse d'un maire pour siéger au sein de la commission régionale de l'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture de Région Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

È dopu ci hè un antra designazione, ghjè quella di un ripresentente... Allora, ci vole un merre. Ghjè l'Assemblea di Corsica chì piglia a decisione.

Ci vole un merre per esse presente à a commissione regionale di u stabilimentu di e liste elettorale, in a prospettiva di l'elezzione à a Camera d'agricultura, di tutta a regione. A Camara regionale si dicerebbe, Camara territoriale.

Eccu.

Dunque mi ci vulerebbe una pruposta.

**(brouhaha)**

Ghè cusì. Ghjè un decretu 2024-60...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

(Début inaudible)

Innò, ind'u decretu ùn hè micca scrittu chì ci vole un merre, ùn hè mancu scrittu chì ci hè una cummissione elettorale.

U decretu ùn hà chè dui articuli pè indicà chì ci hà da esse una Camara regionale.

Eiu vogliu sapè parchì ghjè un merre.

S'è ùn ci n'hè micca indrentu à l'Assemblea, vol'dì chì l'Assemblea ùn ripresenta à nimu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Innò, pò mette qualchissia d'altru o di fora.

L'Assemblea pò mette qualchissia d'altru o di fora ma ghjè un merre. Avemu fattu a verifica. Dunque... Ma ci sò i merri. Ùn simu micca ubligati d'andà à circa li ind'è altrò. Ci n'hè 360 in Corsica, avemu a scelta, ma ci sò quì.

Dunque quale sò e pruposte?

Per fà populu? Jean-Marc BORRI.

Ci hè qualchissia d'altru?

Innò, allora mettu à u votu sta pruposta.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?

Quale hè chì vote à prò ? Site elettu ! Eccu !

**Raportu ADUTTATU !**

L'onori sò castichi.

Allora avà, s'è vo site d'accordu, avemu à pena di tempu. Mi girgu versu l'esecutivu, cusì avanzemu. S'è vo vulete, pudemu passà qualchì cartulare.

Pensu ch' a Signora Bianca FAZI serebbe d'accordu. H' travagliatu assai eri cun belli cartulari in cumissione permanente, è a felicitemu, è oghje ci h' da passà dinò quachì pruposte. Site d'accordu ? Andate puru, vi stemu à sente.

## SUCIALE È SALUTE /SOCIAL ET SANTÉ

**Raportu n° 185** : Cunvinzioni di finanziamentu pà u funziunamentu di u spaziu di vita « Paese di legnu » gistitu da a Fraternité du Partage in a cumuna d'Aiacciu

**Rapport n° 185** : Convention de financement relative au fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu » géré par la Fraternité du Partage sur la commune d'Aiacciu

### **Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Pigliu in ordine, u 195 : Convention de financement relative au fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu » géré par la Fraternité du Partage sur la commune d'Aiacciu.

Cari cunsiglieri, « Paese di legnu » a été ouvert en janvier 2022. C'est un projet expérimental qui est un lieu d'accueil à destination des personnes en grande marginalité. Après un long parcours d'errance, celles-ci refusent souvent d'intégrer les solutions d'hébergement existantes, aux règles souvent trop restrictives pour elles.

« Paese di legnu » a mis en place un règlement de fonctionnement souple et évolutif. La configuration du lieu, qui combine des espaces privés et des lieux de vie communs, est pensée pour favoriser l'adhésion des personnes accueillies et leur resocialisation, avec la possibilité de participer à des activités.

Il propose une solution transitoire entre la rue et les centres d'hébergement classiques.

Dès leur entrée, les personnes sans ressources sont accompagnées pour un rétablissement de leurs droits. L'accompagnement se fait au rythme des personnes, avec des temps d'échange pour favoriser l'implication dans le lieu de vie, ainsi que des temps destinés à la définition d'un projet personnel.

En 2023, le bilan d'activité indique que 19 personnes ont été accueillies pour un total de 6205 nuitées. La durée moyenne de séjour est de 16 mois.

Au fil du temps, l'association a étoffé son équipe afin d'encadrer ce public très spécifique dans les meilleures conditions.



Le budget global a été ainsi revu à la hausse.

Au vu de ces éléments, le budget de fonctionnement a été réévalué, donc il est estimé pour 2024 à 533 000 €, principalement abondé par l'État. Je vous rappelle que sur les personnes que l'on dénomme sans domicile fixe, c'est une compétence État et mairies. Et que donc, la Collectivité a souhaité quand même s'investir dans ce projet, nous avons financé à hauteur de 100 000 €. Là, nous abondons annuellement à hauteur de 25 000 €. C'est à l'identique de notre participation en 2023.

Je tiens à insister ici sur ce financement qui relève d'une politique assumée par le Conseil exécutif au côté des acteurs associatifs qui interviennent dans le domaine de la précarité.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, ci hè un avisu di a cumissione di e finanze.

Eiu vi facciu sta pruposta sta mane, s'è vo site d'accordu, a mi dite, mi date a vostra risposta subitu : avemu 21 raporti, s'è vo site d'accordu ùn lighjimu micca tutte l'in extenso di e cumissione, altrimenti ci simu sin'à mezanotte, è ancu di più veneri sera.

Dunque quelli di a cumissione, ci danu l'avisu positivu o negativu, è po basta. Femu cusì ?

Allora ci hè un avisu di a cumissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene nant'à issu sugettu ?

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Madame la Présidente.

Comme l'a souligné la conseillère exécutive, Bianca Fazi, nous étions présents à l'inauguration justement il y a 2 ans de cette structure. C'est une structure importante pour les personnes qui sont quand même des grands marginaux, parce que malheureusement, on le sait, aussi bien dans tous les territoires urbains que le grand Ajaccio ou Bastia, il y a donc une difficulté à prendre en charge ce public. Forcément, souvent, il y a un sentiment d'impuissance à proposer des solutions à ces personnes. Ce cadre donc a le mérite d'exister.

Cette convention nous permet justement d'avoir la connaissance de ce qui s'est passé jusqu'à maintenant, on a le rapport annuel de la fraternité du partage. Vraiment, c'est important d'apporter son soutien à une structure qui existe depuis plus de 30 ans et qui a vraiment besoin de ce financement.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò. Dunque mi girgu versu à Cunsigliera.

**Mme Bianca FAZI**

Nunda di più, Madama a Presidente, à ringrazià à Madama Fagni per a so intervensione.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Aghju da mette à u votu stu cartulare.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì ghjè à prò ? Tuttu u mondu ghjè d'accordu.

**U raportu hè ADUTTATU.**

Salutemu tutti quelli chì travaglianu incù a « Fraternità di a spartera », « la Fraternité du partage ».

Passemu un altru raportu.

**Raportu n° 187 : Cuntrattu lucale di e solidarità pè u periudu da u 2024 à u 2027, in partenariatu cù i servizii di u Statu in u quattru di una strategia cunghjunta di lotta contru à a puvertà**

**Rapport n° 187 : Contrat local des solidarités pour la période 2024-2027 à conclure avec l'État dans le cadre d'une stratégie conjointe de lutte contre la pauvreté**

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Il s'agit du contrat local des solidarités pour la période 2024-2027 à conclure avec l'État dans le cadre d'une stratégie conjointe de lutte contre la pauvreté.

Je vous rappelle qu'auparavant, c'était la CALPAE et maintenant ça s'appelle contrat local des solidarités, le CLS.

Dès 2018, le Conseil exécutif de Corse, vous le savez, s'est rapidement saisi du sujet de la lutte contre la précarité, la pauvreté. Nous avons mis en place un plan stratégique pour répondre à ces enjeux qui ne relève pas directement du code de l'action sociale, mais bien d'une politique volontariste du Conseil exécutif, qui fait donc là ce qu'on appelle de l'extra légal.

À partir de 2019, nous avons contractualisé avec l'Etat des conventions qui ont couvert la période 2019-2023 et qui ont représenté pour la Collectivité de Corse un investissement dans l'ingénierie sociale de plus de 3 M€ sur 5 ans, soit 600 000 € par an, soutenu par une recette provenant de l'État de 1 350 000 € sur 5 ans, soit 270 000 € par an.

Je vous rappelle qu'il avait été voté un plan contre la précarité à l'échelon national, qui prévoyait 8 milliards d'euros. Nous sommes loin de recevoir les sommes attendues.

Nous pouvons par exemple illustrer des réalisations concrètes, une meilleure orientation des personnes en situation de précarité, un renforcement de l'offre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, l'accès au droit en matière d'alimentation. Par exemple, nous sommes passés de 340 000 € versés aux associations qui interviennent dans ce domaine en 2019 à 590 000 € en 2023, alors qu'il s'agit d'une compétence de l'État. Nous avons également évolué dans nos méthodes de financement en privilégiant des conventions pluriannuelles qui sécurisent mieux les structures qui assurent chaque jour le soutien des familles en situation de précarité.

L'objet de ce rapport est de vous présenter notre action volontariste dans le domaine de la lutte contre la pauvreté pour les 4 prochaines années à travers ce nouvel outil.

Il faut noter qu'en 2024, ce dernier n'intègre plus, contrairement aux conventions précédentes, l'accompagnement vers l'emploi. Une convention spécifique pour l'emploi et l'insertion visant à renforcer l'offre d'accompagnement a donc été mise en place et celle-ci a été validée par votre Assemblée en avril 2024. Elle représente 547 000 € de dépenses pour 2024, dont 335 000 € directement en faveur de l'accompagnement concret des allocataires du RSA.

Le contrat local des solidarités s'articule autour de trois axes : la prévention de la pauvreté dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès au droit, la construction d'une transition écologique solidaire.

Ce dernier axe, sur lequel il me semble important de m'arrêter, vise à développer de nouvelles offres de services pour les publics modestes autour des enjeux de mobilité et de lutte contre la précarité énergétique. Nous avons amorcé une réponse autour de la mobilité solidaire sur tout le territoire.

Nous avons également travaillé en lien avec l'AUE pour que les familles précaires puissent bénéficier des dispositifs de soutien financier leur permettant de réaliser une rénovation énergétique de leur logement sans reste à charge.

Je tiens à faire le lien ici à la fois avec ce que j'évoquais plus haut par rapport à notre engagement sur l'accès au droit à l'alimentation, mais également avec les rapports que j'ai présentés hier en CPD, le fonds de solidarité pour le logement, les plateformes d'appui à la mobilité qui s'inscrivent bien évidemment en complémentarité avec ce conventionnement.

Au-delà, je souhaite insister sur le fait que l'ensemble des actions que le Conseil exécutif de Corse porte dans le secteur social, vise à atténuer et surtout à prévenir la précarité.

Cette convention est d'un coût global d'un 1 769 000 € avec un financement de l'État à hauteur de 50 %, soit 884 000 €, sur la durée de la convention. L'intervention se déclinera selon des modalités qui pourront relever de prestations réalisées par les associations et financées au travers de notre règlement des interventions, d'action pour laquelle la Collectivité favorise des équivalents temps plein ou met à disposition des locaux lui appartenant, donc il n'y a pas de coûts supplémentaires à supporter, par exemple, j'y reviendrai dans le prochain rapport, un centre de soins, d'action prévue dans le BP 2024

conjuguant un apport financier et une valorisation d'ETP de la Collectivité de Corse.

Dans cette nouvelle contractualisation, il découle donc un programme de 13 actions spécifiques dans le domaine de la précarité qui vont mobiliser de manière transversale et répondre ainsi à nos objectifs territoriaux de manière opérationnelle.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, ci hè un raportu di a cummissione di a cusione suciale.

**Mme Frédérique DENSARI**

La Commission a émis un avis favorable avec une absence des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et de Monsieur Pierre Ghionga, non-inscrit.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e finanze è di a fiscalità.

**M. Joseph SAVELLI**

Qui a émis un avis favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avà a parolla hè a chì a vole.

**Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Madame la Conseillère exécutive,

Je souhaite souligner qu'à travers la lecture de ce rapport, on se rend compte de l'importance du travail réalisé par la Collectivité de Corse depuis 2018 pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion, convention engagée avec l'État pour un coût global de 1 769 000, dont 50 % seront pris en charge par la CdC, comme vous venez de nous le dire.

Ce plan se définit en 3 axes et en 13 actions concrètes menées par les services de la petite enfance à la transition écologique solidaire et même l'aide, entre autres, à travers la mise en place d'ateliers, de pouvoir apporter ainsi aux personnes analphabètes la possibilité de les aider à passer leur permis de conduire, ce qui est indispensable au vu des spécificités géographiques de la Corse.

Je me réjouis de ce plan et observe que parfois, tout ce travail concret et opérationnel engagé par notre Collectivité ne soit pas toujours valorisé comme il devrait l'être et qu'on ne s'en fasse pas toujours l'écho.

En tout cas, Madame la Conseillère exécutive, nous ne manquerons pas de le faire savoir et j'espère que l'appropriation du portail Sulidarità, véritable outil d'information au service des Corses, permettra aux plus démunis de connaître leurs droits afin d'accéder à toutes les ressources sociales proposées et trouver ainsi leur place au sein de la société Corse.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Nadine Nivaggioni.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci, Madame la Présidente.

Même dans notre société Corse, nous ne sommes pas épargnés, les pauvres sont nombreux, ce sont des enfants de parents pauvres et eux-mêmes, ils vivent dans la pauvreté très souvent, ce sont des femmes isolées, elles sont très, très nombreuses et ce sont des personnes âgées aussi qui sont dans la pauvreté, même si elles ont parfois travaillé.

Et pourtant, cette compétence, la lutte contre la pauvreté, ne fait pas partie des compétences inscrites à la Collectivité territoriale et dans les conseils régionaux.

Malgré ça et depuis longtemps, depuis le travail qui a été fourni par le docteur Pernin avec le docteur Edmond Simeoni, ça date déjà d'il y a une petite dizaine d'années, un travail de fond est mené pour lutter contre la précarité et la grande précarité.

Je le répète, ça a été dit par ma collègue Éveline Galloni, ça a été dit par notre conseillère exécutive, c'est un travail de fond qui est mené, c'est un travail qui est fait souvent dans la plus grande discrétion. On entend pourtant sur les ondes et dans les journaux que la précarité n'est pas assez prise en charge, pourtant malgré cette politique volontariste, c'est vraiment un investissement et une particularité de notre Assemblée de travailler en direction de tous ces publics.

Non seulement c'est une action contre la précarité qui est menée, mais on a vu qu'il y a une cohérence et une politique stratégique en direction de tous les plus faibles. On a vu hier ces aides qui sont données pour ceux qui ont besoin d'être aidés au niveau du logement, on a vu les aides à la protection de l'enfance, on a pu voter hier les activités qui sont financées pour l'accueil de jour à la Falep, on a vu ce matin pour la maison du partage. Donc, ce sont énormément d'actions de solidarité. Je ne fais pas état ici des montants des enveloppes, ils sont importants, mais par humilité et par discrétion encore, je ne veux pas en faire part.

Ce sont des actions concertées, stratégiques, coordonnées et qui sont bien ensuite utilisées par l'ensemble des associations qui ensuite travaillent directement avec ces personnes.

Donc, je souligne et je fais remarquer quelle est la politique de notre Collectivité ici.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene ? Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Dans l'axe 2, la lutte contre la grande exclusion et l'accès au droit, moi je pense que dans le cadre des revoyures des documents, il faut rajouter des cases, des cases et des prérequis.

Le prérequis le plus important, c'est d'essayer de faire en sorte que le droit social actuel soit bénéficiaire au plus grand nombre de personnes qui sont susceptibles d'y avoir droit. Pour l'aide à l'enfance, on a une disparité régionale entre l'ancien département de Haute-Corse et celui de la Corse-du-Sud où il y a beaucoup plus d'allocataires en Corse-du-Sud, sur la même strate de population, qu'en Haute-Corse. Je pense même que le niveau de pauvreté de Haute-Corse est supérieur du fait de l'organisation sociale et de la plus faible déconcentration liée à la ruralité.

Pour ce qui est maintenant des adultes en grande détresse, le traceur, c'est le RSA. Le taux de pénétration sur la population en Corse est de 2 %, sur la moyenne française, on est à 5 %, sur des départements similaires à la Corse, c'est-à-dire de types ruraux avec un peu de tourisme, on prend par exemple l'Allier, des départements de ce genre-là, on est à plus de 6 %. Ça veut dire qu'on a, nous, 6 000 allocataires. Le quantum, il est probablement à 15 000, voire à plus. Ça veut dire qu'il y a des pauvres qui sont hors radar. On doit avoir une action sociale de recherche, de quantification.

Par le réseau postal, j'ai lu que vous allez essayer de rechercher les personnes âgées en détresse.

Mais sur les personnes âgées, on a un taux de pénétration qui, lui, est paradoxalement de 4 fois supérieur au taux national de ceux qui sont allocataires de l'aide aux personnes âgées. Donc le curseur à mettre, c'est la recherche des adultes qui sont en perdition. Et ça, je pense qu'on doit étoffer le réseau structurel des services sociaux de la Collectivité de Corse, je ne sais pas si ça passe par des indicateurs ou des assistants ou assistantes sociales, mais c'est à chercher. On ne peut pas rester avec cette amer constat de voir que tant de personnes, et là on parle de milliers de personnes, sont sous les radars.

Donc, j'estime qu'on doit incrémenter le plan d'une stratégie de recensement, de recherche et après derrière, il se posera le problème



fondamental du financement parce qu'on est aujourd'hui à une enveloppe constante et tout ce qu'on va trouver en plus, on va être dans l'obligation de le payer sur nos ressources propres.

On demandera une compensation légitime de l'État qui, lorsqu'il y a eu les transferts, nous a donné un quantum financier correspondant à un état de ressources qui ne correspond pas à l'état réel de la précarité à laquelle on doit subvenir temporairement tant qu'on ne trouve pas les voies de travail et de survie de manière digne.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò. Allora, mi girgu versu à a cunsigliera.

### **Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Présidente.

Merci pour vos réponses.

Je répondrai principalement à Paul-Félix. Effectivement, ça fait plusieurs années que nous nous posons la question du non-recours et de trouver les indicateurs.

Concernant le RSA, il y a une baisse depuis 2023. En fait, on constate qu'il y a environ sur les 6000 personnes, il n'y a pas tout à fait 6000 personnes mais 1/3, qui ont un accident de vie, qui rentrent dans le dispositif et en ressortent parce qu'ils sont en recherche d'emploi. On a beaucoup d'accompagnement d'où ce que j'avais présenté, le plan territorial d'accompagnement vers l'insertion, ce qui a fait baisser les chiffres. Donc, je crois que le chiffre de demandeurs du RSA n'est pas si élevé que ça, et tant mieux, il y a aussi parfois des emplois saisonniers qui font peut-être baisser ces chiffres, on s'emploie quand même à ouvrir le plus de droits possibles et à rechercher.

Concernant les personnes âgées, il y a un travail très important qui a été mené avec les mairies, notamment avec les secrétaires de mairie puisqu'elles connaissent les administrés, qu'il y a vraiment des signalements qui émanent des populations, même dans des petits villages et donc, nous avons mis en place des permanences d'assistantes sociales ou d'assistants, mais enfin, en général ce sont des femmes, donc assistantes sociales, dans les mairies. Là, nous sommes en train d'effectuer un travail considérable, on a même travaillé avec le Corsica Lab, pour mailler encore plus le territoire et faire que l'accès aux droits,

notamment pour les personnes âgées, qui ont un illettrisme certain et qui n'ont même pas parfois d'ordinateur, puissent avoir un accès aux soins.

Donc, on essaie de mailler au plus près et j'espère répondre à vos interrogations, c'est vrai qu'on a de plus en plus de demandeurs d'allocation pour l'autonomie, mais ça s'explique aussi du fait que nous ayons une population très vieillissante.

Par ailleurs, je crois qu'il y a quand même un problème important dans ce pays qui est la France et qui prône liberté, égalité, fraternité, c'est quand même cette grande pauvreté. Et on ne devrait plus avoir en 2024 de personnes dans la rue. C'est ce qui avait été annoncé en 2017, je vous le rappelle, mais malheureusement, ça continue à augmenter. Je crois que le dernier rapport que je vais vous présenter est aussi une émanation de notre politique, en tout cas quand il s'agit de voter la loi contre l'immigration dans laquelle nous n'avons pas participé, et nous étions de fait aussi favorables à la continuité d'un dispositif qui s'appelle l'AME (aide médicale d'État), parce que nous considérons que nous ne pouvons pas laisser ces personnes dans la rue, sans soins et sans accès aux droits.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avà, passemu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?  
Quale hè chì vote à prò. ?

**Tuttu u mondu vote À PRÒ.** À ringrazià vi.

Raportu 201. Andate puru.

**Raportu n° 201 : Missa à dispusizioni da a parti di a Cullittività di Corsica à a Croce Rossa francese di un alloghju situatu in l'anzianu culleghju di i Paduli par l'istituzioni di una casa midicali pà u ritornu à i curi**

**Rapport n° 201 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit de La Croix Rouge Française des logements sis à l'ancien collège des Padule pour mise en place d'une maison médicale de retour aux soins**

**Mme Bianca Fazi**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Ghjè a missa à dispusizioni da a parti di a Cullittività di Corsica à a Croce Rossa francese di un alloghju situatu in l'anzianu culleghju di i Paduli.

Le docteur François Pernin m'a sollicitée, il y a quelques semaines, afin d'alerter le Conseil exécutif des conséquences du départ de Corse de l'association Médecins du monde sur l'accès à la santé des plus fragiles.

Il m'a donc présenté ce projet de création de « una casa medicale pà u ritornu di i curi » in Aiacciu lequell est épaulé par certains de ses confrères et par la Croix Rouge.

Il vous est donc proposé de valider l'engagement de la Collectivité de Corse dans ce partenariat.

Ce projet s'adresse aux personnes les plus fragiles, sans domicile fixe ou en situation de précarité ou d'exclusion, plus particulièrement celles qui sont dans le non-recours aux soins, en raison de l'absence de ressources de couverture sociale comme l'assurance maladie, mais également de leur isolement ou du simple renoncement. On estime aujourd'hui qu'environ 30 % de la population renonce à se soigner. Cette réalité se manifeste aussi en Corse.

L'objectif de ce centre de soins est de proposer aux patients les premières consultations nécessaires au retour aux soins complétées par un accompagnement social, administratif, afin d'engager un nouveau parcours de soins, sur le modèle de ce qui se fait in Bastia au sein du centre de soins porté par l'ordre de Malte.

Le Conseil exécutif de Corse propose donc à votre Assemblée de mettre à disposition au bénéfice de la Croix Rouge, les locaux de la Collectivité de Corse situés au rez-de-chaussée des Padule.

Au sein de cet espace, il y aura donc des consultations de médecine générale, de spécialistes et à moyen terme, un cabinet dentaire. Une permanence des services sociaux et de la PMI de la Collectivité de Corse sera également assurée.

Parallèlement, il est proposé de mettre à disposition, toujours au bénéfice de la Croix Rouge, 2 appartements situés en étage pour faciliter l'hébergement à titre transitoire des familles à la rue. Le recensement et l'orientation se fera via le service intégré d'accueil d'orientation, le CIAO.

Ces projets s'inscrivent bien évidemment dans notre politique volontariste en faveur de la lutte contre la précarité et de l'exclusion sociale. Ils sont une réponse complémentaire aux actions menées dans le champ social et médico-social par les équipes de la Collectivité de Corse sur le territoire Ajaccien. Nous souhaitons les soutenir car ils correspondent au constat partagé des acteurs de terrain qui interviennent dans le domaine de la pauvreté. Je pense notamment à la CLE.

D'un point de vue opérationnel, la mise à disposition de ces appartements est envisagée pour une durée d'un an renouvelable tacitement. La valeur locative annuelle est estimée à 46 800 €.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Nant'à stu cartulare, ci hè un avisu di a cummissione di a cusioni sociale.

**Mme Frédérique DENSARI**

Avis favorable de la commission avec l'absence des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et Monsieur Pierre Ghionga.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ci hè un avisu dinù di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Favorable avec la non-participation des groupons « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Chantal.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Juste une question.

En vous écoutant Madame Fazi, je me souviens qu'en ce qui concerne les appartements qui étaient aux Padules, il y avait une priorité pour les femmes qui étaient battues, qui devaient partir de chez elles rapidement. Là, je vois que la destination a changé. Est-ce qu'il y a une compensation ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? Muriel Fagni.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, effectivement pour moi, parmi toutes les actions du pacte de solidarité, c'est sûrement l'action phare de ce pacte de solidarité que vous nous avez présenté tout à l'heure.

La Collectivité de Corse, comme vous l'avez souligné, forte de son engagement pour la protection et le développement de la santé de la population, a été très réactive, vous avez été très réactive ainsi que les services. Ce qu'il faut souligner, c'est vraiment un travail en transversalité des services pour trouver les bâtiments, pour vraiment répondre oui, à la proposition du docteur Pernin et son équipe de bénévoles, pour fournir à la Croix Rouge des moyens pour rétablir et faire fonctionner cette maison médicale de retour aux soins.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la conseillère. D'autres demandes sur ce dossier ?  
Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Juste une remarque pour vous montrer qu'on lit les rapports. Dans le rapport de présentation, on donne mandat pour louer 5 appartements et dans la convention, il n'y en a que 4.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ben, c'est peut-être une coquille, on va vérifier.

D'autres demandes ? Non, pas d'autres commentaires. Donc, je me tourne vers Madame la conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Chantal pour votre question.

Effectivement, j'avais présenté le rapport, il y a eu plusieurs problèmes sur le site. En fait, ce n'était pas complètement sécurisé et surtout, très vite on est rentrés dans la période COVID. On avait donc laissé les appartements, je ne sais pas si vous vous rappelez, à une époque il fallait isoler les patients et l'ARS nous avait demandé de leur prêter les appartements, c'est ce que nous avons fait. Ensuite, s'est posé le problème de familles qui était en déshérence avec des enfants en bas âge qu'il a fallu loger. Mais surtout pour les femmes victimes de violence, ce n'était pas suffisamment sécurisé. Donc, nous avons pour l'instant relogé différemment. Sont à l'étude d'autres appartements de la Collectivité de Corse, mais qui soient sécurisés parce que c'est souvent le problème.

Pour répondre à Paul-Félix, en fait il y a des travaux. Donc, on va scinder un appartement en 2, c'est pour ça qu'on l'a déjà inscrit. Mais les travaux sont en cours, je parle sous le contrôle de la DGS, Madame Pekle, et normalement à la rentrée, l'association la Croix Rouge et le docteur Pernin et ses collègues pourront s'y installer. Il y aurait même des consultations de dermatologie, ce qui est quand même très intéressant. Dans un territoire qui a des problèmes urbains, hier j'en ai discuté avec Monsieur Voglimacci, l'adjoint de la ville d'Aiacciu et de la Capa, concernant un contrat de ville où il y a quand même des zones prioritaires, ce qu'on appelle des zones prioritaires, et avec des consultations de PMI également sur le site, ce qui nous paraît très important.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Emu da passà à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?  
Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu ghjè d'accordu.

À ringrazià vi.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Avemu a pena di tempu, s'e no pudemu passà un antru cartulare, seria bè.

**M. Julien PAOLINI**

Le dossier sur les bains de Petrapola, Madame la Présidente, si vous le souhaitez ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Moi, ça me va, oui.

Est-ce que vous êtes d'accord pour passer Petrapola ? Allez, on y va, allez-y.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /  
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Raportu n° 181 : Riapertura di i Bagni di Petrapola - Assestu di un paviglione termale**

**Rapport n° 181 : Réouverture des activités thermales de Petrapola - Aménagement d'un chalet thermal**

**M. Julien PAOLINI**

Allons-y.

Il s'agit d'un rapport qui était attendu puisque ça a fait l'objet de nombreux débats dans cet hémicycle, que ce soit sous la mandature précédente ou sur l'actuelle, à travers des questions orales notamment des différents groupes de l'Assemblée de Corse.

Rappeler l'historique de l'établissement. La Collectivité de Corse en est propriétaire depuis peu finalement, puisqu'elle a récupéré la propriété de cet établissement au moment de la disparition des départements et de la création de la collectivité unique en 2018.

Cet établissement, je le rappelle également, bénéficie d'un agrément thermal, c'est le seul en Corse à bénéficier encore d'un agrément thermal. Il a ouvert les 2 premières années sous l'égide de la Collectivité de Corse, en 2018 et 2019, en régie, puis il a fermé en 2019 en raison d'une pollution de la source à la légionelle, une contamination dangereuse pour à la fois les personnels et les curistes qui nous a conduit bien sûr à fermer l'établissement afin à la fois de sécuriser l'approvisionnement en eau, puisque la contamination était dans les eaux thermales, et pouvoir réouvrir l'établissement dans des concessions sécurisées.

Est passée par là, comme vous le savez, la crise du COVID qui a entraîné un certain nombre de retards liés à la réalisation de ces travaux, avec une contrainte forte, le risque de perdre cet agrément au 19 septembre 2024, donc dans quelques semaines. Pour être sûr de conserver cet agrément, nous avons l'obligation de réouvrir l'établissement avant cette date, au moins pour une cure complète. Une cure, je le rappelle, c'est environ 18 jours.

En cas de réouverture de l'établissement, avant cette date fatidique du 19 septembre, cela nous permettrait d'avoir une nouvelle validité de l'agrément pour 5 années consécutives.



Compte tenu des contraintes et des enjeux importants pour le territoire du Fiumorbu, il y a une gouvernance tripartite qui a été mise en place, à la fois avec les élus du territoire de l'intercommunalité notamment, des membres du Conseil scientifique, de l'ARS, des services de l'État, des services de la Collectivité de Corse, bien sûr les élus de l'Assemblée de Corse.

Cette gouvernance tripartite, elle s'est organisée autour d'un comité de suivi afin de partager les informations et d'engager conjointement des actions de manière à faire les travaux nécessaires indispensables au maintien de cet agrément et donc à la réouverture des bains de Petrapola.

Ce comité de suivi s'est réuni à 3 reprises, en novembre 2021, en novembre 2023 et en juin 2024. Plusieurs actions ont dû être engagées pour permettre la réouverture de l'établissement.

Premièrement, bien sûr, la sécurisation sanitaire de la source. Deuxièmement, la construction d'une nouvelle infrastructure permettant d'accueillir les curistes puisque l'infrastructure dont on a hérité était dans un état de vétusté tel qu'on ne pouvait envisager aucune reprise d'activités au sein de l'établissement, je dirais historique, et la définition des modalités d'exploitation pour la saison 2024.

Je vais vous présenter rapidement les différents travaux et actions qui ont été menés par le Conseil exécutif et les services de la Collectivité de Corse sur ces 3 points.

Je rappelle simplement, et je lisais avant de présenter ce rapport, un article de 2016, finalement quelques mois seulement avant que la Collectivité de Corse hérite de ce bâtiment, un article où on voit une inauguration en grande pompe, tous les élus en responsabilité à l'époque, que ce soit au département ou sur le territoire, étaient présents pour couper le ruban, se félicitant à l'époque, travaux qui avaient été conduits par le département de Haute-Corse à l'époque, des travaux réalisés dans l'établissement.

Moi, le constat que j'en fais, c'est que c'était du cache-misère qui avait été réalisé à l'époque, aucuns travaux essentiels permettant de sécuriser de manière pérenne l'activité des bains de Petrapola. Il s'agissait plus de travaux, je dirais, consistant à mettre des rustines à droite et à gauche, un coup de peinture en annonçant à grande pompe que l'établissement avait des perspectives de développement sans précédent.

Les pollutions à la légionnelle ne datent pas de l'arrivée de la Collectivité de Corse aux responsabilités en 2018. Elles ont été récurrentes pendant des années.

Mais sur ce point fondamental, est-ce que 1 euro a été engagé à l'époque ? Rien, alors que c'était la première action, quasiment la seule à faire, ne serait-ce que pour des questions de sécurité sanitaire, à la fois pour les curistes et le personnel. Donc, on voit bien que ce dossier, il n'a pas toujours été mené de manière très stratégique.

Donc, on a essayé de reprendre les choses dans l'ordre, de prioriser les actions à mener. C'est ce qui a été fait. Premier point, sécuriser l'état sanitaire de la source, donc des travaux lourds pour retrouver le captage, l'origine de cette source parce qu'il y avait eu des dizaines d'interventions à tous les niveaux, très difficile de retrouver l'émergence de la source quasiment, je l'ai dit quand je suis venu sur le site, et les conseillers qui étaient présents avec moi pour la visite de chantier qu'on a fait au mois de juin peuvent en témoigner, des travaux d'archéologie quasiment pour essayer de retrouver l'émergence de cette source, à savoir si à la source, il y avait une pollution à la légionnelle ou si c'était dû aux émergences à droite et à gauche et aux différentes canalisations qui avaient été installées au fur et à mesure de l'exploitation de ces bains.

Donc, le captage a été sécurisé. Une campagne de surveillance a été lancée avec des analyses régulières quasiment tous les mois pendant un an, il me semble, ce qui a permis de confirmer, après des analyses mensuelles, de la conformité de sa source, de sa température Stal, et surtout de l'absence de contamination à la légionnelle.

A partir de là, une fois que le captage était sécurisé, qu'on était certains que les eaux n'étaient pas polluées, d'envisager la refonte de l'établissement et surtout de pouvoir envisager la reprise de l'activité.

Donc, une demande de révision de l'autorisation d'exploitation de l'eau thermale au terme de ces analyses récurrentes qui a pu être déposée et examinée par le CODERST le 4 juin 2024 et donc un avis favorable du CODERST suite à la présentation par l'ARS de l'autorisation d'exploiter.

Donc, on a aujourd'hui une source qui est sécurisée, une autorisation d'exploiter avec un avis favorable du CODERST. Restait à pouvoir accueillir les curistes dans un établissement décent et aux normes. L'établissement actuel au vu des désordres en son sein, que ce soit d'un point de vue des réseaux quels qu'ils soient, de la structure même du bâtiment, un dire d'expert ne permettait pas une réouverture dans des conditions sécurisées.

Donc le choix a été fait de la construction d'un nouveau bâtiment, en l'occurrence un chalet thermal. Pour ceux qui ont visité sur site, c'est bien plus qu'un chalet. Bien sûr, ça a fait l'objet d'une étude de différents scénarios, après diagnostic du bâtiment historique, des préconisations techniques et la définition

d'un programme de travaux qui permettait de réaliser un nouveau bâtiment dans des conditions et des contraintes temporelles fortes.

La proposition de construction du chalet a été validée et formalisée avec une livraison prévue de fin de travaux dans les prochaines semaines, vers le 10 août d'après les dernières informations qui me sont communiquées.

L'enveloppe financière est également conséquente pour la construction de ce chalet thermal. Il s'agit d'un chalet d'un montant de 2,1 M€ hors taxes à peu près, soit un coût prévisionnel d'opération de travaux toutes dépenses confondues d'environ 3,2 M€ hors taxes, hors mobilier.

Les travaux sont quasiment finalisés. La source est sécurisée. Restait à définir les modalités d'exploitation pour la saison à venir. On aura à discuter bien sûr, dans les prochains mois de l'avenir des bains au-delà de cette réouverture 2024 permettant notamment de garder l'agrément.

Le choix qui vous est proposé, c'est une exploitation en régie directe. On sera accompagnés pour cela de 2 prestataires, un thermaliste spécialisé et un médecin conseil.

Concernant le protocole de soins, il se fait dans le respect de l'agrément qui est déjà en cours : un forfait rhumatologie, sans kinésithérapeute. La mise en œuvre préconisée, c'est une prescription de 72 soins sur une période de 18 jours, conventionnée, qui ne nécessite pas de modification auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie.

Au niveau des recrutements, la directrice a d'ores et déjà recruté un médecin thermal à temps non-complet, donc vacataire, doit également être recruté, ainsi qu'un infirmier et un agent technique.

Par ailleurs, on aura bien sûr à envisager différentes hypothèses alternatives de gestion et de développement de l'établissement dans les semaines et les mois à venir.

Les montants qui vous sont proposés dans le rapport, c'est un tarif à 678 € hors taxes, plus 10 % de TVA et donc, 72 soins pour un forfait RH 1 de 18 jours.

Donc vous l'avez compris, c'était un engagement politique fort du Conseil exécutif qui est aujourd'hui en passe d'être tenu, conforme à la stratégie qui avait été adoptée en matière de développement du thermalisme sur l'ensemble du territoire insulaire.

Pour autant, on aura également à réfléchir à l'avenir, si c'est du ressort de la Collectivité de Corse de gérer un établissement thermal à Petrapola ou ailleurs. Il y avait eu des demandes, notamment des élus, à un moment donné pour gérer cet établissement. C'est un scénario qu'on devrait également mettre à l'étude et sur lequel on aura l'occasion de débattre à nouveau.

Je vous remercie.

**Madame la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller exécutif.

Il y a un rapport de la CDENATE et un rapport de la commission des finances.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Oui, Madame la Présidente, un avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Madame Giacometti-Piredda non-inscrite et une absence du groupe « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

**Madame la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Il y a un avis de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Oui, il y avait un rapport qui était consultable mais du coup, je vais donner l'avis : favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Madame la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vi ringraziu. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Marie-Claude Branca.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Allora, in qualchì parolla.

Facciu parti di stu cumitatu di sorveglianza, diceremu. Sò andata, aghju vistu è ùn ci pudemu chì ralligrà di sta situazioni ma quantunqua sò chì vi voddu di, par mè, chì hè stata, com'è monda sughjetti fattu un pocu in urgenza

ancu s'è vo t'aveti spicatu u prublemu di u COVID, di a pulluzioni eccetera... ma sempri in urgenza, avali avemu da spenda monda pà issa struttura in legnu, issu chalet è dopu ci hà da vulè à rifletta à a missa in normi è à a ristrutturazioni, a rinuvazioni di tuttu u bastimentu chì hè vera hè in pessimu statu. Hè vera chì iss'apartura hè una ricchezza pà u rughjonu dunqua ùn pudemu essa chè cuntenti.

Mi ramentu chì in u 2021, quandu avemu fattu a prima riunioni, u Prisidenti di l'esecutivu, è n'aveti parlatu un pocu ancu à a fini di u vosciu raportu, avia dittu chì facia parti di una strattugia di sviluppu di i bagni pà tutta a Corsica. È pensu chì ci vuraria viramenti à rifletta, ancu s'è a CDC ùn voli micca piddà tutta a gistioni in manu, hè nurmali, ma di pudè aiutà quiddi in i paesi chì volini ripiddà issi bagni. Socu chì in Guagnu, in Guitera, ci hè a vultà di fà calcosa.

Allora sò chì ci voli à nutà hè chì, l'aveti ditta, l'appruvazioni pà a Securitá suciali ùn ci hè chè Petrapola chì l'hà, s'è ùn a pirdemu micca, spiremu chì innò, chì ùn ci sarà micca ritardi in i travaddi. Hè parquissa chì sempri fà in urgenza ùn hè tantu bè. È dunqua ci vò à rifletta à a missa in valori di tutti i bagni in tutta a Corsica.

Eccu.

**Madame la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Madame Pieri.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Merci, Madame la Présidente.

Notre groupe, depuis 2017, vous a interpellé sur les bains de Petrapola et sur la réouverture. Je dois dire que vous avez été assez autistes, oui, je le confirme, il a fallu attendre en fait le delta du 18 septembre 2024 pour envisager une construction d'un chalet.

Il y a un mois, nous nous sommes rendus sur le site avec le comité de suivi, notamment avec Madame Branca, on a constaté effectivement, il y a un chalet. D'après ce que j'ai cru comprendre, la construction prive les habitants d'un lavoir, puisque ce chalet est construit en limite d'une rivière, donc les habitants d'Isolaccia sont un peu émus, même si on comprend l'utilité de la construction de ce chalet qui a été fait dans l'urgence, à un coût très important parce que les travaux sont relativement importants de structuration parce qu'au fil de la construction, vous avez rencontré des problèmes de solidité du sol.

Aujourd'hui, je voudrais savoir où vous en êtes de l'aménagement du chalet puisqu'il doit y avoir la pose de 2 baignoires. Où en est l'ouverture, tout en sachant qu'on est tenus, pour avoir le remboursement sécurité sociale, d'une cure de 18 jours quid de l'hébergement, puisque le chalet, c'est uniquement la cure pour le curiste, mais quid de l'hébergement, alors que l'autre structure dont vous êtes propriétaire, il y avait des hébergements qui étaient possibles ? Je me demande aujourd'hui, les curistes qui vont venir ou le curiste qui viendra pour sauver l'agrément, parce que nous en sommes là, où va-t-il loger ? Est-ce que vous vous êtes posé la question du logement parce que quand on fait une cure thermale, c'est quand même quelque chose de médical ? Donc, on a besoin ensuite de pouvoir se reposer in situ. La question est là.

Ensuite au niveau de l'encadrement, où en êtes-vous du recrutement d'un médecin ? On parle d'un médecin en ligne. Alors je sais que le souhait de de la commune d'Isolaccia, elle aspire à le gérer dans le cadre d'une gouvernance avec l'interco. Je ne sais pas si vous y pensez parce que vous savez que le maire d'Isolaccia s'est tellement impliqué sur Petrapola, il a fait venir le comité technique, il nous a quand même apporté un éclairage où vous ne l'avez pas souvent écouté. Depuis 2017, je me suis rendu compte que ce n'était pas un dossier que vous avez pris à bras le corps, alors que le thermalisme en Corse a de l'avenir, et pas que le thermalisme médical, le thermalisme de bien-être. Comme l'a dit Marie-Claude Branca, il y a d'autres sources en Corse aussi qui méritent une attention.

Mais moi, je prêcherai, pardon, pour mon territoire et en plus, ce territoire, nous avons la chance d'avoir un agrément. Si nous perdons cet agrément, nous ne pourrions plus l'avoir parce qu'il y aura de nouvelles normes attachées à cet agrément et surtout, il y a tellement de demandes de villes du territoire national, que la sécurité sociale ne peut pas répondre à tous.

Donc mon inquiétude est là. Alors à quand l'ouverture ? Quid du personnel, où en êtes-vous ? Et aujourd'hui, avez-vous des réservations de curistes et comment envisagez-vous d'héberger ces curistes ?

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vanina Le Bomin, Paul-Félix Benedetti et Ghjuvan'Santu Le mao à la suite.

**Mme Vanina LE BOMIN**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, je suis complètement d'accord avec vous sur l'analyse que vous faites des travaux qui avaient été faits par le conseil départemental de Haute-Corse de l'époque. J'y étais élue, j'étais dans l'opposition et nous avons dénoncé justement à l'époque les travaux dans l'urgence pour ne pas perdre l'agrément.

Ce qui nous gêne un petit peu là, c'est qu'on a l'impression qu'on recommence le même film, c'est-à-dire que là, on est dans l'urgence pour ne pas perdre l'agrément et on réouvre sans être finalement complètement prêts.

Ce qui m'interpelle, c'est que vous nous dites déjà que vous ne savez pas si vous allez continuer en régie ou pas. Est-ce que vous pourriez nous préciser le calendrier de cette réflexion, à savoir quand est-ce que nous allons pouvoir délibérer sur le mode d'exploitation ?

Deuxième point, vous nous dites, ouvrir sans kiné. Traiter de la rhumatologie sans avoir de kiné, ça nous semble un petit peu léger. Alors effectivement, à l'époque du département, il y avait eu de gros soucis pour recruter les kinés qui évidemment n'étaient pas très intéressés par la rémunération qui leur était offerte et qui continuaient à travailler dans le libéral. Est-ce que vous vous êtes posé la question de ce recrutement du personnel, au moins dans le laps de temps où vous allez continuer à exploiter en régie, sachant que beaucoup de structures, notamment dans les Alpes françaises, sont obligées de recruter à l'étranger, notamment des kinés espagnols qui viennent travailler en France puisque la rémunération est plus importante que chez eux ?

Donc avant d'en arriver là, est-ce que vous avez une réflexion sur le recrutement des professionnels de santé qui pourraient travailler ou au moins intervenir ponctuellement sur la structure et dans quel délai ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Il ne faut pas se laisser abuser par les sommes qui sont importantes, mais le chalet est tout petit, il ne fait que 200 m<sup>2</sup>, plus 100 m<sup>2</sup> de terrasse. Mais ce n'est pas le prix que je conteste, je conçois qu'il y a un site qui est complexe, il y a des structures en élévation, il y a des travaux de plomberie non courants. Mais au final, on a un dispositif pour accueillir 4 curistes permanents et 2 en vacation occasionnelle.

Ça sera très, très loin d'atteindre un facteur d'équilibre financier, ne serait-ce qu'en exploitation courante. Avec le taux de charge qu'il y a avec 5 personnels pleins, plus le médecin et le kiné ou autre. Ma question en fait c'est le projet global où ce petit chalet devrait être intégré, il sort quand ? Parce que sinon ce chalet, il va finir en salle des fêtes du village.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ghjuvan'Santu Le Mao.

**M. Ghjuvan'Santu LE MAO**

Merci, Madame la Présidente.

J'entends un peu ce qui s'est dit. Je ne comptais pas intervenir en ce sens, mais vu les propos tenus et en particulier les propos tenus par Annette Pieri nous qualifiant d'autistes, le terme me pose un gros problème.

Déjà, je voudrais lui rappeler qu'en 2017, quand elle faisait ses demandes ici, elle pouvait s'adresser à quelqu'un qui siégeait à côté d'elle puisque le vice-président du conseil général où qui étaient gérés les bains, il siégeait avec elle, Monsieur Giudici pour le nommer. Monsieur Bartoli était suppléant également d'un autre conseiller général de la majorité du CD 2B.

Donc moi, je veux bien qu'on s'adresse à la Collectivité, mais il y a quand même un passif. Julien Paolini l'a rappelé, les bains date de du XIXème siècle, il y a eu quand même, quand le conseil départemental l'a récupéré, on va dire, des rustines, des appicci qui ont été faits et qui ont entraîné que les bains se retrouvent dans cette situation-là. Je ne vais pas, on va dire, entrer dans les côtés juridiques avec les actes, etc., qui ont été passés, qui sont éventuellement à revoir aussi.

Mais quand on a récupéré les bains en 2018 à la fusion des 3 collectivités, c'est Pascale Simoni qui en a eu la charge, elle a fait le boulot à



l'époque, elle a essayé de maintenir les bains en marche et ça, c'est important aussi de le rappeler.

À la suite de cela, il y a eu la pollution à la légionelle qui nous a contraints de fermer l'exploitation. Derrière, l'histoire du COVID, l'augmentation des prix, etc.

Là aussi, nous, avec mes collègues de la commission d'appel d'offres, nous avons assisté à toutes les CAO de cet établissement pour veiller à ce que les travaux soient réalisés, qu'ils soient réalisés dans les temps et à chaque CAO, on avait toujours les mêmes, les membres du groupe « Fà populu in seme » uniquement, comme bien souvent, malheureusement.

Donc moi, je veux bien entendre tout ce qui peut se dire, mais après il y a une réalité et la réalité c'est celle-là. Donc il y a eu des travaux, il y avait un engagement qui avait été pris ; les travaux ont été réalisés. Il y avait aussi une problématique et ça a été soulevé par l'expert hydrogéologue Monsieur Gauthier, avec des plans qui n'étaient pas en réalité avec la situation exacte de la source. Là-dessus, il faut féliciter l'entreprise GMS qui a réalisé les travaux avec précision et qui a permis de sécuriser la source d', de récupérer la source à côté, je crois de mémoire, de façon qu'elle puisse être utilisée par la suite. Donc là-dedans, sur ces 2 sources-là il n'y a plus la légionelle. Mais comme vous l'avez rappelé, c'est récurrent, il y a des pollutions régulières depuis des années. Avant on ne la cherchait pas la légionelle, maintenant on la cherche. Donc quand on cherche une pollution, de temps en temps, on la trouve.

Donc, il y a eu des travaux importants qui ont été réalisés, à peu près 4 M€ de travaux sans la gestion des RH. Il faut là aussi rappeler qu'il y avait 2 agents qui ont été titularisés, il y a quelques mois. Il y a eu le recrutement d'une directrice, tout à l'heure, il y avait une question orale sur le retour des talents, je dirais que la jeune qui a été recrutée en qualité de directrice, elle a quand même été majeure de promotion sur Aix. Donc ça en fait partie, la politique qu'on veut mettre en œuvre, ça fait bien longtemps qu'on l'applique.

Donc après tout ça, il faut reposer les choses et réfléchir maintenant à : que va devenir cette station ?

Sur les réunions qu'il y avait eu au début de la réflexion sur l'engagement des travaux, les experts nous indiquaient que par rapport au débit de la source, si on ouvrait la station sur 10 mois, à l'époque elle était ouverte sur 8 mois, on pouvait assurer entre 800 et 900 cures par an. Vous voyez le coût d'une cure, donc 18 jours, à peu près 700 €, je crois, je vous laisse faire le calcul sur le côté rentabilité économique de la structure.

Mais si la Collectivité de Corse a voulu investir autant d'argent pour un chalet, c'est aussi pour qu'au niveau du rural, la région du Fiumorbu puisse avoir un établissement avec l'agrément et puisse avoir une structure économiquement sur le territoire qui puisse aider l'ensemble des habitants de la région, parce que là aussi il y a quelques habitants qui font du gîte, qui reçoivent les gens et qui les recevaient dans le cadre des traitements des bains.

Après, il y a des discussions qui sont en cours avec la communauté des communes du Fiumorbu-Castellu, j'en avais discuté avec Monsieur Jean-Marc Pinelli, président de l'office du tourisme, qui était présent lors de la dernière visite de chantier où il y a des choses à mettre en place avec les résidences de tourisme qui sont sur la plaine, aller faire la visite avec des cures là-haut, peut-être dans le cadre du thermoludisme en dehors du traitement sécurité sociale, avec peut-être aussi une visite du territoire, parce qu'il y a quand même une histoire riche dans le Fiumorbu et là aussi, il va falloir y réfléchir.

Mais pour qu'une structure comme ça soit à l'équilibre, sans la partie hôtellerie restauration, en tout cas c'est ce qui avait été dit par les experts en la matière, il fallait à peu près 4 000 curistes par an. Malheureusement, la source n'a pas les moyens de le faire.

Donc aujourd'hui, oui, il y a besoin de savoir comment on va gérer cet établissement. La Collectivité de Corse, je ne pense pas qu'elle ait vocation à le faire. Maintenant, est-ce que la commune, ou la communauté des communes, a les moyens de le faire, ça, ça reste à discuter et à voir.

En tout cas, nous, Collectivité de Corse, on avait une véritable volonté que cet établissement perdure, qu'il soit réhabilité et que les habitants du territoire soient satisfaits avec une structure pérenne sur Petrapola.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Josepha Giacometti.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente.

Simplement quelques éléments puisque beaucoup de choses ont été dites par les uns et les autres et notamment, il a été fait état de l'historique du passé et du passif du dossier qui est lourd et de la nécessité de la projection.

Je crois que ce qu'il y a, c'est que, et personne d'ailleurs ne l'a fait, ce n'est pas pour faire le commentaire sur le prix, le coût, le coût du chalet ou de quelconques investissements qui pourraient être opérés, mais là, c'est vraiment l'écrire aujourd'hui en projection et en planification, avec l'ambition qui est réellement portée. Il faut que cette ambition, elle soit aussi partagée par l'ensemble, ça a été dit avant moi, de l'intercommunalité, de la région. Est-ce que le thermalisme est un atout et est-ce qu'il est considéré par tous comme un atout ? Est-ce qu'il peut être aussi un outil de développement ?

Ça, il est important de le faire partager parce qu'après, se bâtit effectivement un écosystème, parce que j'ai le sentiment qu'aujourd'hui, au fil des travaux, Petrapola s'est un peu refermé sur lui-même et que quelque part, ceux qui habitent le plus près voient évoluer ou se posent des questions et s'interrogent. Et puis, on a le sentiment qu'on fait un peu petit à petit, ce n'est pas sous forme de critique, c'est sous forme de réflexion parce que comme je l'ai dit, pour le coup, le dossier a un passé et un passif. Mais je crois qu'il faut se réinscrire dans une perspective aussi et la Collectivité, si à terme elle n'a pas vocation à gérer peut-être en direct, ce sont des discussions qui devront avoir lieu, en revanche, elle doit à ce stade avoir vocation de coordonner et d'animer avec l'ensemble des acteurs. Ça, c'est important parce que ça fait partie aussi de l'appropriation même du projet.

C'est valable pour la région du Fiumorbu-Castellu et peut être au-delà si on a une véritable volonté de faire de Petrapola un centre thermal avec tout ce que cela comporte, que cela soit rentable également et que ça puisse être un poumon économique, je crois qu'il y avait un dossier qui avait été porté sur le thermalisme en Corse il y a maintenant quelques temps, est-ce que c'est une piste qui est toujours envisagée ? Si oui, comment on la remet en perspective ? Je pense que c'est vraiment une mise en perspective parce que sinon aujourd'hui, ça va apparaître comme des travaux réalisés comme ça, petit à petit, pour à chaque fois tenter d'échapper à la perte de l'agrément, alors qu'il y a, je veux le penser, une ambition qui est plus grande, qui peut être plus grande et qui doit être plus grande.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole au conseiller exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, tout d'abord aux conseillères et conseillers qui sont intervenus sur ce rapport.

Remercier également bien sûr les élus de l'Assemblée de Corse qui ont participé de manière assidue au comité de suivi qui s'est réuni à trois reprises depuis sa création.

Beaucoup de questions qui ont été posées aujourd'hui dans l'hémicycle, mais c'est un peu récurrent, ce sont des questions qui auraient pu relever de débats en commission, mais ce n'est pas le cas une fois de plus, on peut le regretter. Je vais quand même essayer d'y répondre. Il y a des questions, en effet, qui sont de dimension plus stratégique qu'on ne peut pas purger aujourd'hui, mais dont on peut poser un certain nombre de prérequis aujourd'hui.

Tout d'abord, c'est un projet, c'est le rétablissement, ou en tout cas le maintien de cet agrément qui rentre dans une stratégie qui a d'ores et déjà été élaborée il y a quelques années, je n'ai plus la date exacte, j'ai essayé de retrouver le document, dans le cadre de la commission du développement économique qui avait mené un travail de fond sur à la fois, tout le potentiel de la Corse en matière de sources thermales. Il y en a plusieurs dizaines, ça a été mené notamment avec des spécialistes de l'université de Corse, avec des caractéristiques très différentes et avec des états à l'heure d'aujourd'hui, plus ou moins bons, aussi bien des infrastructures, que de l'état des sources, que des perspectives de développement en la matière.

Donc, on a quand même déjà travaillé de manière détaillée sur le potentiel et les stratégies de développement du thermalisme. Il faut peut-être en effet remettre au goût du jour ce travail qui avait été réalisé par la commission du développement économique.

Se posera aussi, et vous le savez, dans un contexte de contraintes budgétaires, la question des moyens, comment aujourd'hui on finance ce développement du thermalisme ? Est-ce qu'on peut le concevoir uniquement par des fonds publics ? Moi, je suis persuadé qu'à ce stade, ça va être très délicat, voire quasiment impossible. Le modèle qu'on propose aujourd'hui ici, c'était un peu la question de Paul-Félix aussi, l'équilibre aujourd'hui économique du chalet, il est forcément déficitaire, voire très déficitaire.

Il ne peut pas perdurer dans le temps avec un fonctionnement en régie directe, sauf à accepter, je dirais, des pertes annuelles relativement conséquentes. Enfin, tout est relatif et donc, il va bien falloir trouver un modèle économique pour les bains de Petrapola et peut-être demain pour les autres établissements. Il y a des établissements aujourd'hui qui marchent très bien en Corse, je ne vais pas en faire la publicité aujourd'hui, mais qui se font sans intervention ou en tout cas avec des interventions publiques qui ne sont pas du même niveau que ceux qu'on a consenti pour les bains de Petrapola.

Et là, je fais juste une petite parenthèse, je pense que le terme utilisé par notre collègue Madame Pieri a été maladroit. Je pense qu'elle a voulu nous dire qu'elle avait le sentiment de ne pas avoir été entendue, de même que peut-être, je relaie ces propos, un certain nombre d'élus du territoire. Moi je n'ai pas du tout ce sentiment-là. L'implication depuis 2018, que ce soit au travers de Pascale Simoni, ça a été rappelé par Ghjuvan'Santu Le Mao ou d'autres élus dans cet hémicycle à travers les différents comités, je crois qu'il y avait un conseil d'exploitation à une époque, elle a été pleine et entière. Sauf que c'est un dossier qui est très, très compliqué à la fois en raison de l'héritage et ne serait-ce que par les contraintes qui s'imposent sur le terrain, ça a été dit par Paul-Félix. Allez voir sur place, c'est quand même une infrastructure qui demande une ingénierie, une technicité très particulière. Il ne s'agit pas de construire sur un terrain plat, de creuser une fondation et de monter 4 agglôs.

Donc, ça traduit réellement une volonté politique très forte de maintenir un agrément et de pouvoir par la politique des petits pas, engager une politique de développement du thermalisme plus ambitieuse. Mais forcément, ça prendra du temps et ça nécessitera de trouver des moyens nouveaux.

On a un rapport à examiner demain sur l'économie mixte, ça peut être une des pistes à privilégier pour pouvoir développer ces activités, le thermalisme et peut-être à côté également le thermoludisme pour trouver un équilibre économique qui soit acceptable.

Vous m'interrogez, ce sont plutôt des questions de commission, sur les personnels. Je vais donc essayer de vous communiquer des informations, je pense qui vont rassurer. Le médecin, son recrutement a été annoncé déjà en commission, je le refais en séance publique. Donc, c'est le docteur Duprat qu'on remercie. Il est par ailleurs président du syndicat des médecins thermalistes, on a la chance d'avoir recruté un spécialiste. Je pense que ça va vous rassurer.

Deuxième point, l'agent technique et l'infirmier. La phase de recrutement a eu lieu. Un jury ad hoc a procédé aux auditions et donc, des candidats seront sélectionnés aussi bien pour l'infirmier ou l'infirmière que pour l'agent technique, très prochainement.

Pour le kinésithérapeute, pour la réouverture, je dirais, rapide, on a privilégié des soins qui ne nécessitent pas l'appel à un kinésithérapeute, mais demain, dans le cadre d'une perspective de développement plus importante, etc., par exemple de la saison 2025, s'il y a des soins qui nécessitent le recours à un kinésithérapeute, bien sûr qu'on en recrutera un. Là, en tout cas dans la cure conventionnée normalisée par l'ARS, les soins qui sont prévus ne nécessitent pas pour cette phase de réouverture, un kiné, si j'ai bien saisi la situation.

Dernier point, la suite sur Petrapola. Tout d'abord, rappeler que les choix qui ont été faits ici, ne se sont pas faits à la tête du client. On avait un établissement qui avait un agrément. Il se trouve qu'il se situait sur la commune de Petrapola, on n'est pas allés regarder ni la couleur politique du maire, ni celle du président de l'intercommunalité pour choisir le site de Petrapola. On l'a choisi parce que c'était le seul établissement qui avait aujourd'hui un agrément thermal. Mais bien sûr qu'il y a d'autres sites aujourd'hui qui ont vocation aussi à se développer, peut-être sur un modèle différent que celui de Petrapola et ça, très probablement en s'adaptant aux spécificités du territoire.

Est-ce qu'on a vocation demain à être en régie directe, comme c'est proposé dans ce rapport, pour la phase transitoire ? Josépha l'a rappelé, je pense qu'on est dans une phase transitoire. On a l'historique qui, à mon avis, sur les dernières années est catastrophique, mais on n'en porte pas la responsabilité, à mon avis, ou en tout cas on porte une part de responsabilité qui est très faible dans la situation catastrophique dont on a hérité.

Il y a une phase transitoire, c'est celle qu'on vous propose aujourd'hui avec une régie directe, un peu sur le modèle 2018-2019 qu'on avait mis en place, de manière à pouvoir envisager un développement futur plus important. Mais il faut définir à la fois la gouvernance, qui va se mettre autour de la table, qui va participer à ce projet-là et comment on va le mettre en œuvre ? La question du logement par exemple, je dirais, elle ne se pose pas aujourd'hui, la Collectivité de Corse, elle n'a pas vocation à créer un complexe touristique ou hôtelier ou à le financer.

Je comprends que vous faites la distinction, il y a des personnes qui viennent suivre une cure, il faut les loger. Il y a déjà un certain nombre d'acteurs sur le terrain, privés, qui proposent du logement pour accueillir les curistes. Ça a été le cas pendant des années, ça n'a pas changé. Ce n'est pas la Collectivité de Corse qui a fermé les logements. On est arrivés, l'état du premier étage du bâtiment, je veux dire, c'était une ruine. Ce n'est pas nous qui avons fermé l'établissement ou qui n'avons pas entretenu l'établissement hôtelier et de restauration. C'est important de le préciser.

Est-ce qu'on a vocation demain à investir dans un établissement qui a vocation à accueillir des curistes et probablement aussi d'autres personnes ? Moi, je n'en suis pas persuadé aujourd'hui, loin s'en faut. Je ne pense pas qu'on ait vocation à investir massivement dans un établissement qui pourrait faire concurrence à d'autres types de logements, saisonniers, pour des (saisons) touristiques. Tout ça, ça se réfléchit dans le cadre du développement d'un modèle.

Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est qu'on a mis 4 M€ pour pouvoir permettre à l'établissement de rouvrir. On a pérennisé les personnels qui étaient dans une situation de précarité énorme au moment où nous sommes arrivés aux responsabilités. On a investi environ 4 millions d'euros.

Demain, d'après les premiers diagnostics qu'on fait sur l'établissement actuel, historique, qui fait plusieurs centaines de mètres carrés, c'est qu'il faudrait le détruire. En l'état, la structure est tellement fragilisée qu'il faudrait le détruire. C'est probablement encore 3 ou 4 M€ juste pour le détruire. Je vous laisse dérouler ce que ça implique par la suite.

Donc moi, je pense que qu'on a tenu nos engagements, qu'on a fait ce qu'on avait à faire pour sécuriser la période transitoire, que s'ouvre une période nouvelle qu'on ne va pas clôturer aujourd'hui. Mais je vous appelle tout simplement à comprendre les difficultés des uns et des autres et à être plus constructifs.

Je crois que tout le monde a entendu ce qu'il devait entendre.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru esecutivu.

U debatittu hè compiu. Avà, emu da passà à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Astensione ? Quale hè ch'un vote micca ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu vote à prò.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi à tutti.

Allora, prima di compie, avemu e cummissione CDENATE è di e finanze chì s'adduniscenu insemi à 2 ore in punta. Circate à esse quì, in sala 2.

Ripigliemu subito dopu i nostri debatitti cù ghjustu à puntu u prublema di u frazu.

Per avà, bon'appitittu à tutti, ci ritruvemu quì accantu, per quelli chì volenu.

À ringrazià vi.

**La séance est suspendue à 13 h 05 et reprise à 15 h 50.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, je vais tout de suite passer la parole à l'exécutif et je crois que vous débutez par le rapport sur les déchets.

Donc vous avez la parole, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement.



**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

**Raportu n° 188 : Pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti - Pianu territoriale d'azzione per un'ecunomia circolare (PTAEC)**

**Rapport n° 188 : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse (PTPGD) - Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC)**

**M. Guy ARMANET**

À ringrazià vi assai, Mma a Presidente.

Cari Cunsiglieri,

V'aghju da presentà un raportu assai impurtante, ghjè u pianu territoriale di privenzione di i scarti è dinò u pianu territoriale di un ecunomia circolare (PTAEC)

Donc, il était important, bien sûr, de préciser les deux intitulés parce que souvent, le plan PTPGD prend le pas sur le PTAEC et ils sont bien évidemment extrêmement compatibles et ils ne peuvent fonctionner qu'ensemble.

Donc, je ferai tout d'abord, en introduction, quelques mots des conditions existantes avec un rappel et puis on déroulera le plan.

Alors, je vais essayer de pas être trop long, même si ça va prendre un certain temps, je vous l'accorde.

Le rapport que je vous présente aujourd'hui est dicté par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, qui attribue la compétence de planification des déchets aux régions, qui ont la responsabilité d'établir une planification unique pour la prévention et la gestion des déchets sur leur territoire.

Le plan territorial de prévention et de gestion des déchets œuvre à la mise en place des conditions d'atteinte en Corse des objectifs européens et nationaux de réduction des déchets à la source. L'amélioration aussi des taux de tri et de valorisation des déchets.

C'est un plan qui devient, bien évidemment, un outil unique de planification de l'ensemble des déchets produits en Corse, qu'il s'agisse des déchets des ménages, des collectivités, des administrations, des activités

économiques et qu'ils soient dangereux, non dangereux ou issus des chantiers de bâtiments et des travaux publics.

Ce plan, vous l'avez compris, il est bien évidemment la clé d'entrée d'une planification pour une meilleure gestion des déchets en Corse.

Il se fonde sur 3 principes majeurs :

Le principe de proximité, je rappellerai la volonté de territorialiser les sites qui consistent à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible sur leur lieu de production.

Le principe d'autosuffisance, qui consiste à disposer, à l'échelle territoriale pertinente, d'un réseau intégré et adéquat d'installations de valorisation de déchets recyclables et d'élimination de déchets ultimes.

Le 3<sup>ème</sup> point, le principe de gestion publique des déchets, considéré comme le plus sûr rempart contre les dérives de toutes sortes, qui associe les acteurs publics au pilotage, au financement et à la mise en œuvre des principales infrastructures nécessaires à une gestion contrôlée du traitement des déchets.

Afin de concrétiser cet engagement politique fort, la Collectivité de Corse, via le PTPGD, a introduit une orientation fondamentale qui définit et borde le cadre économique, juridique et technique de la déclinaison opérationnelle par l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets en Corse :

« En cas de gestion externalisée des déchets, tout recours à un partenariat privé impliquant un investissement de personnes publique (dont la Collectivité de Corse) devra impérativement s'inscrire dans un équilibre financier admissible incluant une logique de bénéfice raisonnable de l'opérateur privé et de retour sur investissement.

Les collectivités devront ainsi s'assurer que les partenaires privés excluent les surprofits au détriment de la personne publique. Des mécanismes contractuels pertinents permettant de contrôler et d'encadrer la rémunération de l'opérateur privé devront ainsi être mis en place.

Par exemple : clause de retour à meilleure fortune, clause de réexamen de prix, clause réduisant la durée du contrat à la durée de l'amortissement, clause de contrôle annuel obligatoire comptable et financier, clause pénale et résolutoire en cas d'irrespect total ou partiel. »

Cette politique volontariste de gestion des déchets, ainsi préconisée à l'échelle territoriale, s'intègre également dans un processus de transition vers une

économie circulaire, d'une utilisation sobre des ressources, de protection de la biodiversité et du climat, tout en s'affirmant comme un levier de croissance et de création d'emplois.

Ainsi, le Plan territorial de prévention de gestion des déchets et le plan territorial d'actions pour une économie circulaire voulus par la Collectivité de Corse ont pour ambition conjointe de s'inscrire dans le respect du cadre réglementaire et de définir une feuille de route ambitieuse et mobilisatrice, afin que les acteurs de la gestion des déchets puissent s'y engager au regard des enjeux environnementaux, économiques, sanitaires et sociétaux que recouvre la question des déchets en Corse.

L'axe 1, le PTPGD, une compétence de la Collectivité de Corse, largement ouvert à la concertation.

C'est dans une logique de transversalité mettant au cœur de l'action l'ensemble des forces présentes sur le territoire (État, Collectivité de Corse et Office, SYVADEC, EPCI) et impliquant les citoyens par le biais des associations, des entreprises, des fédérations et des organisations professionnelles, que la Collectivité de Corse a bâti une réflexion stratégique et collective pour, enfin, trouver une issue à la situation de crise rencontrée par le territoire depuis de trop nombreuses années.

Afin d'en faire un outil de pilotage efficace, la Collectivité de Corse a veillé à ce que ce projet de plan soit élaboré en associant l'ensemble des parties prenantes, qu'elles soient publiques ou privées. Des réunions de concertation, des points d'étapes et d'informations, des groupes de travail, y compris en période de crise, ont été régulièrement organisés et c'est en mobilisant tous les acteurs locaux que le futur PTPGD répondra aux attentes et aux besoins de notre territoire.

Je me dois de préciser, au moment où je vous parle, que la Collectivité de Corse n'exerce aucune compétence dans l'exécution du service public de gestion des déchets qui échoit exclusivement aux intercommunalités et au syndicat de traitement.

Néanmoins, eu égard au caractère central de la question des déchets, d'autre part, au regard de la conception selon laquelle la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple Corse, doit assumer cette dimension, y compris au-delà de ses strictes compétences, et c'est ce que nous comptons faire en mettant en application ce plan.

Le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse se sont engagés pour faire émerger des solutions conformes à l'intérêt général :

-Prise en charge du coût financier à concurrence de plusieurs M€ du coût de l'exportation en période de crise.

-Proposition d'un dispositif financier, dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens avec les intercommunalités, pour soutenir les territoires dans la mise en œuvre de leur compétence « collecte » par un tri généralisé à la source,

-Bonifications budgétaires, en termes de subventions, aux communes et intercommunalités vertueuses en matière de respect des objectifs de tri et de valorisation, inscrite dans le règlement des aides que la Collectivité de Corse met en œuvre au bénéfice des communes, des intercommunalités et des territoires...

Vous l'avez donc bien compris, et je le répète, parce que c'est important de le dire, la Collectivité de Corse n'exerce aucune compétence dans l'exécution du service public de gestion des déchets qui échoit exclusivement aux intercommunalités et aux syndicats de traitement. Nous n'en resterons pas là et nous irons bien évidemment un pas plus loin pour accompagner les intercos à ce changement de modèle et à cette transition importante que l'on souhaite apporter.

À travers ces actions et dispositifs, la Collectivité de Corse, vous l'avez compris, s'engage à accompagner les territoires dans l'élaboration de leur propre politique publique en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le PTPGD décline les objectifs ciblés en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, considérant ainsi les orientations européennes et nationales de manière adaptée aux particularités territoriales ainsi que les priorités à retenir pour l'émergence d'un cadre ambitieux d'actions à la source, de déploiement d'unités opérationnelles et de soutien aux acteurs de proximité.

Cette prospective élaborée à termes de 6 à 12 ans prend en compte l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites sur l'intégralité du territoire, intègre les évolutions démographiques et économiques prévisibles et définit les installations qu'il apparaît nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer afin d'atteindre ses propres objectifs.

Pour décliner sa mise en œuvre, pas moins de 8 orientations, 30 objectifs et 100 actions sont décrits méthodiquement dans le document de

planification pour répondre expressément aux dispositions réglementaires en vigueur, tout en proposant des dynamiques opérationnelles efficaces.

Il s'agira de :

- Donner la priorité à la prévention, à l'évolution des comportements de consommations et à la réduction de la production de déchets,
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation,
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière ou organique en orientant les déchets concernés vers des filières de tri et/ou de valorisation existantes ou à développer. Le service public de gestion des déchets déclinerait localement des actions de renforcement du tri à la source érigé en axe stratégique majeur du Plan,
- Soutenir les installations de tri améliorant la valorisation matière et réduisant les déchets à l'enfouissement,
- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles. Et là il me semble important de préciser les choses en vous disant que d'assumer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets, ils ne peuvent être valorisés sous forme matières et organiques. Ce n'est plus ni moins que cette part là qui sera traitée en termes de valorisation énergétique et qui évitera d'aller à l'enfouissement. Il n'est nullement entendable que ce soit le contraire. Ça arrivera donc en bout de chaîne de tri et de surtri.

### **Troisième point : Le PTPGD, priorité donnée à la valorisation et à la réduction du stockage**

Lors des travaux d'élaboration, des études spécifiques sont venues préciser un certain nombre de positions stratégiques structurant la rédaction du document.

Il convient de les rappeler :

- **La nécessité de respecter la hiérarchie des modes de traitement**, il est extrêmement important de le préciser à nouveau.

Son socle juridique européen qui impose de privilégier l'évitement, puis le réemploi, le recyclage tant matière qu'organique, avant d'arriver à l'étape ultime de valorisation énergétique puis au stockage in fine.

Ainsi, la Collectivité de Corse prend en compte, comme les textes le lui imposent (je rappelle ici que la valorisation énergétique nous est imposée sous la forme de hiérarchie du mode de traitement, comme je viens de

l'expliciter, par l'Europe) le besoin évident en infrastructures de tri et de valorisation des collectes sélectives, avec le triple objectif d'accroître le recyclage des matières, de réduire l'impact des transports. Et vous l'aurez compris, et dans la rédaction que nous avons faite du plan, nous avons écrit 1 ou 2 centres, et il était pertinent de le faire, parce qu'on connaît le marché des transports et leur captivité, et que probablement il est envisageable d'envisager que les déchets ne soient pas transportés de manière régulière et pérenne sur nos routes.

Le développement de filières locales en lien avec les enjeux de l'économie circulaire est un axe stratégique majeur d'une gestion vertueuse des déchets.

**- La nécessité d'ériger le tri à la source comme pierre angulaire d'une action territoriale de gestion des déchets engagée et volontariste :**

Le tri n'est ni plus ni moins, et je le répète encore, que l'épine dorsale de notre plan. La Collectivité de Corse incite les EPCI à développer le tri à la source et à se fixer des objectifs ambitieux de réduction drastique des déchets ultimes à enfouir et au-delà des déchets produits. La généralisation de la redevance spéciale aux producteurs socioprofessionnels et l'évolution vers une fiscalité incitative... Au moment où je vous parle, toutes les intercommunalités de Corse ont lancé des études pour aller vers la redevance incitative. Elle s'appliquera bien sûr aux ménages qui sont des leviers d'actions disponibles et recommandés. La CdC, en appui de l'Office de l'Environnement, apportera son soutien tant technique que financier aux intercommunalités qui s'engageront dans ces démarches vertueuses.

**- L'enjeu du détournement des biodéchets de l'enfouissement :**

La Collectivité de Corse exprime sa volonté d'inciter à la généralisation du tri à la source des biodéchets auprès des ménages et des gros producteurs. Un accompagnement technique et financier, pour les solutions de collectes séparées, de compostage de proximité individuelles, ou d'autres actions locales (électro-compostage) favorisant un retour immédiat à la terre sera disponible pour les institutions compétentes.

La mise en œuvre opérationnelle de ces mesures indispensables relève de la compétence exclusive des intercommunalités et de la capacité des cofinanceurs, Etat compris, à leur proposer un financement adapté.

**- L'inadaptation technique et la non-pertinence d'un traitement des ordures ménagères brutes par incinération a été étudiée et évoquée dans le plan :**

Il s'agit d'une position, maintes fois, affirmée par le Conseil exécutif de Corse, et ce n'est pas parce qu'aujourd'hui nous allons vers une valorisation énergétique que nous franchissons un pas. Je rappellerai ici que la valorisation énergétique interviendra après toutes les phases de tri.

La valorisation énergétique produira de l'électricité et viendra, j'ai envie de vous dire, contribuer à la PPE qui se construira en termes d'énergie au niveau de la Corse. On devrait avoir, en fonction des produits récupérés, deux unités qui pourront être au Ricantu et à la Centrale de Lucciana qui échapperont donc au fioul lourd. Et une fois de plus, la différence fondamentale que l'on a à faire entre les UVE et la valorisation énergétique, c'est que la valorisation énergétique ce sont des moloks que vous devez maintenir à température pour qu'ils fonctionnent, et il aurait fallu certainement plus de déchets que la Corse n'en produit. Alors que la valorisation énergétique, on l'a voulue biomasse et CSR, pourquoi ? Parce que c'est une valorisation énergétique qui va nous permettre d'aller vers de l'électricité, et cette électricité-là sera produite par du bois et des CSR. Et si demain nous venions à être très performants en matière de tri, nous pourrions avoir une unité biomasse uniquement, comme celle qu'il y a à Corte, qui fonctionne et qui produit de l'électricité.

Donc, c'était une adaptation avec un système souple qui nous permettra de brûler à souhait bois et CSR, mais les CSR que nous produirons seront des CSR qui seront issus de la matière non valorisable qui restera dans les centres de tri.

**- La valorisation énergétique comme moteur de la croissance verte :**

Je viens de l'évoquer, il s'agit là bien évidemment d'associer la ressource des « Déchets » à la ressource « Biomasse–Energie Bois » qui conforterait durablement, les orientations stratégiques de la PPE de Corse. Cette opportunité de valorisation conjointe semble être une piste prometteuse pour produire une énergie renouvelable et tendre vers l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon de 2050.

**- Des centres d'enfouissement en situation de saturation :**

Le principe de réalité doit être rappelé au moment où on se parle.

Nous avons deux centres privés en Corse qui aujourd'hui arrivent à saturation sous deux ans. Et nous devons avoir en tête la préoccupation de savoir comment nos déchets vont être traités demain.

Je rappellerai aussi ici les objectifs ambitieux du plan qui considèrent qu'en 2035, il n'y aura plus que 10 % de nos déchets qui iront à l'enfouissement. Donc, 150 000 tonnes dont 15 000 tonnes enfouies d'ici 2035.

Donc, on a cette progression que nous avons à faire, mais qui nous est aussi imposée par l'Europe.

Je parlais des centres d'enfouissement, bien sûr qu'on aura toujours besoin de stockage et c'est d'ailleurs pour cela que l'Office de l'environnement a donné quelques centres à l'exploitation au SYVADEC, et on en a un qui est en bonne voie, je crois que les études se terminent, du côté de la Balagne. On pourrait avoir, comme on le préconise dans notre plan, des petits centres de 30 000 tonnes annuelles qui pourraient être géographiquement disséminés sur le territoire. C'est important de le préciser dans la logique dans laquelle on s'était installés.

Je vous rappelle que l'Etat, à l'époque, avant 2021, avait dit « on a donné une autorisation d'exploitation sur Ghjuncaghju, elle est effective donc on n'en donnera pas d'autres ».

Le plan que l'on porte aujourd'hui a pu insérer 4 ou 5 centres de plus à l'étude. Et je vous rappelle aussi que nous nous sommes opposés fortement à la Collectivité de Corse au projet de Ghjuncaghju, il faut se le dire très clairement.

Donc, les deux installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) en exploitation disposent d'une autorisation administrative d'enfouissement totale de 108 000 tonnes de déchets par an, et nous sommes contraints de déroger à cette autorisation par dérogation préfectorale pour continuer d'enfouir nos déchets aujourd'hui et ne pas avoir de problèmes de stockage. Donc, il est important d'avoir en tête de chercher d'autres centres de stockage qui deviendront effectivement demain, non plus des centres d'enfouissement mais centres de stockage.

Et là je ferai un parallèle sur la valorisation énergétique où souvent on nous interroge, à savoir : quid des mâchefers que vont produire les unités que vous aurez à traiter ? Sachez que nous avons démarré un travail avec l'État, puisque c'est une autorisation préfectorale pour des produits dangereux à stocker. Les études sont en cours et j'ose espérer que de manière concomitante, on puisse arriver à obtenir ce genre d'autorisation pour la Corse.

**Point 4. Le PTPGD, une procédure administrative contraignante, mais aux conclusions favorables.**



Je voudrais faire ici un **rappel assez précis de la procédure** qui nous amène aujourd'hui à présenter ce plan, afin qu'il soit adopté définitivement par l'Assemblée de Corse. Elle est assez longue, mais je tiens à la rappeler parce que ça a été le parcours de deux ans et demi de travail intensif avec tous les services appropriés pour arriver à vous présenter aujourd'hui le plan que je soumetts à votre approbation tout à l'heure.

En 2019, la Collectivité de Corse a confié à l'Office de l'Environnement de la Corse le pilotage et l'élaboration du projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets, incluant un Plan Territorial d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PTAEC).

Par courrier, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, Le préfet de Région a émis un avis défavorable au projet de PTPGD mettant en cause sa viabilité technique, ainsi que sa solidité juridique.

Afin de se prémunir de toute action contentieuse de l'Etat, et conscients de l'urgence de la situation en termes de gestion des déchets, la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement ont décidé de surseoir à la procédure en cours et d'engager une refonte substantielle du projet de Plan, en intégrant les remarques de l'Etat lorsqu'elles apparaissaient fondées, ainsi qu'en cherchant à rendre plus opérationnels les principes structurants du nouveau modèle de gestion des déchets recherché depuis 2015.

Le travail accompli a donc permis d'acter ou de confirmer les différents axes stratégiques dans la déclinaison du plan d'actions « Déchets » pour une période de 12 ans.

De plus, afin de sensibiliser les acteurs aux enjeux générés par la refonte du Plan, l'Office de l'Environnement de la Corse s'est engagé dans un cycle de rencontres avec les intercommunalités pour prendre le pouls des territoires, avec la Chambre des territoires avec qui nous continuons de travailler aujourd'hui, avec le CESEC, avec tous les organismes qui nous ont permis de mettre en œuvre le plan.

Enfin, un travail technique, de fond, a également été entrepris pour faire évoluer l'ossature du PTPGD et du PTAEC grâce à :

- Plusieurs réunions de cadrage avec les représentants de l'Etat : Préfet, SGAC, DREAL, ADEME,
- Plusieurs échanges techniques avec le SYVADEC,
- Différents tours de table avec les partenaires associatifs : Zeru Frazu, U Levante,

- Une présentation synthétique des grands principes du Plan en séance du Conseil d'administration de l'OEC.

**En date du 29 avril 2022, une présentation du nouveau projet de PTPGD et de PTAEC a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse.**

Au préalable, cette inscription facultative, a impliqué la consultation de :

- La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de L'Environnement (CDENATE), en date du 20 avril 2022, a pris acte du document en retenant que les éléments structurants et essentiels du Plan ne faisaient pas l'objet de contestations.

- La Commission de l'Assemblea di a Giuventù, en date du 25 avril 2022, a pris acte du document. Dans sa conclusion, la Commission de l'Assemblea di a Giuventù entérine « le processus d'élaboration et d'adoption du PTPGD... ».

- Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESECC), a lui aussi donné un avis conforme à ce que je viens de vous dire.

Cette large consultation et concertation est allée bien au-delà des dispositifs réglementaires qui nous était imposés, en organisant le principe, et s'est également traduite par la saisine de l'Assemblée de Corse, sans qu'aucun texte n'impose la saisine à ce stade.

La présentation, sans vote, a permis un débat entre les différents groupes de l'Assemblée de Corse et a fait l'objet d'une couverture médiatique importante. Les prises de paroles successives ont fait émerger des observations ; objets de nouvelles concertations avec les partenaires précédemment cités (Etat, EPCI, SYVADEC).

Ce choix méthodologique traduit la volonté du Conseil exécutif de Corse de permettre le débat démocratique le plus large possible, et de construire les synergies les plus efficaces entre tous les acteurs.

**La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan s'est réunie le 13 juillet 2022.**

Il s'agit d'une étape obligatoire dans le processus réglementaire d'élaboration du PTPGD, notamment comme préalable au lancement de la phase d'enquête administrative.

- *Dans sa conclusion, le rapport de la CCES établit « qu'après avoir échangé sur le Plan, relevé les observations de chacun et répondu aux questions, l'ordre du jour prévoit le passage à la validation du plan par le vote des membres de la commission ».*

*Il en ressort un vote favorable de la Commission CCES à l'unanimité des membres présents.*

**La phase d'enquête administrative a été initiée le 06 octobre 2022, et pour une durée de 4 mois**, permettant aux institutions et organismes publics d'émettre un avis sur le Plan et son rapport environnemental. La procédure de consultation est encadrée par le Code de l'Environnement au titre de l'article R.514-22 et de l'article L.4424-37 du code général des collectivités territoriales pour le cas particulier de la Corse.

*Ont émis des observations et un avis sur le projet de PTPGD :*

- *Le SYVADEC, en date du 13 décembre 2022, a soumis le PTPGD à son bureau syndical qui a émis, un avis favorable à la majorité au projet de plan.*

- *La Région Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 16 janvier 2023, a émis un avis favorable au projet et a porté la mention suivante : elle invite la Collectivité de Corse à éviter le recours à l'export.*

- *La Région Occitanie, en date du 20 janvier 2023, a émis un avis favorable au projet et a précisé : la région Occitanie souligne également la pertinence de la production de CSR et de leur valorisation énergétique dans des installations de proximité, à l'issue des process préalables de tri et de préparation des combustibles afin qu'ils soient traités en Corse.*

- *La Fédération du BTP de Corse du Sud, en date du 27 janvier 2023, après avoir fait état de quelques observations a donné un avis favorable.*

- *Le Préfet de Corse, en date du 1<sup>er</sup> février 2023, a émis un avis favorable au projet de Plan.*

- *Le CODERST 2A s'est réuni en session d'examen le 02 février 2023. Lors de cette session, le requérant a pu expliciter les orientations et les objectifs du projet de PTPGD ; le CODERST 2A a émis un avis favorable au projet qu'il lui a été présenté.*

- *Le CODERST 2B s'est réuni en session d'examen le 03 février 2023 et a émis lui aussi un avis favorable.*

**En date du 17 février, l'OEC a officiellement, et selon la procédure, saisi la DREAL pour l'avis consultatif de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), à la fois, sur le rapport environnemental et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet de Plan.**

Cette dernière a délivré un avis, le 22 mai 2023, qui comporte des observations non substantielles portées au dossier d'enquête publique.

**Le 25 juillet 2023**, le Président du Conseil exécutif de Corse a validé le PTPGD par arrêté.

Conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement, le Président du Conseil exécutif de Corse et la Collectivité de Corse ont soumis à Enquête Publique le PTPGD.

**L'enquête publique s'est déroulée, pour une durée de 33 jours, du 23 octobre 2023 au 24 novembre 2023, inclus.**

Le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, a permis de porter à connaissance du public l'ensemble des orientations prévues au projet de Plan.

567 observations ont été déposées par le public, témoignant d'une acculturation différenciée aux enjeux et problématiques de la gestion des déchets et du déploiement d'une économie circulaire. Leur analyse légitime ... pleinement le travail de pédagogie prévu dans le cadre de la planification.

A l'issue de ses travaux, la commission d'enquête, après avoir entendu le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'Office de l'environnement, a conclu que :

**Ce PTPGD, perfectible par un complément d'informations, constitue une avancée positive dans la prévention et la gestion des déchets,**

**Ce PTPGD répond à une volonté de réduire la production des déchets et à une meilleure gestion de ceux-ci, dans un souci de respect environnemental.**

**Aussi, la commission d'enquête émet un avis favorable au projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets du territoire de la Corse assorti de deux réserves et trois recommandations.**

Il est pertinent de s'attarder sur les deux réserves émises par la commission d'enquête et d'informer l'Assemblée de Corse des réponses précises apportées par l'Office de l'environnement.

En effet, elles apportent également réponses aux interrogations soulevées par les groupes « Core in fronte » et « Un soffiu novu » lors de la présentation facultative, en session du 29 avril 2022.

**Réserve n°1 : la commission d'enquête demande à la Collectivité de Corse de compléter, en partenariat avec tous les acteurs, l'état des lieux avec des données actualisées et les derniers chiffres connus (tonnages collectés et/ou traités selon les différentes natures de déchets). Cette actualisation devra être faite dans un délai d'une année à partir de l'approbation du PTPGD afin de mieux en préciser, le cas échéant, certaines orientations, notamment sur la création de certaines infrastructures et leurs capacités de traitement.**

**Réponse apportée par l'Office de l'environnement :**

Sur la forme, lors du lancement de l'étude destinée à élaborer un tel plan, une année de référence a été nécessaire pour engager les travaux (2018). Elle est définie, généralement celle précédant l'année de démarrage (2019) pour tenir compte de la disponibilité des données, qui reste alors en vigueur jusqu'au vote du plan définitif, c'est-à-dire aujourd'hui.

Sur le plan réglementaire, il est prévu que, durant les douze années de vie du plan, un suivi à minima annuel soit réalisé afin de vérifier la trajectoire des indicateurs, et le CCES qui doit se réunir annuellement a pour mission de réactualiser les chiffres.

Afin de renforcer son action opérationnelle dans l'accompagnement des territoires et des acteurs économiques, L'OEC s'est par ailleurs et d'ores et déjà engagé dans la définition d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour affiner la connaissance des données requises pour la mise à jour généralisée des données du PTPGD et initier les méthodes d'évaluation des DAE/BTP les plus adaptées au territoire corse.

Et d'ailleurs, je m'empresse de préciser que l'observatoire des déchets de l'Office de l'environnement a depuis mis en ligne les chiffres de son observatoire ; vous pouvez le consulter sur le site de l'Office de l'environnement, puisqu'il doit le présenter au public.

**Réserve n°2 : la commission d'enquête demande à la Collectivité de Corse de réaliser toutes les études complémentaires nécessaires, études environnementales, étude sur les flux entrants et sur le devenir des CSR.**

**Réponse apportée par l'Office de l'environnement :**

Deux notions fondamentales sont à prendre en compte dans la stratégie propre à la valorisation énergétique :

- La première notion est de respecter la hiérarchie des modes de traitement prévue à l'article L.541-1 du Code de l'environnement, établissant notamment, « d'assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 ». J'insiste à nouveau sur cette notion-là qui arrive en bout de chaîne après que le tri, le surtri et tous les moyens qu'on aura à disposition arrivent en bout de chaîne.

- La seconde notion à bien appréhender est qu'une filière CSR n'est conçue que, et uniquement que, pour la valorisation maximale des déchets résiduels, après tri à la source, des fractions matières et organiques, qu'ils proviennent des déchets ménagers et assimilés, des déchets d'activités économiques ou des déchets du BTP. Les CSR sont donc des refus de valorisation matière de déchets non dangereux, non inertes répondant à des spécifications de préparation précises définies par l'arrêté ministériel du 23 mai 2016.

Le plan doit donc obligatoirement proposer une solution de valorisation énergétique, suite aux normes européennes, qui fera l'objet d'études dédiées sur les modalités de sa faisabilité.

Il faut rappeler que si aucune solution de valorisation énergétique n'émerge localement, ces 70 % de déchets non valorisés matière devront alors suivre une telle filière sur le continent, avec les coûts de transport et les impacts environnementaux associés, ou purement et simplement l'enfouissement.

A l'initiative de l'OEC, une AMO visant à déterminer les conditions d'opportunités pour la création d'une filière régionale de valorisation énergétique biomasse/CSR a été attribuée en mars 2024 au groupe ANTEA qui conduit un programme poussé d'études dont les possibilités de montage juridique favorisant une gestion publique des déchets, une définition affinée des flux à valoriser, une modélisation technique des installations dont les possibilités de valorisation de l'énergie et leurs impacts environnementaux, le dimensionnement financier des infrastructures et leur rentabilité opérationnelle.

Les conclusions de cette étude feront l'objet d'une mise à jour au sein même du plan en CCES.

Grâce à cette filière de valorisation, la Corse, qui souffre d'un déficit majeur de centres de stockage, réduirait sensiblement sa dépendance à l'enfouissement, et s'éviterait des surcoûts importants d'exportation de déchets valorisables, qui ne nous sont plus permis d'exporter aujourd'hui puisque plus personne ne les accueille, tout en s'engageant dans un processus de décarbonation de sa production énergétique, en produisant, je le répète à nouveau, soit de l'électricité, soit des systèmes de chauffage chaud/froid à proximité des centres.

**Il me revient donc d'arriver au terme de cette présentation et de faire une synthèse générale et une conclusion :**

La mise en œuvre de ce nouveau plan impose un changement de modèle dans les procédures de suivi et de pilotage des actions relevant de la compétence de la Collectivité de Corse.

La Corse présente des performances de tri en deçà des valeurs et moyennes françaises et européennes. Les travaux d'élaboration du PTPGD ont étudié deux scénarios.

Il a été communément admis que le scénario réglementaire serait déjà très difficile à respecter. Il conviendrait en effet que dès aujourd'hui, 100 % des usagers et acteurs économiques changent radicalement leurs habitudes et réduisent leurs déchets très massivement tout en augmentant très largement les gestes de tri.

Les hypothèses qui ont été prises pour dimensionner les installations se situent au minimum imposé par la réglementation et représentent déjà un effort de baisse des tonnages et de hausse du recyclage bien au-delà de ce que toute Région n'a jamais observé en un délai si court à respecter (2030 pour baisser de 15 % les DMA, réduire de 5 % les DAE, augmenter de 5% le réemploi et la réutilisation, 2035 pour baisser de 90 % les tonnages enfouis, ça nous ramènerait à ce que je disais tout à l'heure, à 15 000 tonnes enfouies en 2035...).

En matière d'économie circulaire, la Collectivité de Corse doit s'engager auprès des différents acteurs en promouvant et en diffusant les bonnes pratiques dans le domaine. Un large spectre d'études d'opportunité reste encore à envisager pour intégrer l'économie circulaire au cœur des territoires.

Il pourrait s'agir d'études spécifiques aux consignes, à la valorisation des plastiques, ou d'ouvrir une réflexion sur les flux entrants, tout aussi bien en termes de palettes que de plastiques.

Beaucoup de biens et de matériels entrants sur le territoire génèrent des déchets, à trier ou qui devraient l'être, qui ne seront pas forcément, loin s'en faut, valorisés et suivront, hélas, leur route inéluctable vers l'enfouissement.

Il s'agit là, d'une opportunité, élargie, tant qualitative que quantitative pour une réduction des déchets à traiter par une augmentation de la recyclabilité et la réparabilité.

Grâce à ce plan d'actions, la Collectivité de Corse souhaite pleinement mener à bien puis piloter, en responsabilité, le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Corse.

Par son action volontariste et sa probité à respecter les enjeux règlementaires des principales lois européennes et nationales relatives à la gestion des déchets, le PTPGD élaboré par la Collectivité de Corse allie, à la fois, le pragmatisme d'actions et l'ambition d'une gestion vertueuse.

Je voudrais en disant que les opérations qui pourraient être menées en termes de valorisation énergétique pourraient être portées par la Collectivité de Corse dans ses murs, et les discussions que nous avons pu avoir avec les différents groupes politiques au fil de l'eau nous amèneront certainement aussi à avoir une réflexion qui pourrait être constituée en son sein. La Collectivité de Corse pourrait avoir une plateforme opérationnelle, au niveau des individus, pour probablement gérer, en termes de valorisation, la conception, la réalisation et l'exploitation. Alors pour le coup, on serait véritablement dans une gestion publique des déchets.

Mais ces réflexions-là, nous les porterons, nous les mènerons ensemble, puisque nous avons démarré un cycle de réunions avec les différents groupes pour se rapprocher des territoires, continuer à mener la réflexion et essayer de traduire maintenant ce plan que nous avons travaillé depuis 2 ans et demi, qui n'est pas un aboutissement en soi mais qui est la clé d'entrée pour passer à l'étape d'après.

Et je tiens d'ailleurs à remercier tous les personnels de l'Office de l'environnement qui se sont associés de près ou de loin au portage de ce projet. Ça fait 2 ans et demi qu'on travaille sur le projet, ils sont dans la tribune, je voulais les associer. Également, ceux qui sont derrière, les personnels techniques qui m'ont accompagné dans cette aventure et qui nous permettent aujourd'hui de vous présenter quelque chose.

Je voudrais leur tirer mon chapeau parce qu'ils m'ont supporté et en plus de ça, ils ont super bien bossé pour qu'on puisse le faire tous ensemble aujourd'hui.

Nous nous avons la clé pour pouvoir aller plus loin. Mettons-là dans la porte, ouvrons cette porte et continuons à travailler ensemble pour que la gestion des déchets devienne un mauvais souvenir que la Corse a connu ces dernières années.

À ringrazià vi.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque ci hè un raportu di a CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Avec un avis favorable, Madame la Présidente, avec une non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Avanzemu » et de Madame Giacometti, non-inscrite et une absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Je précise qu'il y a un avis favorable de la Chambre des territoires et également une prise d'acte du CESEC.

Donc maintenant, la parole est à celui qui veut la prendre.

Marie-Thé MARIOTTI !

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce plan aurait pu s'appeler l'Arlésienne, mais bon, vous n'avez pas abandonné vos fiancés comme Alphonse Daudet à l'église, puisque vous nous présentez aujourd'hui la version qui devrait être opposable.

J'allais dire, il a été retiré tellement de fois qu'on ne sait même plus aujourd'hui quand il aurait dû être représenté.

Ce qui est certain, c'est que depuis votre arrivée aux responsabilités, il y a presque 10 ans, nous assistons aujourd'hui à un rétropédalage impressionnant.

Alors, l'échec de vos mandatures passées sur ce dossier emblématique est à mettre sur le compte du manque de choix politiques clairs, voire de mauvais choix politiques qui ont été faits sur ce dossier.

Ce plan, cela dit, confirme un changement de cap vers plus de pragmatisme, mais subsiste toujours des incohérences entre certains propos et des actes, nous allons y revenir un peu plus tard.

Alors concrètement, qu'est-ce qui a été modifié entre le plan que vous avez présenté en 2023 et ce plan après l'enquête publique ?

Tout d'abord, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, il faut quand même noter que la commission d'enquête publique s'est montrée globalement critique sur l'impossibilité de la Collectivité de Corse à répondre de façon précise à la plupart des observations, il y en a eu plus de 500, qui ont été déposées par le public. Et ça se voit très clairement, quand on lit souvent des réponses extrêmement bateau ; je vous en citerai une un peu plus tard.

Sur le fond, il y a des inflexions intéressantes qui sont rendues nécessaires, vous l'avez dit, par la retranscription des directives européennes ; ne pas les appliquer aurait rendu ce plan illégal.

Vous les avez rappelées, et je vous les rappelle, que 2 des principaux objectifs réglementaires en plus du traitement à la source des biodéchets, qui est fondamental, c'est la limitation à 10 % des DMA produits en 2035 à l'enfouissement, et c'est l'obligation de valoriser, vous l'avez dit, 70 % du résiduel.

Je rappelle quand même dans cet hémicycle qu'en 2023, il y a eu 216 000 tonnes de déchets ménagers qui ont été produits, hors gravats. C'est quand même plus de -20 % par rapport à 2010. Et là je voudrais quand même qu'on rende un hommage aux intercommunalités qui ont fortement contribué, avec le peu de moyens humains et financiers dont elles disposaient, à baisser d'autant la production de DMA.

Mais on continue à enfouir, vous l'avez dit, 133 000 tonnes, c'est 63 %, c'est toujours trop. Les résultats du tri ne sont pas à la hauteur de nos attentes.

Alors, vous réaffirmez des fondamentaux que l'on peut partager, comme : le principe de la gestion publique, la nécessité vraiment de mettre des moyens sur le tri, la valorisation énergétique avec la production de CSR, le(s) (je ne sais pas si je dois dire le ou les) centre(s) de traitement et de valorisation et surtout, et c'est là qu'il va peut-être falloir mettre les bouchées doubles, l'accompagnement des intercommunalités sur la collecte, parce qu'on a beaucoup parlé de traitement dans cet hémicycle, mais je vous rappelle que le coût de collecte dépasse en moyenne les 50 % pour les intercos. On est plus proche des 60 d'ailleurs.

La gestion publique, c'est une, vous l'avez dit, des 3 recommandations de l'enquête publique et c'est un rempart contre les dérives mafieuses.

La gestion publique des déchets, je vous l'ai dit, nous y sommes très attachés, tant sur la collecte que sur le traitement. Mais j'allais dire, pourriez-vous nous rappeler qui a fait fermer les CET publics de Vico et de Viggianello ? Ce n'est pas nous, en tout cas.

Vos références aux dérives mafieuses sont sérieuses, graves, mais elles peuvent être également contreproductives.

Soit, vous, nous avons des preuves de ces collusions et auquel cas il ne faut pas hésiter à déposer des articles 40 ou à déposer plainte.

Soit il n'en est rien et il faut arrêter de distiller dans le public le message que le système est vérolé. Pourquoi ? Ça décrédibilise l'action publique, les communautés de communes, le SYVADEC, la Collectivité de Corse par ricochet, et surtout, ça crée une défiance vis-à-vis du geste de tri que nous constatons tous au niveau de nos territoires. Nous entendons tous les jours sur le terrain « à quoi ça sert de trier puisque de toute façon ça va dans la même benne, ils se goinfrent ! ». Donc, il faudrait peut-être, collectivement, que l'on arrête de contribuer directement, indirectement, à alimenter ce type de message.

Le tri justement à la source doit être priorisé. Il s'essouffle, il diminue même sur les premiers mois de 2024. Il reste, je vous le rappelle, 69 % de déchets valorisables dans les ordures ménagères. C'est le maillon faible de ce plan et il faut mettre le paquet. Trier ne doit pas être un choix, ça doit être une obligation.

Vous avez renoncé au porte-à-porte systématique, c'est tant mieux. Dommage que vous ne l'ayez pas fait avant. Ce n'est pas à vous, Monsieur le Président Armanet, que je m'adresse, puisque vous n'étiez pas aux responsabilités avant, mais que n'a-t-on entendu -excusez-moi, je vais être un peu directe- comme inepties de vos prédécesseurs. Cela aurait évité peut-être aux intercommunalités du rural, qui ont suivi scrupuleusement ces recommandations du porte-à-porte d'être aujourd'hui financièrement au bord du gouffre.

Vous avez recalibré le nombre d'ISDND, c'est très bien, ça paraît plus justifié que les 5 centres de la version précédente. Ce qu'il est un peu moins et qui reste un peu flou, c'est la gestion de la période transitoire jusqu'en 2026.

Vous actez, enfin, la création de centres de tri et de valorisation et la production de CSR comme valorisation énergétique, après, là-aussi, bien de circonvolutions...

Sur la production de CSR, votre position est désormais plus claire, même s'il faudra affiner les prévisions.

Je vous rappelle, et vous l'avez en partie dévoilé, que les résultats de l'étude sur les opportunités techniques, économiques et environnementales de la valorisation locale des CSR sur le CTV de Monte sont disponibles et extrêmement instructifs.

La production de CSR sur 2 centres, j'insiste sur les 2, 1 en région bastiaise, 1 en région ajaccienne, permettrait à ce stade de l'étude de fournir de l'électricité à 6 600 logements en zone bastiaise, près de 5 000 en région ajaccienne, avec un impact environnemental très positif : -50 000 tonnes de CO2 évitées par an et des émissions inférieures aux chaufferies fioul et biomasse.

Vous avez parlé de production d'énergie verte décarbonée qui pourrait finalement contribuer à 6,5 % du mix énergétique de Corse dont, je vous le rappelle, une grosse partie est encore issue du fioul lourd, et un équilibre financier facilement atteint si ces centres ou ces chaudières, ces grosses chaudières, sont financées à 50 %.

Ce qui nous gêne un petit peu et vous le savez, on en parle très régulièrement, c'est le nombre de centres de tri et de valorisation.

Ce n'est pas tranché et ça nous gêne beaucoup.

Pour vous 1 ou 2 = 2 ; pour nous 1 ou 2 = 1 ou 2.

C'est d'autant plus incompréhensible que vous prêchez pour une territorialisation du traitement. Ce n'est pas cohérent.

La CAPA a déposé une contribution à l'enquête publique allant dans ce sens, demandant la création d'un centre de tri et de valorisation sur son périmètre. La réponse qui en a été faite, je vous la lis, par le commissaire enquêteur : « L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales en optant pour une approche thématique. » Sè v'avete capitu qualcosa quì, prière de me l'expliquer... Et tout ça d'ailleurs, on le retrouve dans votre dans vos propos puisqu'« il serait probablement envisageable d'envisager ». Donc je pense que vous nous apporterez des réponses.

Vous validez autrement le centre de Monte, alors qu'en parallèle vous attaquez l'État et le SYVADEC sur son financement.

Vous refusez 80 % de financement de la part de l'État, alors que l'on connaît la situation financière de notre collectivité. Pour nous, c'est absurde, incompréhensible et incohérent, et nous nous demandons ce que vous recherchez par de telles procédures. Mais vous allez peut-être nous éclairer sur le sujet.

Je terminerai mes propos parce que l'objectif n'est pas de reprendre les 1 400 et quelques pages de ce plan, on en a déjà énormément parlé dans cet hémicycle, en parlant de la situation critique des intercommunalités qui sont les acteurs centraux dans la gestion des déchets, font face à des coûts, vous le savez, de fonctionnement insoutenable. Mais les intercos qui ont également de gros progrès dans la gestion de la collecte, nous le savons.

Je vous ai rappelé quand même que, avec leurs petits moyens, elles ont contribué à une baisse drastique du volume des DMA produits.

Et je vous rappelle également que ce problème de collecte est un des problèmes majeurs et que la Chambre régionale des comptes l'a d'ailleurs confirmé, puisque sur les je ne sais plus combien... mais elle n'avait pas audité les 19... Sur x intercommunalités qui avaient été auditées, seule l'une d'entre elles, en l'occurrence la CAPA, avait un document de planification.

Vous exprimez clairement que la mise en œuvre du plan induira une hausse de 50 € par habitant minimum, sans jamais dire comment nous allons financer ce surcoût.

Donc déjà, nous vous proposons d'actionner deux leviers qui ont déjà commencé à être actionnés : la diminution de la TGAP, calquée sur les dérogations de l'Outre-mer. Je vous rappelle que c'était passé au Sénat, mais que malheureusement ça n'a pu être examiné... Oui, ça a été examiné je crois d'ailleurs à l'Assemblée, ça a été retoqué puisque ça n'avait pas fait l'objet d'un amendement dans le projet de loi de finances. Ce serait peut-être le moment de le retenter. Et une prise en charge des coûts de transport sur les emballages, nous en avons déjà parlé. C'est un décret, c'est à droit constant, ça n'appelle pas de révision de la Constitution et ça soulagerait financièrement les intercommunalités. Et surtout, c'est du pur bon sens.

Alors il a été question de plan Marshall, on en a beaucoup parlé pour les EPCI. Alors on dit que le conventionnement attendu depuis 2018 va être quelque part la solution miracle.

Pour nous, nous sommes prudents, nous ne pensons pas à ce stade que, telles que les conventions sont libellées aujourd'hui, elles pourraient avoir un quelconque impact sur la baisse de la production de déchets ménagers et

surtout sur l'augmentation du tri, surtout sans budget dédié ou de règlement d'aide.

L'objectif recherché, je vous l'ai dit, nous vous le disons tous, c'est la baisse de la production d'ordures ménagères et l'augmentation du tri. Et il faudrait... Alors vous allez dire que je me tire une balle dans le pied en tant que vice-présidente en charge des déchets d'une interco, mais non, il faudrait indexer les bonifications accordées aux intercos sur leurs résultats en matière de tri, en matière de production des déchets.

Nous vous avons proposé, Monsieur le Président, de travailler ensemble sur cette convention et sur plusieurs autres choses. Nous vous disons que nous sommes toujours disponibles pour travailler ensemble, nous attendons que vous nous appeliez.

Il manque dans ce plan de déchets, je vous le dis, le fameux plan Marshall tant attendu.

Alors, sur les 1 400 pages de rapports et d'enquêtes publiques, il y a encore des questions qui sont sans réponse, notamment sur le poids des professionnels, puisque on a l'impression que la crise repose exclusivement sur les ménages, sur la responsabilisation des gros producteurs de déchets en amont, sur le réemploi des filières du BTP, j'en passe et des meilleurs, où aucune réponse probante n'y est apportée, alors que 10 années se sont écoulées.

Vous avez dit en introduction, et là moi j'en ferai ma conclusion, que la CdC n'exerce pas le service public sur le terrain. Mais, si je ne m'abuse, elle est en charge de la planification et du pilotage, et sans planification et sans pilotage, c'est un peu compliqué justement de demander au terrain de se débrouiller.

Elle doit piloter, elle doit planifier, elle ne l'a pas fait jusqu'à aujourd'hui. J'espère que ça changera demain.

Je vais conclure en disant que si vous aviez suivi en 2018 les recommandations de notre motion qui demandaient en synthèse l'accélération du tri à la source, la responsabilisation des gros producteurs de déchets, type grandes surfaces, le déploiement en urgence de 2 centres de tri et de valorisation, avec plateforme de compostage intégrée, la mise en place d'une étude sur la valorisation des déchets non-recyclables, nous n'aurions peut-être pas perdu 6 ans.

Nous ne changeons pas d'avis en ce qui nous concerne, c'est la constance qui nous caractérise. Je pense que vos tergiversations et vos positions

publiques contradictoires ont jeté le doute et probablement accentué la défiance. Il est temps que ça change et que l'on retrouve un peu de cohérence entre les propos et les actes.

Vous avez dit en réunion de groupes, il faut arrêter d'agiter le chiffon rouge et il faut travailler ensemble. Je vous l'ai dit, nous vous l'avons proposé maintes fois pour le bien supérieur de la Corse et des Corses, sans résultat.

Alors est-ce que c'est un bon plan ? C'est la conclusion. Pas vraiment, mais au moins il existe. Nous ne serons plus la seule région française sans plan de traitement et de prévention des déchets. Il devrait permettre d'entériner, enfin nous l'espérons, certaines actions et les projets structurants engagés, à condition que chacun agisse avec responsabilité, en totale transparence pour, je cite et je reprends vos propos : « les intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple Corse » è cusì sia !

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Félix Benedetti pour « Core in fronte ».

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je salue l'évolution du travail, mais c'est une évolution qui est sur une pente très faible, de mon point de vue.

Moi, je pense que déjà dans le rapport, il manque une chose fondamentale, c'est l'expertise de la situation actuelle. La première expertise à faire, c'est de comprendre pourquoi on est sur des déchets ménagers assimilés à plus de 700 kilos par an et par habitant, alors que la moyenne française, elle est autour de 500 kilos, et que beaucoup de nos autres voisins insulaires sont très en deçà de ces 500 kilos.

Donc, la première des choses, ça aurait été d'expertiser l'origine des causes de cette abondance de déchets.

Ensuite, je vous avais fait remarquer qu'il y avait des chiffres anciens, ça a été évoqué lors de l'enquête. Vous avez enfin réévalué, mais vous avez, au gré de votre rapport, des paragraphes écrits en rouge et qui à chaque fois font un rappel qu'il n'y a pas d'expertise et qu'on est dans l'incertitude. Ça veut dire qu'on élabore un programme qui est contraint parce qu'il est conditionné par un résultat final qui, lui, est législatif et réglementaire, c'est qu'on a une quotité disponible d'enfouissement final qui ne sera jamais que de 90 000 tonnes. Donc

tout le corps du raisonnement et l'architecture du rapport, il est pour conclure qu'on arrive aux 90 000 tonnes.

Sur ça, vous arrivez à boucler la boucle, mais il y a beaucoup de cases et de maillons qui manquent. Et pour arriver à ces 90 000 tonnes, bien entendu, il y a un taux de sélectivité et de tri qui permet, ce que vous appelez effacer d'ailleurs dans le rapport, une partie qui en fonction des scénarii d'opportunités, je dirais, fortes ou moyennes, bougent plus ou moins, je ne vais pas rentrer dans les chiffres, vous les connaissez bien, c'est ceux de votre rapport.

Mais ensuite, il y a ce qui reste, déjà ce qui reste n'est pas acceptable sur un plan à échéance de 12 ans. Aujourd'hui, la moyenne française de tout tri confondu, elle est à 67 %, il n'y a que 33 % mis en enfouissement, et il y a des régions qui sont à moins de 20 %. Si on était dans ces quantum-là, on discuterait de beaucoup moins d'autres choses pénibles. Et les choses pénibles à discuter, c'est le CSR, la valorisation énergétique des combustibles solides de récupération.

Je peux vous suivre intellectuellement et j'ai été un des premiers à dire, avant que la loi évolue, qu'il fallait expertiser cette solution parce que quand on sait qu'on est un des pays au monde qui consommons le plus d'hydrocarbures fossiles par tête d'habitant, puisqu'on n'a pas de transport en commun et qu'on en consomme 300 000 pour nos besoins routiers intérieurs, qu'on en consomme 200 à 250 000 pour produire de l'électricité chez nous, qu'il faut y rajouter 100 000 tonnes sur l'électricité italienne, qui est un complément fossile, et qu'il faut rajouter 150 000 tonnes pour le transport maritime et 50 à 60 000 tonnes pour le transport aérien, ce qui fait qu'on n'est pas loin des 3 tonnes par an et par habitant d'énergie fossile. On fait partie des pays les plus consommateurs du monde.

Donc, dans ces conditions-là, soustraire 50 000 tonnes, parce que c'est la réalité de ce que vous mettez dans le document, tonnes équivalent pétrole, fioul léger, pas fioul lourd, il est interdit aujourd'hui, ça peut être quelque chose d'opportun. Sauf qu'on peut faire autrement. Déjà dans la construction de vos tonnages pour aboutir au CSR, il y a une partie qui semble juste sous réserve que le tri en amont n'est pas efficient, c'est la partie des déchets ménagers assimilés, où là, je n'ai pas tout en tête donc je vais relire votre beau rapport page 149, donc là vous allez récupérer 116 000 tonnes qui n'ont pas été triées, vous allez les mouliner dans des usines qui, je l'espère, seront vertueuses, et vous allez récupérer 65 000 tonnes de CSR. C'est beaucoup en pourcentage, ça veut dire qu'en amont, le tri, on a amené du vrac, d'où toute la logique du tri à la source ou du tri au cul du camion, ce n'est plus du tout la même chose. A la limite, 65 000 tonnes, c'est beaucoup, mais j'aurais pu m'arrêter là.



Mais après, vous avez une estimation, là aussi encadrée de rouge, il n'y a aucune donnée, sur les déchets du bâtiment et des droits publics où là, vous partez de 766 000 tonnes, vous allez récupérer 40 000 tonnes de compost, vous allez avoir 400 000 tonnes de gravats, un peu d'autres choses, mais vous arrivez à la sortie avec 80 000 tonnes de CSR. Ça fait qu'en additionnant ces deux quantités, vous êtes sur un potentiel de tonnes de CSR de 150 000 tonnes qui correspondent aux 50 000 tonnes d'équivalent pétrole dont je vous ai parlé précédemment.

Sauf que pour brûler ces 150 000 tonnes, il faut une chaudière, et il n'y a pas besoin d'être un grand cerveau pour faire que 150 000 tonnes divisées par 365 jours, ça fait 400 tonnes par jour. Pour une chaudière ou des chaudières qui vont envoyer 400 tonnes par jour, ce sont des installations de 60 mégawatts, ou si on veut rester dans les clous de la norme, 3 installations de 19,9 mégawatts qui ne seront pas soumis à des quotas d'énergie. Mais ce n'est pas du tout les 40 000 tonnes dont vous m'avez parlé en aparté. Dans le corps du document, tous les chiffres que j'avais soulevés précédemment, vous m'avez dit, « non, ils n'y sont pas ! » ; Vous m'aviez dit, « non, ils n'y sont pas, il y a les minutes », mais ils y sont et il y a toujours les mêmes.

Moi, je ne peux pas voter un tel document.

Après, vous avez quelque chose d'exceptionnel. Lavoisier, il a dit que rien ne se crée, rien ne disparaît, mais tout se transforme.

Pour les spiritueux et les alcools forts, il y a la part des anges, mais je ne savais pas qu'elle existait aussi pour les poubelles. Parce que quand vous fabriquez les CSR d'origine domestique, vous partez d'un gisement de 116 000 tonnes, une partie va partir en CSR, une partie va peut-être retourner à l'enfouissement ou en recyclerie, parce que le tri sera approfondi, mais vous avez 16 000 tonnes qui sont marquées en perte. Ça, il faudra me l'expliquer parce que 16 000 tonnes qui partent dans une usine de CSR, on ne vous a amené que des cartons mouillés et des bouteilles remplies d'eau que vous avez vidées une à une.

Mais ces 15 000 tonnes, sont à l'échelle de l'équilibre final pour ne jamais dépasser les 90 000 tonnes.

Donc moi, ce que je veux vous dire, je ne vais pas vous faire le pourquoi du comment, mais on est sur un concept philosophique, on doit rester sur des choses de rationnel. Moi, j'ai été le premier à rentrer dans la voie d'accepter la logique des CSR quand on sait qu'on brûle pour la Corse 1 million de tonnes d'énergie fossile, mais à une condition, c'est qu'on ne laisse pas la porte ouverte à du gigantisme.

Les déchets du bâtiment, ils sont évalués avec aucune base rationnelle. On m'explique que dans les déchets du bâtiment, les câbles électriques ou les morceaux de gaines, ou les morceaux de plaques de plastique, ou les palettes, tout ceci n'est pas recyclable en matière première, que ça va finir obligatoirement à CSR, avec des taux de recyclage CSR à 30 % sur la masse matières premières, alors que vous ne prenez que des taux de 10 % sur la base des ordures ménagères premières.

Non, ce ne sont pas des ratios qui sont dans les livres en tout cas, et comme vous êtes sur une étude livresque, les sources qui permettent d'affecter ces quantités-là, elles sont disproportionnées et elles conduisent à autoriser, parce que le plan est opposable, tout ce qu'il y a dans les rapports, dans les déclarations d'intention, c'est du pipeau. Ce qui compte, c'est ce tableau-là, avec ces 4 versions, c'est de la page 149 à la page 152.

Donc vous voyez que pour moi, je ne sais pas si c'est bienveillant ou par inattention, mais les quantités qui sont annoncées sur ce qui nous pose problème, elles ne sont pas acceptables, mais pas du tout, du tout acceptables.

Ensuite...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il va falloir conclure.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je prends le temps, c'est un dossier...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Paul Félix, le temps est écoulé, moi je vous laisse conclure, il n'y a pas de souci, je ne coupe pas les gens.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Eh bien je m'arrête...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, non, vous pouvez conclure, il n'y a pas doublement des temps de parole...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Stop !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien, stop, parfait ! Qui demande la parole ?

En commission permanente, on n'a pas décidé du doublement des temps de parole, le temps est écoulé si vous voulez conclure. Alors ?

On n'a pas décidé du doublement des temps de parole, on a simplement dit qu'on écoulait le temps normal.

Qui veut s'exprimer ? M. Pozzo di Borgo.

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'office de l'environnement, quelques mots.

Tout d'abord, se féliciter de la présentation de ce plan. Certains diront : il était temps, d'autres : nous y voilà. En tout cas, en ce qui nous concerne, c'est un document qui nous paraît abouti et qui vient aussi répondre à plusieurs points de difficulté.

Tout d'abord, je pense qu'il faut que l'on parte d'une analyse pragmatique, très simple, très rapide. C'est la situation actuelle liée aux déchets en Corse. Elle n'est pas acceptable, elle n'est plus acceptable, elle ne l'était pas auparavant et ce, quelle que soit la sensibilité politique des groupes qui peuvent composer cet hémicycle.

Le second point, c'est que nous ne répondions pas à la réglementation et aux obligations réglementaires. Donc là encore, ce plan vient nous mettre en règle vis-à-vis de la loi qui plus est, chaque élu qui compose cet hémicycle, quel que soit le groupe auquel il appartient, ne pourra pas contredire le fait que le mécontentement est général dans nos populations et lorsqu'on parle de population pour les déchets, on parle aussi de contribuables et ça sera un point que j'aborderai un peu plus loin dans mon propos.

Enfin, le fait que nous n'ayons pas de plan a désorganisé toutes les strates, quand je parle de strates, ce sont des intercos au Syvadec, aux chambres consulaires, aux fédérations professionnelles, pour ne pas dire l'État.

Donc premier point, ce constat qui est clair, qui est lucide, qui est pragmatique, la situation actuelle était, je dirais, inconcevable et nous devons proposer quelque chose de pertinent. Pour proposer quelque chose de pertinent, il faut du temps, il faut de l'énergie et il faut aussi beaucoup de courage.

Beaucoup de courage politique, ça sera le second point de mon propos, c'est de dire sans détour que ce plan, quelles que soient les opinions des uns et des autres, ce plan vient aussi affirmer nos convictions. Des convictions, je m'écarterai de la pensée de Marie-Thé, qui effectivement ont évolué, et évoluer dans les convictions, c'est aussi une qualité, ce n'est pas se dédire. C'est de mon point de vue, coller aux réalités, c'est coller aussi aux évolutions réglementaires. Mais c'est aussi de dire, « eh bien, la situation d'aujourd'hui n'est pas celle d'il y a quelques années » et nous nous devons, grâce à ce plan, de répondre à toutes nos obligations et surtout aux responsabilités qui sont les nôtres.

Faire évoluer un idéal vers une déclinaison pragmatique d'une situation d'une politique publique, ce n'est pas évident et c'est ce que nous proposons aujourd'hui.

Nous nous attendions bien entendu à plusieurs critiques, nous sommes dans le cœur du débat, d'autres groupes s'exprimeront. Mais si j'ai fait le choix, nous avons fait le choix d'intervenir à ce moment-là du débat, c'est aussi pour dire que nous ne sommes pas en défense, nous sommes très tranquilles. Nous présentons quelque chose auquel nous croyons, chacun s'exprime, chacun sa vision.

Nous sommes la majorité territoriale, nous portons le plan avec le Conseiller exécutif, Guy Armanet, et nous l'assumons. Ça, c'est un point important à dire. Nous l'assumons malgré parfois quelques petites divergences de point de vue, même à l'interne, parce que, je le disais, les déchets, c'est un combat de longue date pour les nationalistes. Nous sommes aussi sur une thématique difficile, j'y viendrai, mais la maturité du groupe a fait que nous avons pu et que nous pouvons aujourd'hui vous présenter ce plan sans avoir à se dédire et surtout droits dans nos bottes.

Alors la suite, c'est de dire, on peut dire « nous l'avions dit, si vous aviez fait comme nous avons dit », c'est une approche, je la respecte, ce n'est pas notre vision. Nous, ce que nous disons, c'est que le cœur de ce plan n'a pas changé de nos fondamentaux, je vais employer ce mot, mais aussi de nos convictions. Le cœur de ce plan, c'est le tri, c'est le tri et la massification du tri. Il n'y a pas d'autre chemin que le tri et cette massification. On peut au gré des pages, au gré des tonnages, j'ai eu du mal à sortir la tête de l'eau de toutes ces tonnes que Paul- Félix nous a expliqué, je respecte tout à fait sa présentation,

mais Président, si les chiffres du plan sont les vôtres, les tonnages qui ont été présentés sont les siens aussi. A vérifier.

Pour la suite, ce plan, je le disais, ne s'écarte pas de notre vision, le tri au plus près du producteur. Alors, on n'est plus forcément sur du porte-à-porte, c'est un choix et une vision qui a été faite. Les gens qui sont dans des intercommunalités savent que c'est un choix extrêmement vertueux, mais au final extrêmement coûteux.

Ce qui a été mis en place va perdurer. D'autres choisiront sans doute une autre voie. Mais en tout cas, ce plan ne propose qu'une voie, qu'une solution, c'est le tri et, je le disais, le tri à tout prix.

Il répond aussi à d'autres obligations, vous l'avez dit, Monsieur le Président de l'office de l'environnement, c'est l'article L.541-1 du code de l'environnement qui prévoit la valorisation d'au moins 70 % de tous les déchets résiduels. Ça, ça s'impose à nous que l'on soit un féru d'écologie, un féru d'environnement, que l'on soit plutôt sur la partie économique, cet article-là s'impose à nous et nous devons y répondre. C'est pour ça que la valorisation, ça sera un petit peu plus loin dans mon propos. Nous l'étudions, nous allons étudier l'opportunité, mais ce n'est pas l'objectif final de ce plan.

Nous pouvons aussi parler sans baisser le regard, des chaudières biomasse bois avec des CSR. Ce que dit le plan aussi, on a parlé effectivement d'études environnementales, d'études techniques, d'études économiques. Ce sur quoi il faut insister par rapport aux CSR, c'est sur les études que mènent l'Office de l'environnement aussi, sur la partie sanitaire, parce que quand on parle de chaudière, certains font un raccourci vers l'incinérateur, ce qui n'est pas le cas. Où est la différence ? C'est que nous, ce que nous comptons faire entrer en valorisation énergétique, c'est tout ce qui ne peut pas être trié. L'incinérateur, eh bien, ingère tout ce qui vient, c'est la grande différence. Ce plan-là nous l'interdit. Ce plan-là nous dit que la valorisation n'est que l'aboutissement de toutes les politiques vertueuses qui seront mises en application avant d'arriver effectivement à ce schéma final qui pourrait être, j'emploie le conditionnel, qui pourrait être la valorisation.

Donc, je le redis bien, au-delà des études techniques et des études économiques, c'est bien l'aspect sanitaire qui va nous importer dans les mois à venir afin de ne pas condamner la Corse et les Corses à quelque chose que nul ne souhaite.

Enfin, il y a un autre point très important dans ce document, il n'a peut-être pas été assez soulevé, je n'irai certainement pas, non pas par manque de conviction, par crainte, par langue de bois, sur des propos en lien avec les

possibles dérives mafieuses, je parlerai d'intérêts spéculatifs, licites ou illicites. En tout cas, ce plan-là, en intégrant aussi cette notion de bénéfice raisonnable, vient contrecarrer les plans des uns et des autres, vient contrecarrer tous les plans qui viseraient à faire des déchets, aujourd'hui, une niche pour quelques-uns, au détriment de la majorité et des Corses.

Ce plan-là, Monsieur le Président, et Monsieur le Président du Conseil exécutif, a ce courage-là, a ce courage-là de parler d'une réalité, la réalité économique autour des déchets et des appétits qu'ils peuvent aiguïser.

Nous aujourd'hui, nous prenons une gestion publique des déchets. Nous le disons beaucoup, nous avons peut-être du mal à le faire, mais rien n'est évident. Pourquoi ? Eh bien, parce qu'il n'y avait pas de document directeur. Ce plan que l'on peut assimiler à un schéma directeur, eh bien, va permettre aujourd'hui de décliner ce que nous appellerons notre politique en matière de déchets.

Et je vais m'arrêter là sur les aspects, je dirais, purement liés au plan puisqu'il y a tout de même des choses à dire. On le voit et on le verra, je le sais, avec les interventions qui suivront, la compétence déchets, c'est une compétence qui est partagée. Je pense qu'on ne le dit pas et on ne l'assimile pas. C'est une compétence qui est partagée, je le disais tout à l'heure, la CdC, les intercommunalités, le SYVADEC, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, l'État. Mais si la compétence est partagée dans sa déclinaison, j'ai l'impression, et je le dis sans trembler, qu'en ce qui concerne la responsabilité, on voudrait la faire peser sur les seules épaules de la Collectivité de Corse, je ne dis pas du Président de l'exécutif, je ne dis pas du président de l'office de l'environnement, je dis sur les seules épaules de la Collectivité de Corse.

Alors, vu le cinéma qu'il y a autour des déchets depuis quelques temps, je ferai un petit parallèle, on peut avoir le meilleur réalisateur du monde, on peut avoir le meilleur scénario du monde, si les acteurs ne sont pas convaincus, si les acteurs ne sont pas engagés, eh bien le film deviendra un navet.

Alors ce plan-là, il a le mérite d'éclaircir le jeu, de dire les choses et surtout, il met aussi devant leurs responsabilités tous les acteurs.

J'en suis un de par ma fonction, président d'interco, l'État en est un, les chambres consulaires pour toute la partie professionnelle en sont d'autres. Aujourd'hui ce plan-là, et je rejoins les propos du président Armanet, ne va pas changer diamétralement la déclinaison de la politique publique sur le terrain.

La Collectivité trace la route, charge aux intercommunalités, de prendre le bon chemin. Pour qu'elles le prennent, deux choses, je disais, premièrement : la volonté d'adhérer à cette vision, je pense que l'on peut et que l'on doit partager et deuxièmement : d'en avoir les moyens, parce que des moyens, c'est une chose qui nous tracasse les uns les autres. Quand on parle de moyens, on ne parle pas que des intercommunalités, on parle des communes et en arrière-plan, mais c'est bien le premier plan, ce sont nos contribuables qui sont en souffrance et qui sont au bout de ce que peut coûter les déchets. Marie-Thé parlait tout à l'heure du centre de Monte, on ne va pas refaire l'histoire, on ne va pas le débat, j'ai pris des positions très claires. Ce qui nous a dérangé avec le programme de Monte et notamment sur le financement de l'État et notre absence dans le plan de financement, qui est un choix aussi, c'est de dire que si d'un point de vue environnemental, non seulement ça se défend mais ça se justifie, vous le savez, Marie-thé notamment, et d'autres qui siègent au SYVADEC, la trajectoire financière après la mise en route du centre de Monte, ne vient pas infléchir le coût des déchets, il y a une continuité dans la hausse des déchets, entre 2 et 3 % par an.

Nous jugeons, nous majorité territoriale, qu'avec un investissement de 70 M€ et des coûts de fonctionnement à 22 M€ par an, et ce sur 8 ans, au bénéfice exclusif d'un privé, les Corses avaient droit à mieux. Les Corses avaient droit à mieux en matière du coût d'économie, parce qu'on sait très bien que la trajectoire n'est pas tenable. Et pour qu'une politique environnementale soit tenable, eh bien il faut qu'elle soit acceptable financièrement et aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Alors, il n'y a pas ici de volonté de notre part de cacher quoi que ce soit, vous connaissez l'honnêteté intellectuelle du Président Armanet. Les chiffres sont ceux qu'ils sont, ils se déclinent, ce sont des scénarii, ce sont des chiffres qui peuvent évoluer. Plus le tri évoluera, moins il y aura de matières à produire du CSR, plus le tri évoluera, plus nous serons vertueux.

Ce qui aujourd'hui importe, c'est la mise en route sur le territoire, Marie-Thé le disait tout à l'heure, de la baisse qui est indispensable des déchets produits. Pour qu'il y ait baisse, il n'y a pas uniquement l'effort à faire par les Corses, par les familles, il y a aussi un vrai sujet sur la matière entrante. Et là, on est dans la double peine, on paye pour faire entrer, on paye pour consommer, que dis-je double peine, et ensuite on paye pour traiter.

Là-dessus, premier axe de réflexion très fort, avec la nécessité aussi, peut-être d'autres en parleront, de faire évoluer la loi.

Il y a aussi derrière ce plan, la volonté de casser les tabous, de sortir non pas du dogmatisme, mais de sujets qui sont restés bien trop longtemps

ancrés dans le fantasme. Nous avons besoin aujourd'hui d'étudier toutes les pistes, nous avons besoin aujourd'hui de clarté et nous avons surtout besoin de garantir aux territoires, aux 19 territoires qui composent le SYVADEC, que ce millefeuille absolument fou entre l'État, la CdC, le SYVADEC et d'autres acteurs, et notamment je parlerai bien volontiers du secteur du BTP, on a besoin de clarté, on a besoin aujourd'hui d'éclairer les débats. Les chiffres sont ceux qu'ils sont parce que les bases de données ne sont pas légion.

Donc faire ce document avec les chiffres qui sont indiqués, je le dis, je le répète, c'est un acte héroïque, c'est un acte plein d'honnêteté. Certes, il n'est pas parfait, mais en tout cas il est la première pierre à quelque chose de plus grand.

Alors je ne vais pas verser dans la philosophie, je ne suis pas en train de dire que tout va bien, je dis juste que la situation était intenable. Charge à nous maintenant, avec ce fil conducteur, d'aller beaucoup plus loin, beaucoup plus loin. Et pour se faire, il ne faut pas attendre uniquement de la CdC qu'elle soit au soutien des intercommunalités et des acteurs.

Vous le savez, nous en parlerons peut-être un peu plus tard ou demain, la situation budgétaire est ce qu'elle est, elle est dénoncée, elle est constatée, on ne peut pas d'un côté avoir ce discours et de demander une fois encore à la Collectivité d'être là pour accompagner systématiquement les acteurs de terrain. Il y a un équilibre à trouver. Nous avons aujourd'hui sur la répartition des frais et des charges sur la partie collecte qui, je le rappelle, est une compétence pleine et entière des intercommunalités, environ 50 % qui sont dédiés au SYVADEC, 50 % pour les collectes, à quelque chose près.

Des efforts sont à faire sur les territoires. Le SYVADEC doit prendre sa part. Je rappellerai à tout un chacun ici que nous sommes aujourd'hui sur une tonne à 416 € pour l'enfouissement. Je pense qu'il y a un vrai travail à faire, il y a un vrai travail pédagogique d'explication à faire, sans quoi, ça a été dit, nous le vérifions sur nos territoires, le tri recule.

Le tri recule parce que nous sommes dans l'incapacité de pouvoir valoriser le tri. Valoriser le tri, c'est la redevance incitative. Mais comment, pour l'intercommunalité, mettre en place la redevance incitative si chaque année, et quelles qu'en soient les raisons, je ne cible personne, eh bien l'addition augmente ? On ne peut pas d'un côté payer plus cher et restituer aux producteurs de déchets, eh bien quelque chose qui viendrait bonifier un bon comportement.

Aujourd'hui, c'est le serpent qui malheureusement se mord la queue. Nous sommes au bout d'un système, ce plan doit nous en sortir.



Donc, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous l'avez compris, notre groupe soutiendra bien entendu ce plan et chacun, par son vote, participera à la suite ou pas.

Merci

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Madama a Presidente, vi ringraziau.

Madama a Presidente, o Sgiò Presidente di l'esecutivu, o Sgiò Presidente di l'uffiziu di l'ambiente, cari cullegghi, per contu meu, u pianu di gestione di e rumenzule di Corsica, deve risponde à duie obligazione.

A prima, esse in una filusuffia di sviluppu à long'andà, cù una gestione publica.

A seconda hè un obligazione economica. Fà calà u prezzu di a tonna di lozzu trattata. Si fà 104 euro incù una media naziunale à 70. Quessa nimu ùn ne parla è pensu chì ghjè u più impurtente.

Dunque, a quistione chì si pone, è incù a vostra pruposta, hè di sapè s'è l'obligazione d'aduprà l'affurnatura, hè in accordu incù issi dui scopi.

S'è l'affurnatura diventa a strada principale di trattamentu di stu lozzu, a mo risposta serà nò, ma aghju capitu chì ùn hè micca u vostru scopu.

S'ellu hè messu in ballu, dopu à una trascinata di 70 % nantu à tutti i rughjoni, dicu iè, sapendu chì d'altre tecniche, cum'è a fessulizzazione chì vedenu u ghjornu, ponu fà sparisce iss'affurnatura. È ci vole à travaglià nantu à ste tecniche.

Nantu à u pianu economicu, a calata di u prezzu di a tonna trattata, hè una necessità. Per ghjunghje ci, ci vole una calata di i chilometri di u transportu di e rumenzule, a trascinata nantu à piazza, eiu a dicu chjaramentu sò contru. Eiu i centri di trascinata in Monte è in Aiacci. Piace o ùn piace, ghjè u mo parè.

A messa in ballu di una fiscalità incitativa, ghjè difficiule ma ci vuleria à pensà ci.

Pè ciò chì tocca à i forni, ci rivengu, ci vole à piglià in contu u prezzu di i fistri è di i mâchefers induve anu da andà? In Corsica, ùn sò micca s'ellu si puderà fà è u transportu marittimu hè interdettu. Dunque ghjè una risposta chì ghjè impurtente à dà.

Dunque per compie, vedite chì ùn simu micca luntanu filusufficemente, aspettu e vostre risposte per u mo votu ma pensu chì seraghju d'accunsentu cù voi.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene ? Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, cari culleghi,

Il y a beaucoup d'éléments qui ont déjà été versés au débat, donc je ne souhaite pas à ce stade, même si notre groupe a un certain nombre de choses à formuler et de façon précise, alourdir le propos global, plutôt aller à l'essentiel. Nous n'irons pas contre ce plan, pour plein de raisons que je vais expliciter.

Ce rapport, Président, et je le dis en saluant sans flagornerie votre écoute et votre implication qui ont été constantes, il est quand même, j'allais dire truffé, peut-être pas, peut-être est-ce excessif, mais il comporte des approximations, des données non actualisées, il pose des constats auxquels il n'amène pas de solution, je vais en citer quelques-uns, et il ne garantit pas un certain nombre de trajectoires, notamment au plan des financements.

Mais même s'il était plus mauvais encore, nous le voterions. Nous le voterions parce que la Corse en a besoin, vous l'avez dit, pour des raisons de légalité, pour des raisons de conformité, mais au-delà du droit et des possibles sanctions qui sont à maints égards des questions fondamentales, la Corse en a besoin parce qu'il lui faut, une fois pour toutes et après tant d'années, un cadre. Et ce rapport, il a le mérite de poser un cadre et je le dis encore une fois clairement, Louis disait, nous sommes la majorité.

Nous, nous sommes dans l'opposition claire, mais on assume avec la même énergie et d'un point de vue diamétralement opposé, la position que je développe à l'instant, il nous fallait un cadre et ce rapport, il nous l'offre.

Alors je n'irai pas, comme Louis un peu plus tôt, jusqu'à parler d'héroïsme, on ne va pas exagérer, mais il y a une forme d'audace, on va la reconnaître, notamment dans la faculté à briser un certain nombre d'idées reçues et de tabous. Alors, on en est encore au stade des études, que nous avons d'ailleurs et en d'autres temps, demandées avec d'autres et qui, à rebours des refus de l'époque, sont aujourd'hui envisagées. Acceptons-en l'augure. Mais on sort au moins d'un certain nombre de cheminements idéologiques et d'a priori pour entrer dans le champ de l'objectivité et de l'analyse technique et scientifique indépendante. Très bien !

Autour de ces questions, je veux le dire tranquillement et sans jeter l'opprobre sur qui que ce soit, il y a eu des propos pleins de bon sens, il y a eu des approches objectivement fondées, notamment sur la question du traitement thermique et, par extension, de l'incinération ou des CSR. Et pour avoir été avec notre groupe et demeurer opposé à l'incinération en son principe, nous nous devons quand même de rappeler qu'il fallait que le pragmatisme, sur ce plan au moins et pour partie, l'emporte. Donc, il y a eu des choses fondées.

Mais il y a aussi eu des visions qui confinaient à la sorcellerie. Nous, on a regardé comme tout le monde, on a vu des choses partout en Europe et dans le monde et on s'est dit qu'à défaut de les importer ou de les dupliquer, on pouvait au moins considérer ce qui se passait de manière objective et dépassionnée. On en prend timidement mais sûrement le chemin, on va vous suivre.

Deuxième plan, j'entends que partout dans le monde les questions liées aux déchets sont soumises à des pressions ou à des velléités de type criminel ou mafieux. On n'a rien inventé. Est-ce le cas ? Peut-être ? Il y a des sujets, des incendies criminels, des problèmes de toute nature, vraisemblablement, oui, oui ! Mais je nous rends collectivement attentifs au glissement sémantique qui consisterait à amalgamer intérêts privés et intérêts mafieux. Dans un pays qui a un besoin vital, et je pèse mes mots, vital de l'investissement, de l'implication du secteur privé, il est compliqué, pour ne pas dire davantage, de laisser prospérer ce type d'amalgame, quand bien même, je le redis avec force, un : nous sommes conscients du risque, nous le reconnaissons clairement. Et deux : nous disons que nous demeurons de fervents soutiens d'une maîtrise publique d'un secteur qui est stratégique et qui a en effet besoin de la Collectivité avec un grand C pour retrouver une trajectoire de « résilience », et d'efficacité.

Pourquoi est-ce que ça ne marche pas depuis tant d'années ? On a tous une idée. Nous, on voulait, parce qu'on en a beaucoup parlé ces derniers temps, vous livrer 5 choses.

Premièrement, Paul-Fé l'a dit, il y a quand même ce taux, ce degré de production qu'on ne peut pas entièrement conditionner à l'hyper saisonnalité de l'économie ou à une sociologie particulière qui ferait de nous des producteurs invétérés et inlassables de déchets ménagers assimilés. C'est vrai, ce rapport, de ce point de vue-là manque, souffre d'une expertise.

Deuxièmement : le morcellement des compétences auquel même si tout ne vous est pas imputable et je le regrette, ce rapport n'offre de réponse que très partiellement. Louis, d'autres l'ont dit, ce n'est pas un défaut de structure ou de stratégie, c'est un défaut de nature. Ça ne peut pas marcher, même avec le plan et Dieu sait qu'on aimerait qu'il fonctionne, on sait, vous savez que tant que l'on aura, et je le dis y compris pour en parler très régulièrement avec le président du SYVADEC qui est vice-président de mon interco en charge des déchets, un SYVADEC, des EPCI, un État très présent, notamment au plan des financements, une collectivité, un office de l'environnement, etc., vous serez dans une sédimentation des strates qui rendra impossible une trajectoire d'efficacité. Alors, c'est pire sans plan, parce que là, pour le coup c'est curnuti à bastunati. Mais ce ne sera pas nécessairement mieux demain matin, y compris avec un plan clair, bien que perfectible. Donc, le morcellement des compétences.

Troisièmement : l'absence de territorialisation des infrastructures de traitement. Ça fait écho très directement aux propos, un ou deux ? Nous, on dit deux. Clair, pas d'ambiguïté. Dites un ou deux, mais ne dites pas : unu ci hè, ou etc. Après on en débat. Je vous l'ai dit dans mon propos liminaire, ça ne nous conduira pas à une opposition au rapport, mais débattons sur des bases dont je rappelle qu'elles ont, à l'instar du débat sur les CSR notamment, été déjà abordées par le passé, sans réponse non plus. Disons un ou deux. Mais par-delà la question des CSR et des centres de valorisation, vous avez la question de la méthanisation, vous avez la question des autres process dont nous redisons ici avec Avanzemu qu'ils ont vocation à être territorialisés parce que la Corse est un archipel et vous l'avez dit en page 3 ou 4, que son relief particulier commande ici plus qu'ailleurs, qu'on ait une vision localisée. Les réponses ne nous conviennent pas complètement et je voulais vous le dire.

Quatrièmement : le manque de soutien aux EPCI qui est criant. Il est général, Louis l'a dit en tant que président de la CAB aussi, j'imagine, même si on est ici en tant qu'élus de l'Assemblée, d'autres l'ont dit ou pourrait le dire.

Quand vous vous posez la question, je l'ai souvent dit, y compris dans une autre qualité et un autre mandat, une autre fonction, de ce que vous pouvez financer ou pas et que vous vous interrogez en regardant la courbe à tonnage constant progresser de façon ininterrompue, vous ne pouvez que vous inquiéter.

Cinquièmement et enfin : le manque de visibilité sur les CSR parce qu'on est encore dans une phase pré étude, etc. Mais aussi parce que durant la phase transitoire, vous ne chiffrez pas Président le coût de l'exportation qui va être, on peut le craindre, un coût très élevé et on a besoin là aussi, d'un minimum de clarté

Alors, terminer sur quelques idées constructives au profit d'une approche ouverte et dynamique. Premièrement : je ne sais pas ce que sont les bénéfices raisonnables. Je sais ce que sont les bénéfices, je sais ce que sont les pertes, je ne sais pas ce que sont les bénéfices raisonnables. Où est ce que vous mettez le curseur ? Comment vous composez les tarifs ou les prix ? À quel moment ça commence ? À quel moment ça finit ? Bon, vous allez nous le dire, je crois.

Deuxièmement : je l'ai dit un peu plus tôt, dès lors que nous ne disposons pas, même si le temps nous l'a fournie, d'une photographie étayée de l'existant et de ses carences, quid de la trajectoire de financement de tout ça ? Ça va nous coûter des dizaines de millions d'euros. Nous ne sommes pas pour que le privé en ait, je l'ai dit plus tôt, la « paternité », entre guillemets ou l'entière responsabilité. Nous ne savons pas pour autant, et je m'inclus dans le nous, comment le public, hormis dans le périmètre du PTIC et encore, pourrait pallier cette nécessité. Donc, on a là aussi un second problème et non des moindres.

Troisièmement, et enfin : je ne sais pas ce que donneront les discussions sur l'autonomie dans un moment où on ne sait même plus avec qui nous aurons à discuter d'ailleurs. Ça complique un peu l'exercice.

Ce que je sais, c'est qu'on est condamnés à porter une vision, j'allais dire partielle, sectorielle de la fiscalité et de la dynamique d'incitation fiscale, à générer autour de ces sujets. J'aurais préféré avec mon groupe, et je le crois, beaucoup d'entre nous, que cette approche soit consolidée. On sait que la fiscalité, elle, emprunte bien des chemins dans une collectivité publique. Or, à ce stade, le levier de l'incitation fiscale à droit constant dans le morcellement des compétences et la déstructuration des responsabilités, apparaît dans le rapport proposé et de façon générale, comme n'étant pas assez claire.

Je finis d'une phrase, donc vous l'aurez compris, c'est un rapport qui vient tardivement mais qui vient quand même. C'est un rapport qui, de notre point de vue, aurait gagné à être précisé sur un certain nombre de plans et actualisé, mais qui n'en est pas moins posé. Il offre un cadre au moment où la Corse en avait besoin.

En responsabilité, nous voulions vous dire que nous n'irons pas contre et que nous tenterons, forts de ces propositions et d'autres qu'on aura l'occasion

de faire plus tard, de l'accompagner dans la mesure de nos moyens et dans le respect des compétences de tous.

Je vous remercie.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Josépha Giacometti était inscrite.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente, si je comprends bien, j'ai deux minutes chrono ? Donc, ça va être compliqué.

Donc, très rapidement. L'historique a été fait, rappelé par d'autres, je veux parler bien sûr de ce dossier des déchets qu'on pourrait faire remonter à des décennies et qui a pris un retard considérable. Et les uns et les autres d'ailleurs, peuvent y prendre, à des niveaux différents, leur part.

Ce retard à cet aboutissement, il aurait pu être même positif et objectif s'il s'était agi d'un véritable plan aujourd'hui, qui nous était présenté. Un plan, normalement, ça planifie, ça prescrit et c'est opposable. Or, et je prendrai deux ou trois exemples, il ne localise pas certaines installations, il ne définit pas clairement les orientations, il n'est pas véritablement prescriptif.

D'autres plans, d'ailleurs, ont été pour ces mêmes motifs, et j'attire votre attention là-dessus, alors qu'ils étaient beaucoup plus prescriptifs, ont été attaqués au tribunal administratif.

Donc, je crois qu'il faut, et là je ne le dis pas avec satisfaction, mais je vous alerte sur la nécessité d'avoir un plan véritablement prescriptif, ce qu'il n'est pas aujourd'hui.

Quelques éléments pour le caractériser, vous faites et nous pouvons le partager, du tri à la source, le cœur, le cœur de la stratégie, en tout cas, c'est ce qui est annoncé, avec encore, on ramène des conventions qui sont sur la table depuis un certain nombre d'années, avec les intercommunalités, et là par exemple aujourd'hui, avec des premiers retours d'expérience, avec des premières évaluations, il aurait fallu être beaucoup plus précis sur la question du guide des aides, sur la question de la localisation des petits centres de tri, de ces centres de stockage, sur la question d'une meilleure coordination, sur la question de l'établissement d'un guide des aides.

Alors, vous nous l'annoncez dans vos interventions, mais aurait-il fallu qu'il soit aussi annexé aujourd'hui pour être sur ce caractère prescriptif.

Donc, au-delà des déclarations, les financements, les moyens, la mise en œuvre de ce tri à la source. Mais j'avais eu l'occasion d'échanger avec vous puisque vous avez eu la courtoisie de nous présenter un certain nombre d'orientations en amont avant que je puisse découvrir la réalité de ce qui était annoncé.

Également dans l'organisation des acteurs, il y a quelque chose qui, je ne vais pas revenir, mais quid du SYVADEC, il y a quelques années, nous étions quelques-uns à préconiser que les activités du SYVADEC soient internalisées à l'office de l'environnement de la Corse et que l'on puisse, à un moment donné, gérer autrement et autrement avec cet empilement des acteurs. Aujourd'hui, le SYVADEC est quasiment présenté parfois comme un partenaire à égalité de compétences. Et si je sais, et je n'ignore pas, que l'empilement des compétences, je dirais, brouille l'action, là, il aurait été de bon augure d'apporter quelques clarifications.

Sur la question justement de la localisation, dans le plan, il est écrit, 4 ou 5 centres seraient, centres de stockage ou centres tri et valorisation, c'est différent, seraient positionnés. Vous nous annoncez aujourd'hui quelques pistes, sauf que l'on ne va pas voter sur l'intervention du président de l'office de l'environnement de la Corse, nous allons être amenés à voter sur le plan.

Donc, où sont-ils localisés ? Où est le caractère prescriptif ? Où sont les tonnages que devront recevoir ces plans ?

Et, j'accélère parce qu'on m'y invite, sur la question du cœur de ce plan, aujourd'hui, le choix des CSR. Alors moi, le choix du CSR, j'entends depuis tout à l'heure...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il va falloir conclure, Josépha, s'il vous plaît.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Madame la Présidente,

Pardonnez-moi et je le dis très respectueusement, moi je ne suis pas en commission permanente, mais sur un tel dossier, qu'on n'ait pas doublé les temps de parole ou qu'on n'ait pas décidé que les élus de la Corse, et je ne vous mets pas en cause uniquement, tous les élus de la Corse puissent s'exprimer de

manière un peu posée, non pas caricaturale parce que je peux tomber dans la caricature, très vite, je peux aller à ma conclusion et je peux tomber dans le propos outrancier, mais je trouverai ça dommage.

Je ne dis pas que mon intervention vaut plus que d'autres, je ne me permettrai pas de dire ça, je parle pour l'ensemble des élus, mais je ne me...

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Madame la Conseillère, je le dis très sereinement, très gentiment, les conseillers de groupes, je sais que vous êtes non inscrite, Pierre Ghionga, non-inscrit, il a fait deux minutes, nous avons eu des réunions avec tous les assistants de groupes qui n'ont pas demandé, la question a été posée deux fois, les services me l'ont dit, moi je n'y assiste pas, les services avec les assistants de groupes ont posé la question, ça n'a pas été demandé et en commission organisationnelle, ça n'a pas été demandé non plus.

Ensuite, il y a une proportionnalité du temps de parole au regard effectivement du nombre de personnes dans les groupes, ça je n'y peux rien et je ne prends aucune décision seule, vous me connaissez, et je consulte et j'ai consulté. Voilà.

Aujourd'hui c'est particulièrement gênant, j'ai juste invité Paul-Félix Benedetti à se rapprocher, non pas de la sortie, mais de la conclusion et il l'a mal pris. Et là, on est au plus de doublement du temps de parole et je reconnais que l'exercice n'est pas facile, j'y suis soumise au comité des régions en permanence et je suis vice-présidente de commission, j'ai deux minutes pour m'exprimer. Donc, je sais que ce n'est pas facile. Donc, il faut peut-être qu'on change de méthode. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on va en débattre.

Je vais vous laisser conclure et vous savez très bien que continuellement, je suis plutôt tolérante en la matière. Mais ensuite, il y a une iniquité qui s'instaure entre les membres de cette Assemblée.

Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci.

Donc je disais sur le choix du CSR, aujourd'hui ce n'est pas l'opposition des pragmatiques et des dogmatiques, puisque le pragmatisme justement, qui est à maintes fois convoqué, nous aurait invité parce que nous



l'avions rejeté ensemble à une certaine époque et par principe nous avons dit qu'il fallait que d'autres voies soient explorées.

On en arrive aux CSR par défaut de choix, par défaut de choix, pas carence de choix puisqu'on en arrive avec des tonnages qui ne correspondent pas à la réalité et qui font que le cœur, le tri à la source, le développement de certaines filières n'est pas exploré.

Sur la question des CSR, il aurait été pragmatique effectivement, d'arriver avec des études bouclées aujourd'hui et de nous permettre de nous prononcer en conscience sur la base d'études avec des localisations, tout comme un plan prescriptif doit le prévoir. Nous dire : voilà, nous, nous sommes revenus parce qu'il y a ça, parce que nous voulons les localiser ici, parce que ça va être du CSR, ce que vous nous annoncez. Et, on se serait prononcés pour ou contre, mais en conscience.

Aujourd'hui, vous demandez aux élus de la Corse de se prononcer à l'aveugle.

Pour la question des intérêts privés, et je vais conclure, la question du privé, tout à l'heure, ça a été dit, il faut faire le choix exclusif du public. C'était là, l'occasion de le faire. On sait très bien qu'on ne parle pas de l'organisation de sous-traitance privée ou de prestations de services pour, par exemple, la mise en œuvre de l'économie circulaire, pour organiser le travail avec des acteurs des acteurs privés qui pourraient intervenir sur d'autres segments. Ce n'est pas de ça que l'on parle, parce que là ce sont des délégations de service public et effectivement, même si le bénéfice raisonnable, on ne sait pas trop ce que ça veut dire, ce sont des clauses que l'on peut inclure.

Là c'est, où vont aller les déchets et qui traite où les déchets vont ? Et ça, vous auriez pu l'affirmer beaucoup plus clairement, ça, c'était un choix de soustraire certains segments, de soustraire le traitement, la collecte des déchets, le système de maîtrise des déchets à des intérêts voraces. Et, je ne confonds pas tout le privé et je ne fais pas de confusion, mais ce qu'ils attisent et ça nous avons tous été d'accord pour le dire.

Ensuite pour finir et pour conclure je crois, vous actez ce qui est un peu la réalité. On acte Monte mais on continue de le dénoncer, on acte les centres de surtri, mais on continue de dire qu'il faut trouver une autre solution.

Donc c'est là où je vous dis que c'est quelque part un choix, un choix par carence. Et j'aurais aimé pouvoir me prononcer en conscience sur ce que vous nous proposez au final.

Donc, ce choix aujourd'hui n'est pas possible pour un élu de la Corse qui voudrait voter en conscience parce que c'est un choix sur un plan qui n'est pas prescriptif, qui demande que nous nous positionnions en conscience sur la base d'études qui ne sont pas encore réalisées.

Et vous rappeler encore une fois, et vous l'aviez dit, Monsieur le Président, il y a quelques temps, nous ne pouvons laisser le système des déchets livré à d'autres mains que ceux de la puissance publique, nous devons maîtriser dans tous les cas.

Aujourd'hui, malheureusement, on n'en est plus est plus aux clés. Si on ne va pas au bout, si on ne revient pas à certaines planifications, à une planification réelle, ce ne sont pas les clés, c'est d'autres qui auront fait le plan, qui reconstruiront la maison et qui auront très certainement changé les serrures.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaite intervenir ? Jean-Félix Acquaviva.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les membres du conseil exécutif, chers collègues,

Je suis assez satisfait de la teneur des débats qui ne sont pas des débats polémiques, je trouve que l'on échange sur le fond de manière assez sereine. Je tenais d'abord à féliciter le travail du président de l'office de l'environnement, de l'ensemble de ses services, puisqu'en l'état du droit, et je pèse mes mots quand je parle de l'état du droit, parce que d'aucuns ont souligné les limites de ce droit constant, l'exercice de style a été poussé le plus loin possible.

Il s'agit d'un plan. Il s'agit d'un plan dans la compétence pleine et entière de la Collectivité. C'est un plan, mais ce n'est qu'un plan. Si je veux faire une référence par parallélisme des formes, je dirais que l'on nous reprocherait si on faisait un PADDUC qui serait limité à la parcelle. Or, le plan des déchets ne peut pas aller à un détail tel en l'état du droit, vous me dites si je me trompe, Monsieur le Président, sauf à empiéter sur la compétence pleine et entière, et vous l'avez répété à maintes reprises, pleine entière, pas simplement administrative, mais en opportunité politique des intercommunalités au nom de la libre administration des collectivités locales. Elles ne sont pas là simplement pour faire des directeurs administratifs qui appliquent le plan, les intercommunalités, elles choisissent en opportunité sur leur territoire, leur mode

de traitement qui doit être compatible au plan, qui ne peut pas être, si je reprends le terme du PADDUC, à la parcelle ou au détail près qu'elle devrait se substituer à leur liberté.

Donc forcément, on est dans cet exercice de style. Et c'est pour ça que je voudrais vous féliciter à la fois sur la clarté du cheminement dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, sur le fait que la priorité est clairement mise sur le tri à la source, bien sur le complément en sur-tri, bien sûr, vous évoquez les nécessités de traiter les biodéchets et puis vous arrivez à la fin des fins, pour des raisons réglementaires, mais aussi par nature de vision d'autonomie énergétique, à une valorisation énergétique pour produire de l'électricité qui doit être vertueuse, environnementalement parlant, dimensionnée par des études que vous indiquez parce que c'est un plan et qu'on ne peut pas faire avancer la charrue avant les bœufs dans le cadre de l'exercice d'un plan.

Donc, je le dis à droit constant, vous avez fait ce qui était nécessaire de faire avec la concertation la plus large, la plus détaillée, la plus précise et vous ne pouviez pas aller plus loin.

Après, on peut ergoter sur l'interrogation des tonnages, sur les données dont vous avez répondu que vous ne pouviez pas faire autrement par rapport à l'exercice-même de l'élaboration de plan, qu'il fallait se conférer à 2018 et que vous allez réactualiser. Bien sûr, on est toujours sur un cheminement qui mérite d'être peaufiné, affiné. Et puis, comme c'est un plan, il y aura les débats d'interprétation politique, puisque c'est dans le cadre de l'exercice de compétences morcelées, sur le dimensionnement des infrastructures. Par exemple, le débat d'interprétation où nous avons un parti pris en ce qui nous concerne, sur Monte où nous contestons le fait qu'il y a un dimensionnement économique, il y a une logique de surcoût derrière pour les usagers qui ne convient pas, malgré le fait que l'on valide qu'il en faut un. Nous sommes d'accord, mais il y a un débat d'interprétation politique entre les détenteurs de la compétence, les intercommunalités via le SYVADEC en pleine compétence, et ceux qui élaborent le plan. Voilà à droit constant.

Ce qui souligne le travail réalisé, le travail à accomplir par l'ensemble des acteurs, ce qui souligne aussi les responsabilités qui ne peuvent pas être uniques dans la réussite de cette trajectoire. Dire le contraire, c'est falsifier ce qui est juridiquement aujourd'hui sur le terrain et ce qui souligne en fait aussi, ce qui a été évoqué par d'aucuns, la nécessité, parce que l'insularité s'invite et notre spécificité s'invite, à faire évoluer le droit. D'abord, à mutualiser l'effort entre nous, entre intercommunalités, Collectivité de Corse, l'État, les acteurs, c'est-à-dire en gros l'esprit de responsabilité pour mutualiser entre nous ; par exemple, si j'entends que le SYVADEC puisse dire « la Collectivité ne nous aide pas

assez, les intercommunalités », je pourrais répondre, je le dis sans polémique, que dans les intercommunalités, il y a les intercommunalités de différentes natures. Il y a celles qui sont plus riches que d'autres, il y a celles qui produisent plus de déchets que d'autres. Et pourtant, il me semble que le coût du tonnage validé par le SYVADEC fasse fi de la production du volume de déchets par intercommunalité. Par taux de tri oui, mais par volume, beaucoup de communes rurales de montagne sont venues se plaindre, disant « on nous applique un coût au tonnage et pourtant nous produisons peu de déchets ». Et ça, c'est le débat entre intercommunalités.

Donc oui, il faudra que, si la Collectivité fait des efforts envers les intercommunalités, il va falloir bien que les intercommunalités entre elles comprennent que les faibles doivent être aidés et qu'il y ait des mutualisations entre elles. C'est bien la politique du plan et l'aménageur que vous êtes de demander aussi aux intercommunalités d'être plus justes entre elles par exemple. Il va bien falloir qu'on ait ce débat-là. Elles ne sont pas toutes égales les intercommunalités. Donc, je prends cet exemple-là.

Mais l'autre élément aussi qu'il faut évoquer, ce sont les évolutions du droit. Je rejoins le propos sur la fiscalité. Il ne fait de secret pour personne que nous sommes pour un transfert de la TGAP à la Collectivité de Corse, pour qu'elle ait les moyens justement de répondre aux besoins de soutien des intercommunalités, par exemple. Il ne fait de secret pour personne que nous sommes aussi pour qu'en situation insulaire, les éco-organismes contribuent plus au service de collecte et de traitement des intercommunalités et du SYVADEC qu'elles ne le font aujourd'hui, en lieu et place des ménages insulaires qui payent l'impôt à leur place.

Le producteur de déchets, selon le principe pollueur/payeur, dans un système insulaire comme la Corse, comme c'est le cas pour les outre-mer, devrait respecter le principe de la directive européenne qui est 100 % du coût, bien sûr, avec des gages d'organisation de schémas, mais 100 % du coût. Je rappelle que la loi a fixé par dérogation à relations à 80 % ce coût pour des raisons de lobbyisme et que dans les faits, je suis sûr que si on faisait une étude, sur 10 € de collecte et de traitement à l'échelle de la Corse, on serait des éco-organismes qui contribuent à 5, à 6 € sur 10, le reste est payé par les familles insulaires. Ça, c'est un vrai sujet de justice fiscale à poser dans l'évolution du droit, que les producteurs de déchets, dans une situation d'hyper-saisonnalité, payent plus dans le service public de collecte et de traitement au bénéfice du budget des intercommunalités et des ménages insulaires que les familles elles-mêmes.

Il faudra le poser dans les évolutions comme le transfert de la TGAP, comme, je rejoins le propos, sur l'éclatement des compétences. Mais peut-être que le temps, est-il venu que l'on ait...

Je rappelle que nous avons réalisé, les députés de la Corse, des amendements et sur cette fiscalité des éco-organismes, mais aussi sur la question du traitement, peut-être que la mutualisation de la compétence de traitement, si la fiscalité suit, pour faire en sorte que ce travail dit « ensemble » se réalise, permet d'avoir un lieu qui, et en fonctionnement, et en investissement, dans la mise en œuvre du plan et pas simplement dans la définition du plan, puisse faire en sorte que l'on baisse les coûts pour les Corses et que l'on arrive à traduire cette trajectoire oh combien nécessaire.

Voilà quelques éléments de précision, évidemment, en toute humilité, et en ayant entendu un débat qui était plutôt serein, qui a évolué et qui semble être inspiré de l'expérience des uns des autres face à cette difficulté, cet enjeu de résoudre ce problème historique pour la Corse et les Corses.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quelqu'un d'autre veut-il intervenir ? Bien. Je repasse la parole à l'exécutif.

### **M. Guy ARMANET**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je vais essayer de répondre à l'ensemble des participants. Je vous remercie bien évidemment du débat instructif qui nous permet d'avancer dans la réflexion commune que nous avons apportée.

Si je devais faire un retour dans la globalité du plan, je vous dirais qu'effectivement, et je répondrai à Josépha mais à bien d'autres qui se sont posés la question, l'objet du plan n'est pas d'être prescriptif, c'est bien là la difficulté de l'exercice. Et d'ailleurs, les plans qui ont été très prescriptifs ont été attaqués parce que nous n'avons pas vocation à dire à la parcelle, comme l'évoquait Jean-Félix, où va se situer le centre de stockage que nous allons avoir sur le territoire, même si dans la territorialisation on peut réfléchir à une territorialisation géographique. Mais nous n'avons pas vocation, nous, à dire très précisément où vont se passer les choses, aussi bien en termes de centre que de portage que l'on a à faire.

Donc c'est un premier point et c'est un rappel au droit. C'est un rappel au droit et il est important de le faire.

Lorsqu'on fait un rappel au droit, j'ai envie de vous dire aussi que dans la globalité des interventions qu'il y a eu, tout le monde doit porter ses compétences.

Je rappelle quand même que la Collectivité de Corse n'exerce aucune compétence dans l'exécution du service public, aucune. Et souvent, les interventions nous ramènent à la redevance spéciale, à la collecte sélective, à différentes utilisations que l'on pourrait en faire sur le territoire mais qui sont de pleines compétences des intercommunalités.

Alors oui, et c'est bien là la difficulté de l'exercice, la Collectivité de Corse essaie de sortir de son rôle pour essayer de favoriser les intercommunalités, d'aller plus loin et d'essayer de continuer d'être actif sur le tri parce qu'on sait très bien que ça coûte cher, que les infrastructures coûtent cher et que l'on a besoin de construire les choses ensemble. Mais on est véritablement dans une explication où chacun ne peut pas se cacher derrière ses propres prérogatives. Nous avons à les faire ensemble, certes, mais parce que la Collectivité de Corse souhaite vous accompagner. Mais quoi qu'il en soit, ce travail-là, il doit être fait ensemble.

Ensuite, ce plan-là, bien sûr qu'il est approximatif, au même titre qu'il n'est pas très précis et pas très prescriptif parce que pour qu'il soit entériné, et c'est ce qui va être fait aujourd'hui, les études ont été lancées, parce que ces questions-là nous ont été posées, mais au moment où on se parle, aucun plan n'a supporté une expertise aussi fine que celui qu'on est en train de se parler chez nous en Corse. Et c'est tant mieux, j'ai envie de vous dire, parce que vous êtes rentrés dans un niveau de détails où aucun plan n'a été jusqu'à aujourd'hui. Je vous assure que le niveau de détails dans lequel vous nous amenez, on a actuellement en ligne notre assistant en maîtrise d'ouvrage qui accompagne et suit les débats, je peux vous dire qu'il est impressionné des interventions qui sont faites pour un plan, un PTPGD qui va s'appliquer à la Corse, mais qui n'est pas prescriptif et qui ne s'impose pas.

Dans cette logique des choses, bien sûr qu'on est approximatifs, bien sûr que la valorisation énergétique, je regrette que Paul-Félix soit sorti et on aurait pu pousser la réflexion ensemble sur le sujet parce que je sais qu'il prend à cœur ce genre de problématique, mais il ne faut pas se noyer dans les chiffres parce que si on vient à se noyer dans les chiffres en faisant des additions qui n'ont pas de sens, parce qu'aujourd'hui, vous le voyez bien, et c'est d'ailleurs l'objet de la discussion que nous avons aujourd'hui avec le groupe de droite « Un soffiu novu » qui nous dit « mais c'est 1 ou c'est 2 parce que si ce n'est pas 2, c'est 1. Mais vous l'avez écrit au pluriel ou au singulier, on ne sait pas comment

on va sortir ? ». Mais qui peut dire ici dans cette Assemblée, demain, de quoi va être fait la Corse en termes de déchets ? Qui peut le dire ici ? Qui peut le dire ?

Prenons la meilleure des AMO de France et de Navarre, qui va pouvoir nous dire, « eh bien, il faudra 2 unités de valorisation énergétique et 3 unités de tri ». Qui peut le dire ici ? Personne. Donc, on a tous des ressentis et on a tous la sensation de faire bien en disant « ci n'hè unu in Bastia, ne femu unu in Aiacciu ». Forse, ma forse ci ne vole unu in Purtivechju !

Et dans la réflexion que l'on se doit d'avoir, si demain on met bout à bout tout ce qu'on est en train de se dire, moi j'aimerais quand même qu'on revienne sur la volumétrie de Monte parce que ça me semble important. Les 100 000 tonnes entrantes de Monte, nous permettent de réduire à l'enfouissement 60 000 tonnes. Tout le monde me suit jusque-là ? Si demain on a une unité de valorisation de 30 000 tonnes, ils s'additionnent aux 60 000 tonnes, on est déjà à 80 000 tonnes. On produit 130 000 tonnes de déchets aujourd'hui. Donc, est-ce qu'il est pertinent de faire une 2<sup>ème</sup> unité de tri et une 2<sup>ème</sup> unité de valorisation énergétique ? Je vous pose la question. Mais au moment où on se la pose, on n'a pas la réponse parce qu'on ne connaît même pas quelle est la production de CSR que l'on doit en Corse. La seule certitude que l'on ait au moment où on se parle, c'est l'étude qui a été faite à Monte. Monte va produire 18 000 tonnes de CSR.

Quant au BTP, c'est une unité qui doit se structurer d'elle-même. La Collectivité de Corse n'a même pas la compétence. Ce sont eux qui doivent gérer leurs déchets du BTP. Ce n'est pas dans la sphère publique. Donc, bien sûr qu'on n'a pas les données, bien sûr que l'office de l'environnement a lancé une étude pointue pour essayer de s'approcher de la réalité. Et c'est là où je voulais en venir avec Paul-Félix qui fait l'amalgame de ce qui pourrait être l'estimation des CSR produits par le BTP. Alors il cumule les 65 000 tonnes qui sortent d'un côté, après ils récupèrent les 40 000 tonnes de DMA, et à l'arrivée, on a presque 200 000 tonnes de CSR à brûler, on peut alimenter en électricité la Sardaigne si tout va bien, si ça continue. Donc il faut être raisonnable.

Moi je crois que le plan, il a les limites de ce qu'il doit nous apporter, et je rejoindrai Jean-Christophe Angelini qui disait tout à l'heure, « ça doit être une clé d'entrée qui doit nous permettre de passer à l'étape d'après », et l'étape d'après, on doit la construire ensemble. Donc, voilà ce que je voulais vous dire dans la partie globale de ce qu'est l'approche du plan.

Je vous fais remarquer aussi quand même au passage, parce qu'on évoque différents types de traitements, nous avons évoqué que très peu la métallisation, je crois que Jean-Christophe l'a fait. Mais ça fait partie intégrante du plan et c'est un moyen aussi de réduire la volumétrie et l'enfouissement.

Nimu ùn ni parla. Donc, le plan, il faut le regarder dans sa globalité. Il y a des unités de méthanisation qui pourront très bien faire l'affaire en agriculture, qui capteront une volumétrie qui viendra au moins à l'enfouissement.

Donc, au moment où on se parle, bien sûr qu'on est dans des données approximatives, bien sûr qu'on se le dit très tranquillement ici, mais soyons raisonnables, et c'est d'ailleurs le bénéfice aussi qui doit être raisonnable.

Alors je n'ai pas d'héroïsme à présenter les choses et bien évidemment, je le fais avec beaucoup d'humilité en essayant de comprendre et en essayant d'arriver à nos fins. Il ne s'agit pas de sorcellerie, je ne suis pas le Harry Potter, Jean-Christophe, des déchets. Mais quoi qu'il en soit, on doit avoir l'intelligence de comprendre collectivement. Arrêtons de tourner autour du pot, on a un plan qui nous permet de rentrer dans autre chose. Franchemu u passu tutti in seme. Mi pare à me assai impurtante chè a fesseme in seme. C'est une image que l'on va renvoyer aux gens, on est suivis, on a une image à renvoyer aujourd'hui et cette image-là, il faut que sur ces sujets-là, elle parle d'une seule voix.

Alors oui, on n'est pas parfaits, je n'ai pas la prétention de dire que mon plan va régler le problème demain matin et je l'ai dit en préambule, parce que ce n'est pas parce qu'on a la clé que les choses vont s'améliorer. Mais on aura au moins la clé qui nous sortira de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui et qui pourra nous permettre de revenir à de plus justes choses.

Je ferai un tour rapide. Marie-Thé est sortie, c'est dommage parce qu'en fait, on est d'accord sur l'intégralité de nos propos. Les seules remarques qu'elle nous fait sont des remarques qui incombent l'intercommunalité. Donc, on ne peut pas être victimes de ses propres turpitudes. Les intercommunalités doivent prendre leur part de ce qu'il y a à prendre et nous devons effectivement travailler ensemble.

Ensuite, on a évoqué à nouveau, mais je l'ai dit dans mes propos liminaires, 1 ou 2 centres, est-ce que vraiment c'est l'objet du débat ? Aujourd'hui, on a écrit 1 ou 2, ça peut très bien être 2. Alors, vous pouvez me dire « oui, mais ça peut très bien être 1 ». Oui, mais bon, on ne va pas jouer longtemps au chat et à la souris. On sait tous très bien que la Corse a besoin de se doter d'infrastructures nécessaires pour faire les choses. Faisons-les ensemble, avançons !

Surtimu Monte, n'emu ancu da sorte chî vedimu digià un antru centru. Regardons ce que Monte va produire, regardons ce que la valorisation énergétique va produire... Et le tri, mais je n'ai pas encore parlé du tri, mais j'y viens. La valorisation énergétique aujourd'hui, on a une fenêtre de tir jusqu'en



2025, il faut que tout le monde l'entende ici. 2025. L'État finance à 80 % jusqu'en décembre 2025 la valorisation énergétique. Donc, on n'a pas de temps à perdre.

Je rappelle quand même dans la hiérarchisation des traitements de tri et je le dis pour Pierre qui hà dui puntelli maiò, a ci hà fattu sapè, u primu ghjè à longu andà, duvemu da fà la insemi di sicuru è si 70 %, cosa l'hà da ristà ? Ùn hè micca i 70 % ch'anu à esse, u cuntrariu !

Dunque, ci vole à travaglià insemi è ci vole à fà le insemi à mo avvisu.

In fine, u trì hè a spina dorsale di u nostru pianu. Ci vole chè no cuntinuessimu à fà l'affari insemi è à purtà le insemi, è què hè u più impurtante.

Donc, Marie-Thé, j'ai répondu partiellement, mais j'aurais aimé le lui dire de vive voix, elle n'est pas là.

Paul-Félix, je regrette qu'il soit sorti parce qu'on a échangé ensemble longuement et les débats que nous avons eus, la discussion poussée que nous avons eue sur les CSR et autres nous a amenés déjà à nous projeter dans quelque chose qui pourrait être un portage public de la Collectivité de Corse avec les moyens mis à disposition, autant en construction qu'en personnel et en exploitation. Dommage qu'on ne puisse pas s'entendre sur le sujet.

Les chaudières que nous préconisons sont de petites unités de 30 000 tonnes. Il n'est pas question de brûler, comme je l'ai entendu dire, 80 000 tonnes de CSR que l'on en ajoute à 65 000 tonnes qui sortent de chiffres aujourd'hui un peu sulfureux, qui ne sont que les projections du plan, qui estimeraient qu'à horizon 2035, on pourrait en arriver là. Donc, ça veut dire qu'on ne fait pas de tri, ça veut dire que Monte n'existe pas, ça veut dire qu'il ne se passe rien. Donc, Paul-Félix, on aura l'occasion de s'en reparler tous les deux. Mais bon, voilà. Il a dit des choses très intéressantes, il a dit aussi, « on va sortir d'un million de tonnes d'énergie fossile si on produit de l'électricité ». Ce n'est pas neutre. Ce n'est pas neutre, il faut l'avoir en tête.

Merci à Louis pour ses propos qui sont empreints de bon sens. On a échangé sur le sujet et en tant que président d'agglomération, il sait très bien quelle est la difficulté de l'exercice que nous avons aujourd'hui en termes de collecte de déchets, mais qui sont des problèmes propres aux intercommunalités. Sur le fond, on partage le même point de vue.

Pierre Ghjonga, v'aghju dettu a nostra andatura v'è ind'è u sensu chè pensate. Vurebbe ghjustu fà vi una rimarca.

Ete dettu ch'un vulereste micca Monte, nè in Aiacciu, nè in Bastia. L'aghju dettu nanzu è a ridigu : sò 60 000 tonne di menu chì a trascalta face in Monte chì v'ind'è u tufone è chì anderà dumane ind'è i CSR s'ellu ci vole à produce i CSR. Dunque, ghjè assai impurtante. Ci vole avè le in capu. Mi permettu di dì vi la ma simu d'accunsentu.

Josépha, bien sûr, oui, on a échangé sur le sujet. J'espère que dans l'esprit, le plan n'est pas prescriptif et on a des difficultés pour localiser les choses. Donc, c'est un travail que l'on va faire demain et que l'on reprendra ensemble. Mais effectivement, on peut avoir ces interrogations-là. Mais il faut vraiment qu'on comprenne que le plan est sur une autre dimension.

Jean-Christophe Angelini, je partage beaucoup de points qui ont été évoqués, bien sûr. Vous avez rappelé les points qui nous préoccupent aujourd'hui, la valorisation énergétique, le traitement, la méthanisation. Vous avez regardé de près le plan à ce que je vois. Vous évoquez aussi les problèmes de CSR. Il y a une étude qui a été lancée par l'office de l'environnement, il y a maintenant plus de 4 mois. On aura dans la commission du CCES qui doit se réunir une fois par an, la réactualisation des chiffres au même titre que le résultat des études que nous porterons à connaissance et qui vous permettront d'avoir les choses.

Oui, vous avez évoqué un morcellement, une mille-feuille que l'on subit, simu tutti d'accunsentu. Lorsque la décision est prise en haut et qu'elle arrive en bas de parcours sur les communes, c'est très compliqué d'avoir un discours qui a tenu la route d'en haut de la pyramide à en bas.

Je mettrai les mêmes réflexions que vous avez posées sur le regard affairiste de la situation, il faut être prudent en termes d'économie sur ce que l'on avance et comment on le fait. Mais on sait très bien que les déchets sont sujets à ce genre d'exposition. C'est pour ça que nous, on se doit d'avoir une gestion publique des déchets et chaque fois qu'il est possible, il faudra la porter et je crois que on est d'accord sur le fond.

Vous avez évoqué les bénéfices raisonnables. Bien sûr que c'est important et je l'ai dit en propos liminaire de mes propos tout à l'heure. Le bénéfice raisonnable, c'est un calcul et un ratio qui se fait comme il s'est fait sur la DSP maritime, où ça représente un pourcentage d'acceptabilité que fixerait la Collectivité de Corse en fonction des marchés publics.

Ça peut être 2 %, 3 % et on ne peut pas excéder de surprofits en la matière. Donc, juridiquement, ça a été validé. Il nous reste maintenant à construire les choses de manière très concrète.

La photographie financière, je vous l'ai donnée. Jusqu'en 2025 pour ce qui est de tri ou de valorisation énergétique, l'État financera à 80 %. Donc, ce n'est pas neutre, c'est important de le savoir.

Vous avez évoqué l'autonomie, la fiscalité autour de ces sujets. Bien sûr, ils sont prégnants et on se doit de les avoir en tête, mais ça fait partie des choses que l'on aura à échanger ensemble.

Enfin, je terminerai par Jean-Félix et ses propos empreints de bon sens où il a rappelé le droit, la règle de droit, les opportunités. Il a évoqué des sujets que personne n'a abordés. Je crois qu'aujourd'hui on a un travail à faire sur les éco-organismes et les REP qui sont effectivement certainement ceux qui peuvent mettre au pot de manière conséquente pour aider les intercommunalités. Et je crois qu'il ne faudra pas l'oublier. Il faut l'avoir en tête.

Donc oui, l'état de droit doit s'appliquer et la règle de droit plus précisément doit s'appliquer dans ces principes-là.

J'ai envie de dire et je terminerai donc mon intervention en vous disant que la seule préoccupation que l'on doit avoir demain, ensemble et collectivement, c'est de réduire le coût de la facture pour nos administrés et pour les intercommunalités. Le seul combat qui vaille et qu'on aura à gagner demain ensemble, c'est celui-là.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Je vous en prie, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je voudrais dire quelques mots en complément des interventions.

D'abord, remercier l'Assemblée de Corse pour la qualité des contributions. Dire, ça a déjà été souligné, qu'il me semble que les uns et les autres, nous avons essayé de tirer les leçons des difficultés rencontrées et essayé de faire notre part de chemin dans un domaine qui est éminemment complexe.

Donc l'essentiel a été dit, mais je voudrais quand même rappeler deux ou trois choses qui me paraissent essentielles.

D'abord, c'est peut-être tellement évident que nous n'avons pas jugé utile de le rappeler, c'est que nous débattons sur un volcan, sur une situation qui

est une situation non résolue et qui risque de nous conduire dans 2 ans dans une situation de crise majeure et irréversible. Il faut l'avoir en tête. Nous ne pouvons pas réfléchir, comme si nous discutons de façon abstraite et théorique avec un pas de temps qui serait celui de 5 ans ou de 10 ans. Aujourd'hui, dans 2 ans, par exemple, les 2 centres d'enfouissement de Viggianello et de Prunelli qui continuent de fonctionner en générant des mécontentements majeurs dans les régions considérées et impactées au premier chef, arriveront au terme de leur vie et au terme de leur capacité.

Le rappeler, donc, et indépendamment des discussions importantes que nous avons sur tel ou tel aspect du plan, le fait d'envoyer aujourd'hui un message politique, celui de l'adoption par l'Assemblée de Corse d'un document qui ne peut pas tout et loin s'en faut, est aussi une façon sans doute de déverrouiller un certain nombre de blocages qui persistent. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, indépendamment des scénarii de crise, nous sommes aujourd'hui dans un système qui est structurellement insatisfaisant. Au-delà des reproches ou des griefs que nous pouvons avoir les uns envers les autres, il y a aujourd'hui une construction systémique qui ne peut que générer des difficultés et sans doute l'impasse si nous ne la faisons pas évoluer, indépendamment du plan. Et c'est pour ça que je dis que même si nous adoptons ce plan, nous n'aurons pas gagné la bataille des déchets. Il restera beaucoup à faire.

Prenons très tranquillement, y compris ce que nous dit la chambre régionale des comptes dans son rapport thématique régional, c'est un nouvel exercice, je sais que chacune et chacun d'entre vous l'a lu. D'abord, sur la prévention. Aujourd'hui, la prévention, c'est-à-dire le fait de ne pas générer de déchets, nous sommes pratiquement à 0, ou en tout cas très loin, et des performances, et des conditions structurelles qui permettent de limiter la production de déchets, y compris en termes d'importation de ce qui va devenir déchets. Une première remarque.

Deuxième remarque, la collecte, ça a été dit par le président Armanet, nous l'avons en tête, elle est aujourd'hui de la compétence exclusive des intercommunalités. Est-ce que les intercommunalités de Corse aujourd'hui, les 19 intercommunalités, ont les moyens de mettre en œuvre de façon efficace la compétence collecte ? La réponse est non. Nous le savons et ça risque de rester structurellement le cas.

Je ne parle même pas de la CAB et de la CAPA qui font figure de parents riches des intercommunalités. Je parle pratiquement de toutes les autres avec des degrés différents allant jusqu'à celles qui sont confrontées à une compétence qu'elles sont dans l'impossibilité matérielle et financière d'exercer.

Aujourd'hui, et c'est le rapport de la chambre régionale des comptes qui nous le rappelle, eh bien le coût de la collecte représente 80 % des dépenses de fonctionnement des intercommunalités et continue d'augmenter de 7 % chaque année, à tel point, vous le savez, que certaines d'entre elles, d'abord, ne peuvent plus respecter les prescriptions de la loi qui impose de distinguer le budget général du budget spécial, et ne seront plus en situation de financer cette collecte. Or, la collecte, c'est le cœur du tri. Le choix du tri, c'est le cœur nucléaire de notre plan.

Affirmer donc que le tri est central, c'est important, nous le faisons. Dire que la valorisation qui nous est imposée par les textes désormais, arrivera éventuellement en bout de chaîne lorsque les objectifs de tri auront été respectés et que cette valorisation qui n'est pas l'incinération. Je me tourne vers la présidente du CESEC et je la salue amicalement et la remercie de sa présence, dans son avis dans lequel à une quasi-unanimité, le CESEC a pris acte du rapport et n'a pas manifesté de défiance ou de vote d'opposition, a également des interrogations et des réserves que nous avons intégrées et que souvent nous pouvons partager. Mais par exemple, le CESEC nous dit, « c'est une distinction sémantique entre la valorisation énergétique, CSR, et l'incinération ». Non. Ce sont 2 techniques différentes et identifiées comme différentes par la loi française et par la loi européenne. C'est important de le rappeler.

Donc, si on revient à la réalité de ce que nous allons vivre, y compris demain lorsque nous aurons adopté le plan, qui est compétent pour la collecte, qui est compétent pour organiser le tri ? Les intercommunalités, elles, n'ont pas les moyens aujourd'hui de le faire de façon satisfaisante et lorsqu'elles ont les moyens, je vais prendre l'exemple que je connais peut-être le mieux, la CAB et la CAPA, y compris s'il y a une volonté politique forte, y compris lorsqu'on met en place des instruments qui sont des instruments complexes, on a besoin du citoyen et nous nous faisons partie de ceux qui pensent que le citoyen corse peut faire le tri autant que le citoyen sarde ou que le citoyen d'un pays scandinave. On n'est pas condamnés à être des acteurs non civiques dans la gestion des déchets.

Mais la réalité, c'est que le mois dernier, lorsque la CAB a décidé de passer à la redevance spéciale et qu'il s'est agi de passer pour un certain nombre de commerces de 40 € annuels à 400 €, il y a eu une véritable levée de boucliers, y compris de commerçants qui sont par ailleurs des fervents partisans du tri sur le terrain des idées. Cela montre bien que personne ne peut donner de leçon à personne parce que la réalité des insatisfactions, y compris des nuisances vécues par les riverains, par exemple en matière de sacs noirs, c'est que trop souvent, dans beaucoup de villes de Corse, y compris des villes touristiques, des

restaurateurs qui sont nos amis, ne font aucun tri, et mettent des dizaines de kilos, y compris de biodéchets dans le sac noir. Ça, c'est la réalité aussi.

Guy Armanet, dans son plan, quand il dit, « le plan est approximatif », je vais corriger. Le plan n'est pas approximatif, le plan identifie un certain nombre de scénarii qui sont très différents selon que nous réussissons ou pas, notamment au niveau du tri.

En revanche, moi, je vais le dire très clairement à celles et ceux notamment qui nous ont écrit, je pense à « Corsica pulita » ou à celles et ceux qui écrivent sur les réseaux sociaux, que nous avons trahi les engagements et renoncé, moi, je n'ai trahi aucun engagement. Moi, mes convictions, par exemple sur le terrain des déchets, elles restent identiques à celles qu'elles étaient en 2015, c'est-à-dire que pour moi, la priorité absolue, c'est le tri. Maintenant, en tant que responsable depuis 9 ans, en responsabilité, je prends ma part de responsabilité sur l'échec collectif que nous vivons, j'en prends toute ma part, mais rien que ma part. La Collectivité de Corse, sa seule obligation, c'est d'adopter un plan, un plan qui doit fixer des grandes lignes. Et dans ces grandes lignes, il appartient ensuite à l'ensemble des acteurs de mettre en œuvre, y compris au titre de leurs compétences, un certain nombre de décisions.

La Collectivité de Corse n'était pas obligée de mettre 6 M€ pour financer l'exportation de déchets en situation de crise. Nous l'avons fait parce que cette situation de crise était insupportable. Il est hors de question de faire peser la responsabilité de cette situation uniquement sur les intercommunalités ou sur le SYVADEC. C'est un problème de la Corse. La Collectivité de Corse est intervenue.

La Collectivité de Corse n'était pas obligée d'inscrire 10 M€ d'autorisations d'engagement pour accompagner les intercommunalités dans la mise en place du tri. Nous l'avons fait parce que nous voulions donner ce signal. Je vous fais remarquer que ces autorisations d'engagement n'ont pas réussi à se transformer en crédits de paiement, ce qui montre bien la complexité de l'équation que nous avons à gérer. Donc ça, c'est pour le niveau de la collecte.

Passons ensuite au traitement. Le traitement des déchets ménagers, le traitement, c'est une compétence déléguée par la plupart des intercommunalités au SYVADEC. Nous le savons. Plus 7 %, pour la collecte, plus 18 % en moyenne chaque année entre 2019 et 2022, le coût du traitement.

Je fais mienne la préoccupation de Jean-Christophe Angelini. Pouvons-nous nous engager sans avoir une analyse partagée de la trajectoire budgétaire sur laquelle nous conduit notre politique en matière de déchets ? Nous disons non.

Cette demande d'une expertise partagée sur la trajectoire budgétaire, c'est précisément, je me tourne vers nos collègues et amis de droite, ce que nous avons demandé au SYVADEC et à l'État, y compris, ça a été dit par Louis Pozzo di Borgo, dans le cadre du futur centre de Monte. Il ne faudrait pas qu'après avoir mis 80 M€ en investissement, après avoir engagé 20 M€ en fonctionnement chaque année sur une période au minimum de 8 ans, eh bien, indépendamment de cet investissement totalement public, à ce jour, nous nous retrouvons en plus avec une trajectoire budgétaire ruineuse pour les collectivités, donc pour les contribuables. Ce souci-là, il peut être partagé.

Maintenant, me tournant vers Josepha, la réalité aujourd'hui de la situation, c'est quoi ? On a 2 centres gérés par des privés, on a des contrats de transport par la route, des contrats de transport qui sont plus chers objectivement et beaucoup plus chers que l'équivalent sur le continent, ça a été pointé par la chambre régionale des comptes. Il y a des contraintes liées à l'insularité, il y a des situations oligopolistiques, etc. On transporte d'un point à l'autre de Corse des ordures non triées souvent, c'est-à-dire 80 % d'eau. On paye pour et on paye très cher pour transporter de l'eau. Et on continue à stocker dans des conditions insupportables pour les populations qui ne veulent plus de centres de stockage et notamment qui ne veulent plus de Viggianello, et qui ne veulent plus de Prunelli.

Que nous a dit la préfecture, constatant cette carence, notamment la fin de vie des 2 centres ? Elle nous a dit « nous, on a un opérateur privé à Giuncaggiu et nous n'avons pas d'autre choix que de délivrer une autorisation ». Et nous, nous sommes opposés au centre de Giuncaggiu, pas pour des raisons personnelles vis-à-vis des porteurs de projets, pour des raisons politiques liées à notre vision environnementale et liée à notre vision économique. Nous ne voulons pas être dépendants d'opérateurs privés en situation de monopole ou d'oligopole, que ce soit dans le secteur des déchets ou que ce soit dans les autres secteurs.

Et donc, qu'est-ce que nous avons dit ? Mais nous l'avons dit ensemble, « nous allons, principe de proximité, nous allons susciter des centres de stockage de taille réduite dans les territoires ». Et Josépha, je me tourne vers vous, vous dites « mais le plan n'est pas assez prescriptif ». Le plan ne peut pas dire où vont être ces centres de stockage, mais nous l'avons affirmé, une territorialisation, et à partir du moment où nous disons 4 à 5 centres, ça veut dire qu'il y a 4 ou 5 grands territoires.

Mais si demain, la Collectivité de Corse s'avançait à dire, « nous voulons le centre à tel endroit », d'abord, nous n'avons pas le droit de le faire, ensuite, nous n'avons pas la compétence pour le décider.

C'est le SYVADEC qui est compétent pour créer et aujourd'hui pour gérer, soit directement, soit par délégation, un centre de stockage. Enfin, c'est la commune ou l'intercommunalité qui peut décider de céder, ou un privé éventuellement, un terrain à l'opérateur qui a le monopole du traitement. Donc, nous voyons bien la complexité de l'équation qui est devant nous.

Face à cette complexité, nous, nous disons la chose suivante : d'abord, nous intégrons, et c'est la raison pour laquelle on a retiré le premier projet, on a vu des observations du préfet qui nous disait, « il est fragile juridiquement et je le déferrai ». Nous, on a préféré perdre du temps au départ, c'est vrai, plutôt que de s'exposer au risque d'une annulation, a fortiori sur saisine préfectorale. Il y a eu le travail que je salue, mené par Guy Armanet et par ses équipes, et la concertation très large et globalement très fructueuse.

Et donc dans ce plan, nous posons un certain nombre de principes qui sont très clairs. Le premier, moi, je m'adresse à ceux qui nous ont écrit pour nous dire, « vous avez accepté la valorisation ». La valorisation, c'est une obligation. Un plan qui n'inclurait pas la perspective de valorisation serait un plan illégal. Premier point.

Deuxième point. Nous disons dans le plan, et nous le construisons juridiquement, que l'épine dorsale du plan, c'est la généralisation du tri. Ce qui sera éventuellement valorisé sera la part résiduelle de tout ce qui n'aura pas été trié.

Troisièmement, les objectifs. On peut être en désaccord sur le volume global qui restera, mais il faut quand même insister sur quelque chose, y compris pour ceux qui auraient voulu qu'on aille plus loin en matière de tri. Les objectifs que fixe le plan en matière de tri et qui conditionnent le passage à la phase suivante, sont des objectifs qui nous imposent dans la phase d'application du plan, c'est-à-dire dans les 12 années à venir, d'aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin dans la mise en œuvre opérationnelle du tri que ne l'a fait aucune région d'Europe. Ça veut dire que pour respecter les objectifs du plan en matière de tri, il faut que nous soyons meilleurs, non seulement que nous ne l'avons jamais été, nous, les mauvaises langues diront que ce n'est pas difficile, mais il faudra que nous soyons meilleurs que tous les autres citoyens d'Europe. Donc, qu'on ne vienne pas nous dire que ce plan manque d'ambition sur le terrain du tri à la source. Ce n'est pas vrai.

Dernier point. Ça a été dit par Jean-Christophe Angelini, ça a été dit par d'autres, la structure institutionnelle aujourd'hui, elle est un facteur de difficultés supplémentaires. Lorsqu'on éclate une compétence entre des intercommunalités qui n'ont pas, sur la collecte, les moyens de l'exercer, un SYVADEC avec un certain nombre de difficultés que vous connaissez aussi et



sur lesquelles je ne veux pas revenir parce qu'il n'y a pas de place aujourd'hui pour la polémique, un office de l'environnement, un État qui reste extrêmement présent et une équation budgétaire à tellement d'inconnues qu'on ne sait pas finalement vers quoi elle nous conduit, on est dans les conditions systémiques de l'échec et ces conditions-là, elles vont perdurer, y compris après le plan. C'est pour ça qu'aujourd'hui il n'y a pas de place pour la polémique. Il y a une place simplement pour prendre conscience de la gravité du problème, à mon avis pour envoyer un signal positif et pour continuer à travailler dans l'état d'esprit qui a été le nôtre.

Un dernier mot et je termine. Je ne voudrais pas que les débats techniques fassent oublier l'innovation centrale de ce plan qui n'existe nulle part ailleurs. La notion de bénéfice raisonnable dans la gestion des déchets, elle n'a été introduite nulle part, ni en France, ni en Europe. Ça veut dire très concrètement que nous, chaque fois qu'il y a la place pour une régie, nous allons intervenir en régie, y compris sur la valorisation et par exemple sur le mixte biomasse et éventuellement CSR. Je rappelle que l'éventualité, elle doit d'abord répondre bien sûr à un modèle économique qui fonctionne, mais elle doit surtout répondre aux exigences les plus strictes en termes de santé publique. De toute façon, ça sera une part résiduelle si elle intervient. Mais chaque fois que possible, la régie.

Cependant, on le sait, il y a un certain nombre, on ne parle pas de l'économie circulaire, là on ne parle pas de la recyclerie, on ne parle pas des acteurs de proximité.

En revanche, on sait que dans le traitement, il y a des grands groupes. Partout, en France et en Europe, les grands groupes, quand ils se positionnent, quel que soit le type de contrat juridique, ce qui prévaut, c'est la logique de profit. Nous, ce qui prévaut, c'est : on contingente la part de la valorisation en la limitant au strict nécessaire, c'est-à-dire qu'on diminue le volume sur lequel l'activité de valorisation intervient et donc on diminue mécaniquement le profit théorique. Mais non seulement on diminue le profit théorique, mais également on diminue et on cantonne le profit réel à travers la notion de bénéfice raisonnable.

Jean-Christophe Angelini disait, « je ne sais pas ce que c'est le bénéfice raisonnable ». Je vous dis ce que c'est, et nous le savons parce que nous l'avons théorisé, notamment dans le domaine des transports. Dans le domaine des transports, les délégations de service public, nous avons une délégation de service public et l'opérateur qui soumissionne pour l'appel d'offres, eh bien il sait qu'il ne pourra pas aller au-delà d'un bénéfice raisonnable qui est expertisé de façon contradictoire tous les ans, et que nous avons fixé

dans le domaine des transports à 2,5 % du chiffre d'affaires. Au-dessus de 2,5 % du chiffre d'affaires global, l'opérateur privé redistribue une part de ce profit à la puissance publique. Eh bien, ce système-là, nous voulons l'introduire et le rendre opérationnel dans le domaine de la gestion des déchets, y compris si c'est possible, et là, je me tourne vers Marie-Thé qui disait, « nous sommes d'accord sur la gestion publique ». Des calendriers ont fait que le SYVADEC, y compris en l'absence de plan, a attribué le contrat pour le centre de Monte. Nous, nous souhaitons que ce contrat, si c'est possible, et nous expertiserons ensemble, eh bien, il introduise, y compris de façon rétroactive, la notion de bénéfice raisonnable.

La notion de bénéfice raisonnable, ça veut dire très clairement, en tout cas à partir du moment où aujourd'hui elle est actée, où elle le sera dans le plan, c'est-à-dire que la Collectivité de Corse pose une règle. Nous n'avons pas les moyens de l'imposer, c'est le SYVADEC qui va contractualiser demain, éventuellement, en l'état institutionnel de notre organisation actuelle. Ça veut dire que nous demandons au SYVADEC de conclure des contrats quand il n'y a pas de place pour une régie. Mais je vous rappelle, y compris dans le désaccord que nous avons, ce que nous souhaitons, c'est une expertise du contrat actuel sur Monte qui prévoit qu'au bout de 8 ans, il peut y avoir un retour en régie, que nous nous mettions en condition de ce retour en régie, notamment à travers un partenariat avec l'université de Corse. Cette notion de bénéfice raisonnable que nous avons créée, que nous sommes les premiers à introduire dans un plan de cette sorte, c'est pour dire aux opérateurs privés « si vous venez en Corse, notamment sur du traitement, si nous acceptons que vous veniez en Corse, alors même que notre principe est celui de la régie publique, vous y viendrez à nos conditions, sur un volume limité et pour un profit limité qui n'ira pas au-delà d'un bénéfice raisonnable ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un amendement qui va être présenté par le groupe « Un soffiu novu ».

Je crois que c'est Monsieur Lacombe qui va le faire, si j'ai bien compris.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Madame la Présidente.

Un amendement au rapport 188 sur les déchets.

Après l'article 2 de la délibération, il est souhaitable d'insérer un article ainsi rédigé :

« Article 3 : Valide dans une logique de cohérence territoriale et de rationalisation des coûts liés au transport des déchets, le principe de 2 centres de tri DMA, avec unité de préparation de CSR, celui de Monte étant acté pour la Haute-Corse et l'implantation du deuxième sur le territoire de la CAPA pour la Corse-du-Sud. En conséquence, l'article 3 deviendra article 4 ».

Petite explication. Tout simplement, je crois que ça a été dit, redit, dans ce plan, ça a été repris, mais c'est souvent dit, souvent accepté, ce n'est pas véritablement écrit, les choses vont mieux en les disant et encore mieux en les écrivant.

Donc, puisqu'il n'y a pas apparemment d'opposition, de réticence, où sur le principe, il y a un accord, il ne devrait pas y avoir d'opposition à modifier cette délibération et non le plan, pour l'inscrire dans le temps, le moment opportun. Au vu et eu égard aux propos tenus par le président de l'exécutif, puisqu'aujourd'hui, nous sommes sur un volcan, je dirais qui est en irruption depuis quelques années, nous l'avions prédit notamment en mai 2016, certains sont présents, lorsque nous devons attendre atteindre les 60 % de tri. J'avais dit à l'époque, j'avais choqué quelques personnes en disant que c'était utopique et irréaliste. Vous y aviez adhéré.

J'entends aujourd'hui dire que vous avez infléchi et modifié vos fondamentaux et vos idéaux. Era ora ! Donc, nous attendons votre réponse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors la règle, vous la connaissez, un pour, un contre. Qui souhaite s'exprimer...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Pardon, Présidente, point d'ordre.

Je pense qu'il est possible d'examiner cet amendement, éventuellement en commission. Mais je voudrais répondre de façon tout à fait transparente.

Si nous allons en commission, ce que va dire le Conseil exécutif, que j'ai dit dans mon intervention, mais je n'ai pas dû être suffisamment clair. Donc, je voudrais dire pourquoi le Conseil exécutif est défavorable à cet amendement et éventuellement si...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Tout à fait, Monsieur le Président, il n'y a aucun souci, mais il n'en demeure pas moins que l'Assemblée peut s'exprimer aussi, un pour et un contre.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Oui, mais en en général, au moment de l'amendement ? C'est pour ça que je demandais, point d'ordre.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Au moment de la présentation de l'amendement ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Normalement oui, c'est comme pour les motions, enfin, si mon souvenir est bon. Donc normalement, c'est un pour, un contre au sein de l'Assemblée et l'exécutif donne son avis. Normalement c'est ça.

Donc, Monsieur le Président de l'exécutif, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je vous remercie.

Donc, j'ai dit que ce plan, à supposer qu'il soit adopté par votre Assemblée tout à l'heure, il est un point de départ. Il est un point de départ dans lequel nous aurons à faire monter en puissance le tri qui est une priorité absolue. J'ai essayé de vous démontrer que, et je crois que c'est au-delà de ma démonstration, le fait qui nous le démontre, que nous aurons besoin premièrement, d'accompagner les intercommunalités, y compris financièrement,

pour que le tri soit effectif et que nos objectifs de tri extrêmement ambitieux mais nécessaires et indispensables dans leur réalisation, soient atteints, nous aurons besoin de les accompagner et surtout, nous avons besoin d'une visibilité financière globale sur le modèle que nous allons construire.

Or aujourd'hui, la réalité qu'elle est-elle ?

C'est qu'il y a déjà eu, vous le savez, une décision déjà entérinée de fait, de construction d'un centre de tri de valorisation à Monte, avec un financement qui a été fixé unilatéralement sur le PTIC à 80 %. Dont acte.

Ce que je dis, c'est que, et puis vous le savez en plus, quand on a mis 1 ou 2 centres de tri, nous en avons discuté, la raison pour laquelle nous mettions 1 ou 2 centres de tri, aujourd'hui, on est sur 1 centre de tri parce qu'on a intégré la valorisation et qu'on est dans une recherche d'efficacité. Mais la recherche d'efficacité, elle ne peut pas nous faire renoncer à ce qu'est l'épine dorsale : c'est le tri. Aujourd'hui, le tri, il n'y a aucune garantie, qu'il soit mis en œuvre, ni financé dans des proportions qui nous permettent d'atteindre nos objectifs.

Donc, on reste dans un conditionnel qui laisse la porte ouverte et qui doit nous permettre ensemble, après l'approbation du plan, de faire l'analyse dont parlait Jean-Christophe Angelini et d'autres, c'est-à-dire la soutenabilité budgétaire de l'ensemble, les 80 M€ d'investissement de Monte, les 20 M€ de fonctionnement de Monte, la trajectoire financière du coût du traitement, la trajectoire financière du coût de la collecte, etc., mettre en œuvre le tri. Et puis, le deuxième centre de tri, s'il est nécessaire, eh bien, il est prévu par le plan. Et puis, de façon logique, je pense qu'il viendra le moment venu dans la région de la CAPA qui est le deuxième ou le premier, la première grande intercommunalité avec les intercommunalités voisines productrice de déchets.

Donc moi, il me semble que le plan en l'état de sa rédaction, il est équilibré, il laisse tous les possibles, il trouve les points de compromis nécessaires et il nous permet de faire la route ensemble.

Donc, favorable à la rédaction initiale et défavorable à l'amendement.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Présidente, je demande une suspension de séance, s'il vous plaît.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Elle est de droit.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci.

**La séance est suspendue à 18 h 43 et reprise à 19 h 30.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. Donc, concernant cet amendement, nous en étions à l'examen de l'amendement déposé par « Un Soffiu novu ».

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

L'amendement est retiré, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

L'amendement est retiré. Bien, donc il ne nous reste plus qu'à voter sur le rapport...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Explications de vote !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je pense qu'on a passé un après-midi qui a été marqué du sceau d'une humilité rare sur ce sujet que vous avez qualifié de volcanique, Monsieur le Président, et d'un esprit de responsabilité qui nous a, tous, je crois, animé, à la fois dans la précision qui sied à ce dossier très complexe et à la fois dans la recherche d'un équilibre qui est fait de conviction mais aussi de clarté.

Moi, je voudrais vous dire que, au nom du groupe, on mesure l'effort, le chemin que vous avez parcouru depuis des années.

Vous avez cassé beaucoup de choses en arrivant, Vico, Viggianello, Prunelli d'une certaine manière en maintenant, et puis vous êtes revenu, tout en

essayant d'être fidèle à vos convictions, à vos engagements, vous êtes rentré dans le principe de réalité. Vous avez cassé, vous avez réparé. Un peu comme Carglass, « Carglass répare, Carglass remplace ». Vous vous beaucoup, beaucoup démené pour coller à l'exercice du pouvoir.

C'est dur l'exercice du pouvoir, Monsieur le Président. Il y a à la fois la légalité dans laquelle vous ne pouvez pas échapper, mais aussi le principe de réalité.

Nous avons voulu aujourd'hui que vous alliez un peu plus loin dans le principe de réalité en vous demandant d'acter la nécessité de fixer 2 centres de surtri. Pour des raisons résiduelles de militantisme actif, vous vous refusez à aller jusque-là. Mais le principe de réalité vous rattrapera, Monsieur le Président. Dans les mois, dans les années qui viennent, on ne peut pas imaginer qu'il y ait un centre de surtri en Haute-Corse et que le premier producteur de déchets en Corse-du-Sud ne bénéficie pas, par homothétie ou par symétrie du même équipement, et nous le savons bien.

Et cet exercice de clarté et cet exercice de responsabilité, vous ne le poussez pas au bout. On ne va pas vous en tenir rigueur, on va simplement se souvenir dans quelques mois, dans quelques années, lorsque nécessité fera loi, lorsqu'il faudra bien ouvrir ce centre de surtri, on vous rappellera que NOUS avons été au rendez-vous et que NOUS vous avons demandé cet exercice de clarté qui ne se suffit pas à 1 ou 2. Il eut mieux fallu, de notre point de vue, dire 2 plutôt que 1 ou 2.

Pour autant, je pense que l'heure est à la responsabilité. Nous avons un tas d'acteurs qui ont agi en responsabilité. Je pense au SYVADEC, je pense aux communautés de communes aujourd'hui qui attendent, je pense aux Corses qui attendent que nous soyons en situation d'avoir une feuille de route. Une feuille de route, elle n'est pas forcément prescriptive, il y a des choses qui sont dites, qui ne seront pas faites et puis il y a des choses qui ne sont pas dites et qui seront faites quand même.

Donc on va voter sur le chemin parcouru et sur l'esprit de responsabilité qui vous anime et dont nous venons de dire aujourd'hui qu'il n'était pas suffisant, mais que nous voulons aujourd'hui, en défi, j'allais presque dire en challenge aujourd'hui partager avec vous.

Donc, nous allons aujourd'hui voter ce plan, mais nous vous rendons attentif à une chose : c'est qu'il ne faudra pas reprocher à l'État de faire ce que vous ne faites pas. Il ne faudra pas reproduire l'exercice de Monte, il faudra un second centre de surtri et nous ne voulons pas rentrer dans une logique où on se départit de nos responsabilités en attendant que ce soit l'État qui fasse le job.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, explications de vote, je vous en prie.

**M. Véronique PIETRI**

Alors moi, comme vous vous en doutez, je ne reparlerai pas du fond, puisque nous avons été empêchés dans la démonstration qui était la nôtre sur les approximations de certaines données, et c'est bien dommage comme vous l'avez relevé, mais malheureusement ça s'est passé comme ça.

Donc, je reviendrai un petit peu sur la forme pour vous dire que cette forme, elle donne l'impression de vouloir éviter les critiques par 2 moyens qui sont utilisés quelquefois dans cet hémicycle vis-à-vis de notre groupe : en limitant la parole quelquefois ou alors en remettant en cause des chiffres, comme vous l'avez refait aujourd'hui Monsieur Pozzo di Borgo, comme si nous avions la volonté de les manipuler, de manipuler les chiffres à notre avantage.

Donc, j'espère que ce n'est pas un procédé volontaire. Mais dans le doute et par rapport à ce qui s'est passé donc, nous voterons contre.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Josépha.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente.

On ne va pas refaire le débat, mais je continue de penser et n'ai pas été convaincue par des arguments, que certes je respecte, qui ont été avancés, visant à dire que ce plan pouvait être approximatif. Je pense qu'il ne pouvait pas l'être. Et je vous renverrai au jugement du TA sur le PRPGD de Normandie notamment et notamment sur les CSR, où il aurait fallu être beaucoup plus précis sur les études et beaucoup plus précis, ne serait-ce que pour tenter de nous convaincre du choix que vous opérez, c'est-à-dire en conscience, parce que j'entends parler de responsabilité. C'est toujours en responsabilité que je tente de me déterminer.

Et en responsabilité justement, sur les CSR, j'aurais voulu que vous permettiez aux élus de se prononcer, je le répète, en conscience, avec des



résultats d'études économiques sur les coûts, sur l'impact environnemental, sur le dimensionnement. Et je continue de vous dire que ça aurait pu être possible.

Et au-delà du légalisme, je vais me détacher du légalisme, je pense que vous auriez dû le faire pour les principes que vous portez, pour les principes que nous avons à un moment donné porté ensemble et que j'espère vous portez encore au-delà du légalisme, vous auriez dû aller plus loin.

Vous avez beaucoup parlé de politique volontariste en matière des déchets, eh bien il aurait fallu peut-être y aller plus fort, plus fort, sans remettre à un moment donné aucunement en cause le périmètre et le respect des compétences des uns et des autres.

Vous m'avez répondu, je n'ai pas été pour autant convaincue et je continuerai ici de le dire et de tenter quand même d'œuvrer à ce que je pense, à ce que nous pensons être dans l'intérêt de la Corse.

Et enfin, je pense qu'il aurait été aussi possible, non pas en organisant et en encadrant la privatisation, comme cela peut se faire dans des DSP, par la recherche d'un bénéfice raisonnable, par la lutte contre les surprofits, mais en actant le choix résolu, le choix résolu de la maîtrise publique des outils dans un secteur stratégique que sont les déchets, et non pas seulement en en faisant un vœu pieux, un objectif affiché, mais en faisant le choix, un choix résolu.

Je crois que malheureusement. Et je le dis sereinement, sans dogmatisme justement, puisqu'avec pragmatisme, j'aurais souhaité pouvoir disposer de l'ensemble des éléments me permettant de me prononcer autrement, ces conditions aujourd'hui ne sont pas réunies pour adopter un document qui engage la Corse pour les 12 prochaines années. Je pense que nous n'avons pas le droit à l'approximation.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres explications de vote ? Jean-Christophe et ensuite Louis Pozzo di Borgo.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Oui, d'un mot.

Notre groupe, bien sûr, maintient son principe, dirons-nous, quant au rapport qui a été proposé.

J'entends ce qui est dit par Véronique au titre du groupe « Core in fronte » auquel elle appartient, bien sûr ce qui est dit par Josépha, pour n'évoquer que les groupes issus de la famille nationaliste.

J'entends également ce que dit une autre partie de l'opposition relativement à l'urgence et à la situation de crise dans laquelle nous nous trouvons.

Donc, je le répète, nous ne comptons pas, pour notre part, et compte tenu de tout ce qui a été développé, nous opposer. Néanmoins, nous nous abstiendrons sur ce rapport, compte tenu encore une fois de tout ce que je viens d'entendre.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Louis Pozzo di Borgo !

**M. Louis POZZO di BORGIO**

Merci, Mme la Présidente.

En quelques mots. D'abord rassurer tous mes collègues et plus particulièrement mes collègues du groupe « Core in Fronte », il n'est pas question de remettre en doute l'honnêteté intellectuelle, ni de Paul-Félix, ni du groupe.

Simplement, le flux et les tonnes qui nous ont été présentés, j'ai simplement dit qu'elles sont, non pas à vérifier, mais à analyser et à digérer.

Ceci étant dit, donc il n'y a pas de remise en question de l'honnêteté des uns ou des autres.

Sur le « 1 ou 2 centres », et non pas pour rouvrir le débat, ça viendra en explications de vote, ce n'est pas parce qu'on doit un parallélisme des formes visiblement entre Ajaccio et Bastia que l'on doit sans doute donner un blanc-

seing à un second centre de surtri, alors que le premier n'est pas encore en fonction. Pourquoi ?

S'il doit y avoir ce second centre de surtri, c'est parce que le premier aura fait ses preuves. Ce n'est pas parce que Bastia a eu un centre qu'Ajaccio doit avoir un centre. C'est bien parce que la fonctionnalité du premier démontrera qu'il y a un gain évident en termes environnemental et économique que nous pourrions effectivement, bien plus qu'analyser, valider le second centre.

On n'est pas là dans une course à l'échalote entre Bastia et Ajaccio, à savoir qui a eu quoi, mais bien dans un exercice de responsabilité où nous nous devons d'avoir du recul sur un tel investissement.

Je le rappelle, et ce sera la fin de mon propos, 70 M€ d'investissement, 22 M€ par an sur 8 ans, ça se réfléchit, ça se pense. Il nous faut un retour d'expérience pour valider le second centre. Ce n'est pas du militantisme effréné, ce n'est pas un pas en arrière, ce n'est pas un pas de côté, c'est juste l'exercice de responsabilité.

Bien entendu, Monsieur le Président, notre groupe votera ce rapport.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Une demande de d'explication de vote ? Non.

Moi, je vais juste préciser quelque chose, parce que je voudrais rassurer Véronique Pietri.

D'abord, les temps de parole dont vous bénéficiez chacun ici sont définis par les électeurs, d'une part, et, d'autre part, ils sont définis par un règlement intérieur que nous avons voté tous ensemble et largement débattu. Et Paul-Félix Benedetti a participé à la définition de ce règlement intérieur.

Il y a eu, je le précise, je le reprecise, au moment de la commission permanente et précédemment, la veille ou quelques jours avant, une réunion avec tous les assistants de groupes, une question qui a été posée deux fois pour savoir si les temps de parole seraient doublés. Ils n'ont pas été doublés. Et néanmoins, tout le monde a bénéficié non seulement de son temps de parole, mais d'un peu plus. Et j'ai ici, la preuve par le secrétaire de séance et par le secrétaire général de l'Assemblée de Corse.

Donc, je ne peux pas laisser dire que quelqu'un ait été lésé. J'ai simplement demandé, tout le monde a bénéficié de temps de parole en plus, et je

peux même vous donner l'augmentation des pourcentages, et on ne va pas rentrer là-dedans après le débat très intéressant, avec les opinions de chacun, que nous avons eu sur un sujet ô combien important pour la Corse et pour les Corses.

Ensuite, chacun se positionne comme il veut, mais il ne faut pas trouver de prétexte aux temps de parole ou à l'interruption de vos allocutions, parce que vous aviez déjà dépassé votre temps, il ne faut pas trouver un prétexte ensuite pour justifier un vote.

Voilà, je tenais à le préciser, parce que la démocratie, c'est ça. C'est les urnes et ensuite c'est les règles collectives que l'on se donne et qu'on doit respecter pour traiter des affaires de la Corse et des Corses.

Je crois que ça c'est très important. Je crois qu'on travaille tous très bien ensemble en commission, dans toutes les réunions, aujourd'hui aussi ici. C'est très, très important.

Voilà, je tiens à le préciser en tant que Présidente de l'Assemblée de Corse, parce que les gens nous entendent et c'est bien dommage de ternir l'intensité et l'intérêt d'un débat ô combien important pour notre société.

Monsieur le Président, je me tourne vers vous, si vous souhaitez intervenir ? Monsieur le Président de l'Office de l'environnement ? Non.

Donc, très bien, nous allons pouvoir mettre au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc le rapport est ADOPTE à une large majorité.**

(Pour : Fà Populu Inseme, Un Soffiu Novu, M. Pierre Ghionga

Contre : Core in Fronte, Mme Josepha Giacometti-Piredda

Abstention : Avanzemu)

Oui, je vous en prie !

**M. Xavier LACOMBE**

Juste une précision, nous sommes peut-être le seul groupe qui n'a pas utilisé son temps de parole !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, il a été utilisé.

**M. Xavier LACOMBE**

Il a été utilisé, ? Juste, nous n'avons pas dépassé. Votre pourcentage est vite calculé !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais il était juste au-dessus quand même !

**M. Xavier LACOMBE**

Premier point, mais laissez-moi terminer ! Laissez-moi terminer !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il était juste au-dessus, voilà !

**M. Xavier LACOMBE**

Laissez-moi terminer, maîtresse ! Nous ne sommes pas à l'école maternelle quand même ! Laissez-moi terminer, laissez-moi terminer, je vous en prie !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce genre de remarques est inadéquat !

**M. Xavier LACOMBE**

Ce pourcentage aurait pu être accordé à notre groupe, nous en faisons, si vous le souhaitez... Ce n'est pas grave, on ne va pas discuter tout simplement de cela.

Mais je voulais juste apporter une précision. Que les financements à 70 ou 80 M€...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, non, non, vous n'avez pas la parole, c'est fini !

**M. Xavier LACOMBE**

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Voilà, c'est fini. Non, non ! Là c'est moi et j'assume.

Stop ! C'est bon. C'est bon, voilà. Donnez l'exemple ici tous et venez à l'Assemblea di a Giuventù et vous verrez comment les jeunes apprennent eux, à travailler avec les règles parlementaires, en respectant toutes les règles.

**M. Xavier LACOMBE**

Nous avons donné l'exemple, nous n'avons pas dépassé notre temps de parole, Madame la Présidente !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Légèrement ! Légèrement une minute !

**M. Xavier LACOMBE**

Nous n'avons pas dépassé notre temps de parole, donc nous avons été exemplaires !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais oui !...

**M. Xavier LACOMBE**

On ne va pas se taire et s'incliner devant vos propos ! Nous n'avons pas dépassé notre temps de parole, je le répète et je le maintiens, nous avons été exemplaires ! Je le maintiens !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Moi, je maintiens qu'il a été dépassé ! Et de toute manière il n'y a pas de récompense, malheureusement pour ceux qui respectent les temps de parole. Voilà, ce n'est pas prévu au règlement, ça vous va ? Est-ce que ça vous va ? Très bien ? Parfait ! Oui, j'ai raison ! J'ai raison !

Très bien, donc le rapport est voté à une très large majorité. C'est très bien, nous sommes contents pour la Corse et pour les Corses, et surtout pour l'environnement.

Voilà, merci ! Très bien.

Maintenant, je me tourne vers l'Exécutif, quel rapport souhaitez-vous passer ? Monsieur le Président, je peux vous proposer soit une légère interruption, parce que je vois que tout le monde fatigue aussi, avec la possibilité de se restaurer très rapidement ? Nous avons prévu un petit point de restauration très rapide, soit nous continuons à travailler ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

On continue un peu ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais il y aura interruption quand même après. Eh bien on continue, je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

U raportu 158 ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président, permettez, juste avant que vous ne présentiez le rapport 158, que je vous fasse voter, s'il vous plaît, la dérogation au régime ordinaire des temps de travail pour le secrétariat général, parce qu'il est 19h50.

**DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL  
du PERSONNEL du SECRETARIAT GENERAL  
de l'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Très bien, merci.

**Donc, le rapport est ADOPTE.**

Alors, Monsieur le Président, vous avez la parole ?

INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /  
ENSEIGNEMENT -FORMATION – RECHERCHE

**Raportu n° 158 : Aduzzione di u Cuntrattu di Pianu Regionale di sviluppu di e furmazione è di l'orientazione professionale (CPRDFOP) 2024-2028**

**Rapport n° 158 : Adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2024-2028**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers conseillers,  
Chers collègues,

Notre amie Antonia Luciani étant, contre sa volonté, absente, il m'échoit de vous présenter le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle, autrement appelée CPRDFOP, on l'appellera « le contrat », si vous le voulez bien.

C'est une tâche difficile de construire ce contrat, d'abord, parce que c'est difficile de se projeter sur les emplois de demain.

C'est difficile d'intégrer les grandes, toutes les grandes stratégies régionales. Je pense au SRDE2I ou au PRIC que présentera un peu plus tard mon ami Gilles Giovannangeli.

C'est difficile aussi d'intégrer les évolutions légales et multiples décidées par l'État.

Et c'est difficile de coordonner les nombreux acteurs.

Et le travail qu'a fait Antonia avec l'ensemble des équipes a essayé de répondre à tous ces défis.

Le contrat, c'est un document contractuel cadre signé par la Collectivité de Corse, l'État et les partenaires sociaux. Il a vocation à définir des priorités et des plans d'action en matière d'orientation et de formation professionnelle pour la période des 5 prochaines années.

Son objectif, c'est d'anticiper et de répondre aux besoins de compétences des territoires.



Il constitue l'instrument central de définition, de planification, de coordination des politiques territoriales en matière d'emploi, d'orientation, de formation professionnelle.

Il vise d'une part à renforcer un réseau d'information et d'orientation et d'accompagnement performant, efficace et efficient, afin d'aider les publics à effectuer un choix de formation et un choix de carrière qui soit le plus éclairé possible.

Il vise aussi à adapter l'ensemble des dispositifs de formation : la voie scolaire, l'apprentissage, la formation des demandeurs d'emploi, la formation des salariés. Donc, d'adapter l'ensemble de ces dispositifs aux réalités économiques et sociales de notre territoire. L'objectif étant de favoriser l'accès, le maintien, le retour à l'emploi des femmes et des hommes, d'apporter aux entreprises et aux territoires insulaires des compétences nécessaires à leur développement, d'accompagner aussi, et c'est nouveau, les dynamiques territoriales en développant une offre de formation sur l'ensemble de l'île.

Il est important de rappeler que l'élaboration de ce nouveau contrat s'est déroulée de façon très partenariale et collaborative au sein du Comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle, le CREFOP, l'instance consultative quadripartite entre la Collectivité de Corse, l'État, les partenaires sociaux et les acteurs locaux.

Une commission ad hoc du CREFOP, dont je salue le travail de la présidente, notre collègue Madame Vannina Chiarelli-Luzi et qui, en coprésidence avec Monsieur Louis Ducreux, représentant la la CFDTA, a été chargée donc d'élaborer donc ce contrat.

L'élaboration du nouveau contrat s'est construite à partir de l'évaluation du précédent, qui datait donc d'entre 2017 et 2022, mais aussi et surtout à partir de remontées du terrain et d'une très large concertation à travers des ateliers de réflexion qui se sont déroulés sur tout le territoire. Ils ont été lancés, ça fait 2 ans, avec la présentation de la méthodologie de travail, et se sont poursuivis au cours de l'année 2023, puisque l'objectif, je vous le rappelle, était de réaliser un document co-construit qui soit le reflet des travaux menés par l'ensemble des partenaires, mais aussi de ne pas se contenter d'un bilan quantitatif qui répertorie des indicateurs. Il fallait dresser un bilan qualitatif le plus exhaustif possible, qui valorise les travaux et projets menés par l'ensemble des partenaires, en extraire les atouts et faiblesses qui constituent la priorité de ce nouveau contrat, et enfin construire un document de réflexion qui apporte une véritable plus-value et qui soit le point de départ du contrat.

L'objectif était d'analyser les actions réalisées, d'approfondir la réflexion sur la pertinence de reconduire les actions dans le nouveau contrat, tout en relevant des enjeux et défis structurels et futurs pour la Corse.

Un défi démographique d'abord, puisque la population corse devrait atteindre plus de 370 000 habitants d'ici 2070. On se met dans un long temps, puisqu'on forme des jeunes.

Le défi économique avec comme gageur d'essayer de bien cibler les compétences pour les emplois de demain.

Et puis bien sûr le défi écologique, car la transition écologique impacte et va impacter encore plus le marché de l'emploi.

Ces ateliers ont permis d'évaluer donc le présent contrat, avec ses points forts et ses points améliorés, et puis ils ont permis donc d'engager une large concertation permettant de dégager des priorités pour le nouveau contrat.

Parmi les points forts constatés de l'ancien contrat est que c'était un document co-construit et partagé, il y avait une coordination et une animation dynamique et réactive de la direction de la formation, une mise en synergie des acteurs de la formation, des actions innovantes et adaptées au tissu socio-économique, et aussi des acteurs nombreux et impliqués, et engagés au service de l'action.

Concernant les points à améliorer :

Il nous paraît essentiel de mieux identifier des pistes d'actions réalistes et réalisables. Vraiment essayer de coller aux réalités du marché actuel et futur de l'emploi.

Veiller à l'opérationnalité des projets.

Désigner un référent en charge du suivi et de l'évaluation pour chaque fiche.

Réaliser des points d'étape réguliers.

Proposer des indicateurs d'évaluation qualitatifs qui soient plus adaptés aux objectifs du contrat.

Ce contrat donc s'est également nourri des remontées de terrain issues des comités locaux de formation.

Ainsi, entre février 2022 et février 2023, près de 250 personnes ont participé à ces concertations territoriales organisées par la Collectivité de Corse et France travail.

Ces concertations ont abouti à un document de restitution qui a accompagné la Collectivité de Corse et France Travail, grâce à un cabinet privé, et cet accompagnement a été une grande expérimentation.

Ce document, étayé par l'évaluation du précédent contrat, constitue la matière première dont la Commission s'est emparée afin de construire donc un document très opérationnel.

Je souhaite rappeler aussi que d'autres travaux viennent en complément de ce contrat et participent au défi que devra relever notre système de formation.

Deux exemples peuvent être présentés :

L'interconsulaire régional, qui regroupe les chambres de métiers et chambres de commerce, s'est vu confier dans le cadre du Pacte régional à l'investissement dans les compétences que présentera tout à l'heure mon collègue, la mise en place d'un dispositif de collecte permanent des besoins en compétence et formation des entreprises sous forme d'enquêtes régulières et d'audits en face à face. Ce dispositif vise à caractériser les besoins en compétences des entreprises et à tester une nouvelle méthode pour tenter d'y répondre en continu. Parce que l'objectif, c'est vraiment le continuum de l'action, c'est-à-dire ne pas stopper ces actions et revenir interroger les entreprises quelques années plus tard.

Deuxième exemple, I Scontri di a furmazione prufeziunale, les Assises de la formation professionnelle organisées en octobre 2023 en partenariat avec les services de l'État, par la Collectivité de Corse, qui ont été une vraie réussite.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires que je souhaite remercier pour leur engagement et notamment, celle des membres du CREFOP tout au long de ce processus, qui ont su formaliser les orientations et permis de faire émerger 4 défis et 11 objectifs opérationnels pour le nouveau contrat.

Je le rappelle, ces 4 défis et 11 objectifs sont en cohérence avec le PRIC que nous allons vous présenter tout à l'heure et le SRDE2I que votre Assemblée a validé.

Chaque défi se décompose en objectif à atteindre qui constitue le cœur des actions à mettre en œuvre. Des actions concrètes, réalisables et répondant à une volonté commune d'optimiser l'appareil de formation.

Alors les 4 défis qui structurent les actions sont les suivants :

Tout d'abord, mieux identifier et partager les besoins des entreprises et des territoires, évidemment, à travers notamment la mise en place d'une remontée des besoins dynamique (c'est très important d'avoir ce continuum de l'action), mais aussi qualitative au plus près des territoires. Et ça, nous avons pu le faire grâce aux comités locaux de formation.

Deuxième défi, c'est attirer davantage les publics vers la formation, en mettant en place une observation du public et des territoires, en valorisant les métiers en tension ou émergents et en réalisant une cartographie des aides à la formation déployées sur l'ensemble du territoire.

Troisième défi, c'est améliorer l'entrée en emploi après la sortie de formation, en renforçant le lien entre la formation et l'entreprise, en construisant un dispositif d'accompagnement permettant de lever les freins à l'emploi, en impliquant les entreprises dans le déroulement des formations.

Quatrième défi, c'est mieux prendre en compte la langue et la culture corses dans la formation professionnelle, notamment en augmentant le nombre d'heures d'enseignement de la langue corse dans les secteurs prioritaires, en poursuivant l'enseignement de la langue corse dans la formation professionnelle et en intégrant la langue corse dans des formations qualifiantes certifiantes, diplômantes afin de favoriser la pratique de la langue.

Sont également définis, au-delà de ces 4 défis, des cibles : le contexte, la finalité, les méthodes d'action.

Chaque objectif est défini à travers son pilotage, les partenaires impliqués, l'éventuelle calibration financière, le territoire géographique et une description de l'action. Tout ça, vous avez pu le lire en examinant le contrat qui vous est proposé.

Pour votre parfaite information, je souhaite vous indiquer aussi que le projet de CREFOP 2023-2028 a été approuvé en séance plénière du CREFOP réuni le 5 juin 2024, par l'ensemble des partenaires.

Au regard du rapport et des différents documents présentés, je vous propose donc d'approuver ce contrat pour la période 2024-2028, et je vous remercie de votre attention.

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, remplace la Présidente de l'Assemblée, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un rapport de la commission sociale.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Monsieur le Président.

La Commission a émis un avis favorable avec une absence des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et de Monsieur Pierre Ghionga, non-inscrit.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. La commission des finances ?

**M. Joseph SAVELLI**

A émis un avis favorable sur le rapport avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Donc, j'ouvre le débat.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Saveriu.

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Président.

Rapidement, mais quelques interrogations quand même.

J'avais un peu feuilleté les précédents contrats, j'avoue honnêtement ne pas y voir de grandes différences avec les nouveaux défis que je découvre sur celui-ci

Deux ou trois questions comme ça, rapides et techniques.

J'attendais vraiment qu'il y ait des sommes, en tous les cas qu'il y ait des propositions de perspectives avec ce que ça peut engager comme finances.

Et deuxièmement, je cherche désespérément les filières qui vont être mises en place. En dehors des objectifs et des grands défis, il n'y a pas de... Sauf dans un des deux dossiers, j'ai vu que dans les carrières sanitaires et sociales, par contre, il y avait un travail de fond qui était très bien fait.

Mais, sur le reste, bon... Donc, la question de combien ça coûte, pour reprendre le générique d'une émission très connue, et deuxièmement, c'est quoi les filières qui sont avancées dans ce contrat ?

Encore une fois, je le répète, des défis sur lesquels on peut adhérer sans équivoque. Il n'y a pas de souci. Y compris sur le quatrième que le Président de l'ADEC a énuméré, celui qui permet enfin d'intégrer socialement dans la formation aussi, de renforcer l'usage de la langue.

Alors, là-aussi, il va falloir qu'on m'explique exactement la finalité et comment, en dehors des certifications, ça va être ensuite déployé sur l'ensemble du tissu économique, social et de formation.

Voilà. Donc, c'était les deux ou trois interrogations que j'avais, en espérant que le service formation mouline un peu plus, parce que beaucoup d'acteurs s'en plaignent un peu à l'heure où on parle.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Vannina.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, ce document est en continuité avec le précédent CPDRFOP élaboré pour les 5 prochaines années et constitue le cadre donc stratégique pour la coordination des politiques de formation et d'orientation sur notre territoire.

Moi, je voudrais revenir sur les conditions d'élaboration du document, surtout sur la co-construction, qui a été l'un des fondements de la méthodologie. C'est au sein donc de la commission idoine, comme l'a rappelé le Président de l'ADEC, qui a été appelée la Commission CPRDFOP, que se sont déroulés les

travaux et cette instance a représenté un cadre facilitateur pour l'élaboration du document.

Des ateliers ont été mis en place sur la base de problématiques identifiées, d'une part, lors du bilan du précédent document et, d'autre part, à l'occasion des différents travaux menés par les CLF.

Tout d'abord, sur le bilan : il a représenté une étape liminaire indispensable parce qu'il apparaissait nécessaire de s'appuyer sur une évaluation fine et détaillée du réalisé, afin de proposer des axes de développement qui soient pertinents, s'inscrivant dans une logique de continuité. Il a été conduit dans le cas d'une instance quadripartite qui a réuni pas moins de 22 directions, services, associations ou structures ; véritable gage de co-construction. Et le point fort de cette évaluation est sans conteste son contenu extrêmement innovant et solide. Il y répertorie des initiatives et des projets qui ont répondu aux problématiques locales mises en avant par le précédent document.

Sur les CLF, le CPRDFOP s'appuie en outre sur des remontées de terrain qui ont été menées à travers 7 micro-territoires, les comités locaux de formation. Ces rencontres, à l'initiative de notre collectivité et organisées en partenariat avec Pôle Emploi, ont réuni les entreprises, les branches professionnelles, les opérateurs de compétence, et autres acteurs institutionnels sous forme de réunions territoriales et thématiques. Elles ont permis d'aborder un ou plusieurs secteurs et de recenser les besoins en compétences, tout en identifiant des problématiques de plusieurs ordres.

Des questionnements liés à la forte ruralité ont également été cités, comme le développement du téléenseignement et la mise en place de tiers lieux pour faciliter l'accès à la formation dans les zones rurales, ainsi que des problèmes liés au transport ou à l'hébergement.

Au regard des éléments soulevés, le CPRDFOP que vous nous présentez aujourd'hui tient compte des évolutions, des particularités, des complexités et des forces de notre environnement. Il est le fruit d'une observation qui a permis de mieux identifier nos priorités, d'élaborer des actions concrètes et pertinentes.

Le jeu est de permettre à chacun de se former dans des conditions optimales pour contribuer au développement de notre territoire.

Donc, vous l'avez bien compris, nous accompagnerons ce rapport.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Josépha.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Alors, c'est un document effectivement, et ça a été rappelé par le conseiller exécutif qui a eu la charge de le présenter, stratégique revêtant une certaine complexité.

Le dernier, j'étais encore conseillère exécutive lorsque j'avais eu à le présenter de l'autre côté de cet hémicycle. J'ai retrouvé, pour ce qui est des objectifs, un certain nombre d'objectifs qui avaient déjà été ceux de 2017. À mon sens, il fallait en ajouter de nouveaux puisque, au regard de l'évaluation, vous avez, et c'est écrit dans le document, fait la liste des points forts et des points faibles. J'aurais eu à en ajouter très objectivement des deux côtés, des points forts et des points faibles qu'il fallait conforter.

Mais ce qui manque et ce que nous avons tenté de mettre en œuvre lors du précédent CPRDFOP, et qu'il aurait été heureux de poursuivre avec beaucoup plus d'acuité, c'est justement le fait, et à l'époque où je l'avais présenté, je l'avais rappelé, qu'il nous fallait effectivement nous conformer, parce qu'il faut voter des grands contrats de plan, des schémas, mais il fallait les confronter à notre réalité et faire descendre à l'échelle de la dentelle du territoire, du local de l'hyper local.

Nous avons commencé à faire des démonstrations, notamment à l'époque avec la com-com et la commune de Portivechju ; je ne sais pas si ça a été poursuivi, je ne sais pas si ça a été abandonné, avec certaines communes et intercommunalités où nous avons réuni les chefs d'entreprises, les acteurs de la formation.

Ce qui manque en revanche, je vois « objectifs cibles », mais je ne vois pas les fiches actions. Fiches actions, c'est-à-dire que nous sommes en Corse et que nous savons que, dans une même salle, on peut réunir à peu près tous les opérateurs sur une même problématique. A un moment donné, ça, ça peut être fait, et on le fait. Mais après, il faut le décliner.

Il faut dégager l'action à la dentelle. Là, on est dans le grand schéma qui pourrait s'appliquer à des régions françaises. On reste sur des affichages de grands principes, faire de la proximité, rapprocher le formateur de la formation, le former du formateur...



Concrètement, comment on le décline ? Parce que le maillage, il avait été entamé. Donc, ce qui aurait été bien dans points forts/points faibles, continuez de le décliner, peut-être le préciser, très certainement l'améliorer, très certainement l'améliorer parce qu'il avait besoin d'être amélioré.

Et pour terminer aussi sur la question de l'usage de la langue. Moi, ce que je regrette un peu, c'est qu'on ne saisit pas l'opportunité de la proximité, on ne la voit encore trop souvent qu'en contrainte. Il faut saisir aussi l'opportunité.

Et ensuite et je termine, sur la question notamment de l'usage de la langue corse dans l'outil de formation. Il y avait 60 heures obligatoires. D'ailleurs, nous avons été à l'époque attaqués et nous avons maintenu l'obligation, avec d'ailleurs l'accord de tous les organismes de formation et leur concours. Mais là, aujourd'hui, vous souhaitez passer à 100 heures, nous pouvons y voir qu'avantage, sauf que moi c'est le petit sous-titre juste en dessous qui me gêne un petit peu « 100 heures de formation mais en axant là où la langue corse (c'est peut-être une surinterprétation que je fais, mais il faut toujours être attentif) est un besoin d'usage dans le métier visé », non ! Parce que ça, ça va réduire. On va augmenter les heures et on va réduire le spectre.

Nò, a lingua corsa deve esse in tutti l'insignamenti.

È in più, l'organismi di formazione avianu cuminciati à fà un travagliu di vocabulariu, d'assestu, di tuttu què. Dunque, mi pare ch'è l'averanu cuntinatu, ci hè a materia dinò nantu à què.

Dunque, veradimente, avvicina stu pianu di a realtà concreta, rende lu operaziunale è fà di manera à ciò ch'è tutti l'attori sianu veradimente cunsultati, Una valutazione un hè micca una semplice cunsultazione, ghjè una valutazione.

### **M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Paul-Félix Benedetti et Nadine Nivaggioni.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Alors, moi, juste pour me faire l'écho de ce qui a été soulevé au CESEC, c'est que ces plans, ils sont faits en concertation avec le CREFOP, qui est l'organisme paritaire chargé de faire une évaluation de l'efficacité des politiques publiques de formation et des besoins. Et que dans ce CREFOP, où siègent les organisations syndicales, le STC, il en est écarté pour des raisons diverses et variées, probablement avec un point de droit. Mais je voudrais qu'on regarde au niveau de la Collectivité de Corse comment on peut résorber à

l'avenir cette absence structurelle qui, je pense, n'est pas naturelle et elle est de nature à apporter des représentations du monde salarié, qui n'est pas le monde salarié réel de la Corse quand on a un syndicat ultra majoritaire qui en est écarté de manière forte.

Voilà, c'est tout ce que j'avais... Sinon, le plan semble construit de manière cohérente et logique.

Ensuite, bien entendu, ce sont des documents qui, par nature, sont routiniers et qu'il appartient ensuite à la Collectivité territoriale, qui est quand même le principal donneur d'ordres, décideur et opérateur de planification d'imposer des structures de formation qui, au fil des années, se recalcront avec l'évolution des métiers et l'évolution du monde du travail, qui aujourd'hui, en déclinaison post-COVID, a montré toute la mutation vers du télétravail et vers des abandons de certains métiers qui vont faire cruellement défaut dans les années à venir.

Donc je pense qu'il y aura à suivre et à faire évoluer les plans au jour le jour et on ne doit pas rester bloqué, par exemple, sur un dispositif de 4 ans, sur ce qui est écrit. Ce n'est pas une bible, même si là-aussi, c'est quelque chose qui est construit.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Nadine Nivaggioni.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Alors, pour aller dans le même sens que mon collègue, Paul-Félix Benedetti, c'est une instance qui est vouée à évoluer. Aujourd'hui, c'est une instance paritaire organisée entre l'État et la Région, sauf qu'après, la compétence, c'est la région qu'il l'a. Donc, au niveau de la région, nous définissons ensuite notre propre stratégie.

Donc, on voit bien que c'est une strate qui existe au niveau national, qui est appliquée dans toutes les régions. Évidemment, nous y travaillons et nous y participons. Mais effectivement, après, il y a un décalage parce que lorsqu'on définit la politique stratégique de la formation en Corse, c'est la Collectivité de Corse qui le décide. Et là l'État et les organisations paritaires ne sont pas consultés de la même façon, elles ils y participent aussi, mais pas de la même façon.

Alors pour rassurer quand même Josépha Giacometti, c'est dommage parce que les choses n'ont pas pu être présentées de façon concomitante, il y a

les plans d'action et notamment un qui est très important, qui arrive juste certainement à la rentrée, puisqu'il y a tout un travail qui a été fait autour de la programmation pluriannuelle de l'énergie, avec l'ensemble des acteurs de ce domaine et tous les organismes de formation.

Il y a aussi, dans le secteur de la forêt, une action innovante qui a été mise en place avec le lycée de Sartène sur le bûcheronnage, etc., etc.

Donc nous sommes bien, au niveau du CREFOP, avec un volet opérationnel et très applicable, rapidement applicable.

Voilà. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non, donc je donne la parole au Conseil exécutif.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, à toutes et à tous pour vos interventions et remarques.

Alors quelques points particuliers, même si évidemment vous comprenez que ce n'est pas mon cœur de spécialisation.

Tout d'abord, pour répondre, pour parler avec Monsieur Xavier Luciani sur les finances, ce CREFOP ce n'est pas un document budgétaire, c'est un document d'orientations, pour toutes les raisons évoquées d'ailleurs, notamment la possibilité d'adapter les formations au cours du temps. On ne va pas définir à ce niveau-là d'enveloppe budgétaire.

Un autre, vous parliez des filières prioritaires, vous allez les retrouver dans le document. Ces filières prioritaires sont le sanitaire et social, le numérique, le bâtiment avec la rénovation énergétique, l'agriculture et puis toutes les filières que vous allez retrouver dans le SRDE2I. Je pense notamment à l'audiovisuel, aux métiers de la culture.

Merci, Madame LUZI, pour le rappel de la construction de ce document, parce que ce qui a changé, je crois, c'est vraiment la concertation avec le nombre de personnes qui ont été consultées, plus de 250. Ce qui a changé aussi, c'est le rapprochement des territoires avec les territoires, avec les comités locaux de formation. On a fait plusieurs réunions avec les comités locaux de formation et ça a permis de réunir l'ensemble des acteurs du monde économique et du monde de la formation, et ça a été bien.

Sur ce qui est des fiches-actions et de la dentelle.

Alors les fiches-actions, vous allez les retrouver dans le document. A la fin du document, vous avez toutes les fiches-actions.

La dentelle, ça peut être par exemple – je prends au hasard - dans l'objectif opérationnel n°6 « faciliter le lien entre la formation et le monde économique », vous avez le constat, vous avez les objectifs à atteindre, le bilan des actions passées. Et puis vous avez toute une déclinaison des actions à venir avec les partenaires, les actions réalisées dans l'année, le bilan de ces actions, et quelquefois des zooms.

Par exemple, je vois ici la mise en situation en milieu professionnel. C'est très important pour remettre les gens au contact du travail que de les mettre au contact du milieu professionnel, vous le savez.

Et donc, ces nouvelles dispositions de la loi sur le travail emploi qui permettent ces stages, en quelque sorte, de travailleurs qui sont quelquefois bien loin du monde du travail depuis longtemps, ils sont repris dans le dossier.

Donc, pour chaque objectif, vous avez des fiches et des fiches d'analyse.

Ensuite, il appartient, pour faire vivre ce document, à chaque organisation professionnelle, chaque secteur, chaque entreprise même de faire émerger des besoins, de les faire remonter et pour ça, on a besoin de continuer les comités locaux de formation et on a besoin d'être au plus près du terrain. Je crois que dans ce domaine comme dans bien d'autres, mais dans ce domaine en particulier, si on s'institutionnalise trop, on perd la réalité des choses.

Donc, on a besoin à la fois d'entendre les entreprises dans leur projection de travail, mais on a besoin aussi de répondre aux entreprises, parce que si vous ne répondez pas à leurs besoins, ils vous interrogent une fois et n'y reviennent plus.

Donc je crois que les comités locaux de formation, qui vont continuer à vivre, sont d'excellents moyens d'animer cette remontée du terrain.

Pour dire deux mots des remarques de Monsieur Benedetti, c'est vrai que les métiers de demain, je ne sais plus quelle enquête le disait, mais on connaît à peine 20 % des métiers que nos enfants et nos petits-enfants exerceront demain. Donc, il faut là-aussi être très prospectif et essayer de savoir quelles sont les compétences qui nous manquent.

On arrive à raisonner par le manque, on n'arrive pas encore, à mon avis, pas tout à fait à raisonner par l'anticipation et c'est un enjeu difficile.

Et enfin. Madame Nivaggioni insistait sur les instances paritaires par secteur. On a travaillé dans les métiers du bâtiment, dans les métiers de l'énergie, je crois que vraiment on arrive désormais dans ces grands métiers-là, dans les métiers du tourisme aussi, à bien identifier quels seront nos besoins et comment les couvrir.

Donc, je crois qu'il est important d'avoir un document-cadre qui soit repris dans ce contrat.

Moi, je loue encore une fois l'action de de ma collègue Antonia et des services, qui ont su vraiment renouer ou nouer de façon, peut-être un peu plus étroite, des relations avec les l'ensemble des secteurs professionnels et c'est bien.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Pardon, Madame la Présidente, j'ai oublié de vous dire deux mots de l'avis du CESEC.

« Le CESEC, tout en participant au CREFOP, renouvelle avec assistance sa demande de participation aux commissions formation et emploi de celui-ci.

Le CESEC regrette que le STC ne soit plus habilité à siéger au depuis CREFOP depuis 2011 et souhaite une révision de cette situation.

Le CESEC insiste sur la nécessité de mener des prospectives avant de définir la carte des programmations » ; c'est ce qui a été fait dans le document.

« Le CESEC fait remarquer que la transition écologique est un domaine qui sera à court terme pourvoyeur de nouveaux emplois. Aussi, il considère qu'il serait bon de prendre en compte cet état de fait dans les futures formations.

Il suggère de rajouter un 5<sup>ème</sup> défi : mieux prendre en compte le défi de la transition écologique et des effets du changement climatique dans les formations professionnelles, pour répondre aux changements structurels qu'il entraîne dans l'organisation du travail et la création de nouveaux nombreux emplois ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. Donc on va pouvoir passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Donc le rapport est ADOPTE, merci.**

(Pour : Fà Populu Inseme, Un Soffiu Novu, M. Pierre Ghionga, Core in Fronte

Abstentions : « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA)

Donc, je vous suggère que nous fassions une petite pause de 45 minutes, que nous nous restaurions un petit peu, rafraîchissions aussi et nous reprenons dans 45 minutes, merci.

**La séance est suspendue à 20 h 30 et reprise à 21h15.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, mi girgu versu l'Esecutivu, ghjè Gilles Giovannangeli ch'hà da presentà u cartulare chì vene avà. Ghjè u secondu cartulare, mi pare, nant'à e furnazione.

Avete a parolla.

**Raportu n° 149** : U Pattu Regionale d'Investimentu in e Cumpetenze (PRIC) 2024-2027

**Rapport n° 149** : Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

À ringrazià vi, Madama a Presidenti.

Alors, Alex, tout à l'heure dans sa présentation, en a parlé, l'importance de la formation professionnelle dans un monde en perpétuelle mutation, vous le savez, avec des évolutions et des transformations économiques, transitions écologique, numérique, démographique, des innovations technologiques, l'importance de se former tout au long de la vie n'a jamais été aussi crucial, crucial pour les femmes et les hommes, salariés, chefs d'entreprise pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin de s'adapter aujourd'hui en permanence, pour en quelque sorte être toujours plus compétitifs. Crucial aussi pour les nouvelles générations, pour les jeunes, parce qu'on sait qu'il y a un enjeu d'employabilité fort, surtout en Corse où on connaît un chômage des jeunes élevé. Crucial aussi pour réduire les inégalités sociales, mais aussi territoriales, avec la nécessité de former au plus près des territoires. Et enfin cruciale et essentielle pour répondre aux besoins croissants des entreprises parce qu'on sait aussi que souvent aujourd'hui employer n'est pas simple, même relativement difficile, et qu'on a un certain nombre de secteurs qui sont en tension de ce point de vue-là, et donc crucial aussi pour la richesse et la diversité de nos territoires.

Donc pour cela, pour tous ces enjeux-là, et parce que c'est un enjeu fondamental, que la Collectivité de Corse est particulièrement engagée dans l'action de formation professionnelle, Alex le disait tout à l'heure, elle est engagée à travers les plans et cadres stratégiques, on a vu tout à l'heure le CPDRFOP, mais elle est aussi engagée fortement financièrement. L'exemple de 2024, le plus récent, c'est 27 millions qui ont été consacrés à la formation professionnelle, avec là aussi des choix qui sont forts et significatifs. Le financement de l'AFPA qui est notre opérateur de formation, à la fois parce que c'est un opérateur qui maille le territoire et donc qui répond aux exigences d'irriguer les territoires en termes d'offre de formation, parce que cet opérateur a une ingénierie de formation éprouvée et bien sûr il est aussi en capacité d'organiser toute une série de formations dans des secteurs différents.

Mais elle le fait aussi en soutenant à travers des marchés publics, l'ensemble de l'écosystème de la formation qui, là aussi, couvre le territoire et est particulièrement innovant en termes de proposition de formation.

Enfin, elle l'a fait particulièrement ces dernières années dans un secteur qui est reconnu en tension, qui est aussi primordial parce qu'il rejoint les problématiques de santé et de social, c'est le secteur du médicosocial où on consacre en moyenne plus de 6 M€ dans des programmes de formation par an. D'ailleurs, il y a un rapport qui a été présenté, je crois en CPD à cet effet, qui démontre là aussi à la fois les volumes financiers consacrés, la volonté de venir pallier à des besoins importants liés à la démographie, notamment au vieillissement de la population, mais aussi aux apports de populations et la nécessité aussi d'apporter une couverture territoriale puisque là-aussi, on sait très bien que les besoins ils sont sur l'ensemble du territoire et, par exemple dans ce secteur nous organisons des formations bien sûr à Bastia et Aïacciu, mais à Portivechju, Calvi, Corti, Sartè, Vicu. Donc, on a aussi une volonté forte de couvrir le territoire.

Donc pratiquement 27 millions pour la formation qui sont consacrés chaque année, c'est un effort significatif. C'est donc avec cette vision et cette ambition que, en 2018, notre Assemblée s'était déjà prononcée favorablement et avait approuvé la signature du PRIC 2019-2022 qui avait été prolongée jusqu'en décembre 2023.

Quatre objectifs forts à l'époque : accélérer la transition écologique ; édifier une société de compétences ; ancrer la compétitivité sur l'innovation ; construire l'état de l'âge numérique.

Donc après 5 années de réalisation du PRIC, les constats que nous pouvons faire sont ceux-ci : d'abord sur le volet formation. Il y a plus de 11 464 stagiaires sur la durée du PRIC, 8 662 demandeurs d'emploi. C'est relativement important.

Le PRIC a permis d'actionner des leviers, notamment sur la territorialisation, je vous en parlais, des formations, le développement de l'enseignement à distance, mais aussi l'hybridation des formats d'apprentissage et la transformation des pratiques pédagogiques.

Mais il a aussi permis de travailler beaucoup plus sur le qualitatif à travers la mise en place de formations innovantes et reconnues.

Donc vous avez dans les annexes, l'ensemble du panel de formations qui a été organisé sur les différentes années. Vous voyez qu'on retrouve bien sûr tout le volet insertion, mais le volet du tourisme, les volets agriculture, artisanat, environnement, nautisme, l'ensemble des secteurs d'activité qui ont régulièrement des besoins en emploi et qui permettent donc à tous ces publics, soit en transition, soit en accès direct vers l'insertion, de se former et d'accéder à ces emplois.



Sur le volet financier de l'évaluation, c'est à peu près 105 millions de formations globales sur la période de 5 ans et sur ces 105 millions, pratiquement 29 millions ont été soutenus par l'État. Donc, c'est un montant important.

Mais sur ces 29 millions de recettes de l'État, aujourd'hui, il faut savoir que nous n'avons pas encore bénéficié de l'ensemble des soldes de ces formations et que donc, on peut penser que d'ici 2 ans, le montant de 29 millions sera bien sûr bien plus élevé. Si aujourd'hui il représente 70 % de l'enveloppe maximum qui était prévue par l'État, en bout de parcours, on peut espérer bénéficier jusqu'à 90 % de mobilisation de cette enveloppe.

C'est parce qu'on considère que ce PRIC a été une réussite à la fois pour l'ensemble des bénéficiaires, mais aussi pour la Collectivité de Corse et l'État qui était signataire de ce document, que nous avons avec l'État, proposé à ce qu'il soit renouvelé pour la période 2024-2027.

Il sera renouvelé toujours en priorité sur les publics dits en difficulté, avec une orientation plus forte sur 3 sous-critères. Le premier sous-critère sera les personnes en recherche d'emploi, allocataires du RSA, parce qu'on sait aujourd'hui en Corse et on le constatait dans l'analyse qui nous a faite Bianca Fazi sur les difficultés sociales, donc ce sera les personnes du RSA ; les personnes en recherche d'emploi reconnues travailleurs handicapés parce que nous avons une volonté d'être particulièrement vigilants sur insertion de ces publics ; enfin les personnes en recherche d'emploi seniors de 55 ans et plus.

Pour la mise en œuvre de ces formations, nous mobiliserons 44 M€ sur les 4 années à venir, à-peu-près 11 M€ par an, avec une participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 7 M€ par an et une participation en moyenne de l'État à hauteur de 4,5 M€ les 2 premières années, puis 3,680 M€ en 2026 et 3 268 728 € en 2027.

Donc ainsi, à travers ce PRIC 2024-2027, le choix politique de la Collectivité de Corse d'investir massivement dans la formation professionnelle et continue n'est pas seulement une réponse aux besoins immédiats du marché, mais aussi, vous l'avez compris, une vision à long terme pour le développement économique de notre pays.

Je vous propose donc de voter ce plan régional de formation ou PRIC, plus exactement, d'autoriser le président du Conseil exécutif à signer le protocole d'accord pluriannuel du pacte régional d'investissement dans les compétences, d'autoriser le président à signer la convention financière d'application 2024 et d'autoriser le président à signer les conventions financières 2025, 2026, 2027.

Pour terminer, simplement vous dire qu'il y a un avis du CESEC, et c'est un avis favorable. À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission de l'éducation, évidemment.

**Mme Frédérique DENSARI**

La Commission a émis un avis favorable avec l'absence des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et Monsieur Pierre Ghionga, non-inscrit.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il y a un avis de la commission des finances et de la fiscalité.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable avec non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Muriel Fagni, je vous en prie.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Madame la Présidente.

Le PRIC, c'est le Pacte régional d'investissement dans les compétences. Vous l'avez dit, Monsieur le conseiller exécutif, la Collectivité de Corse a su saisir dès 2018 l'intérêt de ce plan. Ainsi, dès la mise en place du premier PRIC en 2018, cela a permis une évolution de l'offre de formation pour le public le plus éloigné de l'emploi, comme vous l'avez décrit.

Il est nécessaire de poursuivre cet élan aujourd'hui qui vise à accélérer la transformation des parcours de formation et à former et accompagner les personnes peu qualifiées tout en répondant aux besoins des compétences des entreprises et ainsi contribuer aussi au plein emploi.

La signature des 5 conventions est à saluer, sans oublier les formations sanitaires et sociales qui ont été présentées hier en commission

permanente délibérante. Toutes ces signatures et toutes ces conventions de formation, en parallèle avec les rapports qui nous ont été présentés ce matin sur le volet social, confirment que la Collectivité de Corse est pleinement engagée dans la lutte contre la précarité.

Le PRIC répond également à la demande d'aller vers, qui est incluse dans la stratégie d'une demande de formation, qui permettra aux stagiaires de retrouver le chemin de l'emploi et de retrouver ainsi une visibilité sociale.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè d'altru chì vole parlà ? Nimu. Allora, a parolla hè à u Presidente.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

À ringrazià vi, Muriel, pà issi qualchi parolli.

Dì vi simpliciamenti chì forse ghjè qualcosa di bè pà a noscia ghjuventù è pà tutti i parsoni chì t'ani bisognu oghji di furmazioni, pà pudè essa nant'à u marcatu di l'impiegu è truvà una soluzione quand'iddi circani issu travaddu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Je voulais simplement vous dire que Nadine Nivagionni s'est déportée, comme ça, c'est précisé et ce sera inscrit au PV.

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le pacte régional d'investissement dans les compétences est ADOPTE à l'unanimité. Merci.**

Je me tourne vers l'exécutif. Quel rapport souhaitez-vous présenter ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

U raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummercialisazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica, 178.

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU /AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

**Raportu n° 178 : Raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummercialisazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica (Marzu di u 2024)**

**Rapport n° 178 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (Mars 2024)**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Andate puru ! Avà tuttu u monde hà a paura di parlà ! Voi, avete tuttu u vostru tempu, ùn v'inchietate micca.

### **M. le Présidente Gilles SIMEONI**

Ce rapport est présenté devant votre Assemblée, c'est un rapport d'information qui permet de rendre compte de l'état d'application de la convention qui a été signée dans le cadre du déploiement du réseau de très haut débit sur l'ensemble du territoire insulaire. C'est un engagement que l'on avait pris devant l'Assemblée, faisant suite à la demande d'un certain nombre de conseillers.

D'un point de vue formel, je voudrais souligner la qualité, me semble-t-il, le caractère exhaustif de ce rapport. Remercier donc les services qui l'ont produit et particulièrement Monsieur Youri Pagani, ici présent.

Donc, je ne vais pas rentrer dans le détail de la présentation de ce rapport que vous avez dû lire, qui a été présenté devant les différentes commissions.

Je ne reviens pas sur la genèse de cette opération. La volonté politique, elle était de relancer cette opération de déploiement du très haut débit qui était suspendue depuis de nombreuses années. Ça a donné lieu à un contrat de concession souscrit entre SFR collectivités et la Collectivité de Corse, avec 52 M€ de fonds publics, très largement financés par des mobilisations, je dirais, proactives à la fois de crédits d'État et de crédits européens, avec, de mémoire, un investissement direct sur fonds propres de la Collectivité d'environ 10 millions d'euros.

Donc, un investissement extrêmement productif puisque ces 52 M€ de fonds publics, ont permis de générer 275 M€ de travaux d'établissement et 327 M€ en tout sur la durée du contrat.

Une bonne affaire donc d'un point de vue financier, cadrée au plan juridique. L'objectif, c'était donc de déployer 170 069 prises, soit 7 000 km d'infrastructures en fibre optique sur une période de 5 années, ce qui pouvait paraître une gageure.

La volonté, c'est de faire de l'ensemble du territoire insulaire un territoire connecté et ce déploiement du très haut débit s'intègre également parfaitement, comme le rapport le rappelle, dans notre stratégie Smart Isula visant à corriger les contraintes issues notamment du caractère d'île montagne, issues également des déséquilibres d'occupation du territoire, par un déploiement volontariste du très haut débit.

Alors disons tout de suite que les engagements, globalement, ont été respectés et le calendrier initialement prévu également puisqu'à ce jour, soit au 31 mars 2024, date de rédaction du rapport, c'était 156 231 prises sur 170 000, et donc aujourd'hui un peu plus, qui ont été déployées.

Je vous rappelle, c'est un déploiement réticulaire qui, pour des raisons d'équilibre financier du contrat, est parti des zones plus peuplées pour ensuite se déployer vers les zones moins peuplées. Il faut donc aujourd'hui, puisqu'il y a la carte des zones restants à équiper page 10, la carte permet de voir les zones qui restent. Il faut à peu près le même nombre de ressources humaines mobilisées pour un rapport qui y va de 1 à 10, en termes de prises, puisque les prises sont beaucoup plus rares puisque la population est beaucoup moins concentrée.

Donc, on est sur des taux de déploiement qui sont satisfaisants. La quasi-totalité des 170 000 prises prévues, devrait être déployée à la fin de l'année 2024. Sur tout l'accompagnement technique et notamment le déploiement des NRO, on est sur le même taux de réussite. Négociation avec les bailleurs pour les conventions d'immeubles, idem, ça permet de d'opérationnaliser la desserte de chaque logement.

Nous avons également un taux de pénétration du marché qui est extrêmement intéressant, surtout si on le rapporte au nombre de résidences principales. Les opérateurs concernés vont développer une offre spécifique résidence secondaire. Ça, c'est leur intérêt aussi commercial bien sûr.

Dire également qu'à côté de ça, vous le savez, le comité de massif a lancé un appel à projet sur le financement de l'adressage, avec également une intervention de l'AUE et que ça marche très bien puisqu'au 31 mars 2024, ce sont 276 communes qui ont lancé un processus d'adressage. C'est extrêmement intéressant, parce qu'en plus, souvent derrière, il y a un travail patronymique, sur les lieux dits du village, qui est engagé.

Donc d'un point de vue culturel et patrimonial, c'est intéressant.

Le point d'alerte qui avait été soulevé, c'est la question de l'enfouissement ou la question du réseau aérien. Je vous rappelle que pour des coûts, on passe aussi souvent que possible en enfouissement et notamment on essaye se servir en mutualisant les opérations, qu'il s'agisse des opérations d'autres types d'infrastructures lorsqu'on enfouit, ou des opérations de rénovation des lignes lorsqu'il s'agit de l'aérien.

La grosse question, notamment dans les villages, c'est la question de l'élagage, puisque théoriquement, il appartient au propriétaire des terrains, à titre principal et premier, eh bien, de mettre en œuvre cette obligation d'élagage. On sait que chez nous, en Corse, et notamment dans les villages, c'est souvent difficile d'identifier les propriétaires des terrains qui sont souvent des terrains indivis au mieux, confère le travail du GIRTEC.

Donc, on a engagé une réflexion spécifique incluant les propriétaires privés, les propriétaires publics, les opérateurs, les maires, afin d'essayer de dégager des solutions juridiques et financières qui permettent, à travers un élagage systématique, de diminuer les risques d'incidents sur le réseau.

Dernier mot pour dire que nous sommes dans les zones très hautes en matière de qualité des prises et que nous avons développé, je parle sous le contrôle de Monsieur Pagani, et renforcé notamment lors de l'année 2024, nos procédures de contrôle et de vérification. Lorsque la prise ou le dispositif n'est pas totalement conforme, on met des réserves et on procède ensuite à une levée de réserve après l'opération technique de l'opérateur.

Je termine en disant qu'à côté de ce déploiement du très haut débit, il y a le numérique inclusif puisque ça ne sert à rien ou ça resterait théorique d'amener le très haut débit dans les villages, s'il ne s'adressait pas non seulement aux actifs des villages qui en général, notamment s'ils sont jeunes, ont une appétence en matière de numérique, mais il y a également des populations, et notamment les populations âgées, dans les villages de l'intérieur qui n'ont pas forcément de connaissances en matière d'usage numérique.

Donc, la notion de numérique inclusif et de développement des usages est au cœur du parcours que nous avons engagé, notamment, vous le savez, en partenariat avec « Corsica fibra », mais également l'association « Emaho » de Jean Leccia, donc Digital Factory in Paese. Il y a des journées d'inclusion numérique qui sont tenues au sein des EPCI de Corse, concernées par le déploiement, c'est-à-dire toutes sauf la CAB et la CAPA qui sont des zones AMII, AMII au sens manifestation d'intérêt, ce n'est pas un jugement de valeur.

Enfin, l'événement « Territorii di Dumane » que vous connaissez, qui nous a permis de réunir l'ensemble des opérateurs du numérique en Corse. De façon générale, si on le prolonge, ce travail sur le numérique, de ce que nous avons mis en place en termes de cybersécurité, intelligence artificielle et de data, on a été quand même distingués par l'ensemble des opérateurs. Je crois qu'il n'y avait pas que de la politesse ou un discours convenu, comme un territoire et notamment un territoire insulaire particulièrement innovant, en pointe et souvent exemplaire. Donc, reste à poursuivre sur ce chemin.

On parle souvent des infrastructures de transport, ports, aéroports, routes, mais le transport de la donnée numérique, c'est aussi un élément extrêmement important.

Je termine en vous rappelant que nous nous sommes raccordés à un câble qui nous a permis de démultiplier nos capacités numériques. On a donc vocation, à mon avis, en synergie avec l'ensemble des acteurs publics et privés, à faire de la Corse un territoire qui joue à fond la carte du numérique comme ressource d'un développement durable et intelligent.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Sur ce rapport qui est un rapport d'information, il y a eu une saisine de la Chambre des territoires avec un débat à la Chambre des territoires particulièrement intéressant, avec évidemment de nombreux représentants des communes et des intercommunalités qui étaient très satisfaits du travail réalisé. Il n'y a pas de rapport de commission, en revanche.

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Oui. Jean-Michel Savelli pour « Un soffiu ».

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, tout d'abord on vous remercie de respecter la fréquence de ces points d'étape telle que vous vous étiez engagé.

Ce rapport globalement est positif. En nombre de prises, si on raisonne de manière basique, on voit bien qu'il y a une progression régulière qui permettra d'atteindre le déploiement, je dirais, fixé initialement de manière assez facile.

Vous rappelez les engagements contractuels en prenant donc le nombre de NRO, je ne vais pas rentrer dans les détails, de NRO, de points de mutualisation et de prises. En revanche, on est un peu plus inquiets sur le fait d'être aussi engagé à déployer sur l'ensemble des communes parce que si on prend le tableau, alors je sais plus quelle page, je n'ai pas toutes les pages en tête, mais si on prend le tableau qui détermine le nombre de prises connectées par commune, on voit bien qu'il y a encore 96 communes qui ont zéro prise. Après, ces communes-là on les retrouve sur la carte, c'est la zone vert clair qui correspond donc vraiment aux zones les plus retirées et avec les populations les plus faibles.

On est le 30 mars, c'est un déploiement sur une durée de 5 ans et à quelques mois de l'échéance, de la fin du déploiement, on dénombre en fait près de 30 % de communes qui ne sont pas déployées.

Pour que tout le monde comprenne, les zones concernées, ce sont le Cruzzini-Cinara, le Haut-Taravo, l'Alta-Rocca, le Haut-Nebbiu et les villages les plus retirés de Castagniccia. Donc, on voit bien qu'on est sur la problématique du rural profond.

Nous, ce qui nous pose un peu souci, c'est qu'on a l'impression qu'on ne va pas y arriver, en nombre de prises, ce sera marginal, mais en nombre de communes ça ne sera pas marginal. Or, l'engagement sur les communes, il doit être aussi respecté.

On sait aussi qu'en parallèle, il y a un projet de mise en résilience du réseau qui est un bon projet, puisque c'est nécessaire d'avoir des réseaux résilients, mais l'impression que l'on a c'est que, peut-être qu'on n'arrivera pas à faire ces petites communes, et on sait que le coût à la prise est exorbitant mais rédhibitoire. Mais est-ce qu'on va se diriger vers un déploiement ? C'est juste une question, j'essaie d'expliquer pourquoi je pose cette question, parce que le temps passe.

Donc, si on n'arrive pas à le faire avec la fibre, on pourrait tout à fait le faire avec de la 5G. Je dis bien on pourrait, ça c'est à voir, sachant qu'il y a ce projet en parallèle.

La question qu'il faut se poser aujourd'hui, est-ce que ce coût, il est vraiment, comme vous le disiez tout à l'heure, pratiquement le coût à la prise, trop élevé pour vraiment aller au bout ? Si ce n'est pas le cas, si on ne peut pas le faire par la FTTH, nous, on n'a pas de problème à ce que ce soit fait autrement. Mais il faut que ce soit clair, qu'on se le dise, parce que la crainte qu'on a, c'est qu'à un moment donné on ait une juxtaposition de la fin du déploiement en FTTH et du début de mise en résilience. Et du coup, ça pose une autre question,



il y aurait une économie bien sûr, une moins-value sur le projet initial, mais il faudrait aussi bien valider tout ça.

Donc, valider du point de vue juridique la faisabilité de pouvoir juxtaposer ces deux projets qui sont très proches dans leur finalité et de voir effectivement comment on peut en même temps arriver à des coûts de prises beaucoup plus abordables, tout en fournissant un service d'aussi bonne qualité pour les communes les plus retirées.

Donc, nous, ce qu'on vous demande en fait aujourd'hui, c'est d'avoir un peu plus d'éclaircissement sur la juxtaposition de ces deux dispositifs et savoir quand on va finir par migrer le tout. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Jean Michel. D'autres interventions ? Oui, Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour souligner, s'il y a un point de méthode à l'adresse de l'exécutif, vous remercier, vous féliciter particulièrement sur ce dossier-là puisque vous revenez régulièrement devant nous.

Moi, je ne voudrais pas être, tout en comprenant parfaitement, même d'un point de vue technique, que les questions de notre collègue Monsieur Savelli, mais je ne voudrais pas que, à travers ces questions-là, l'on passe à côté du formidable enjeu politique qui été rappelé par le président de l'exécutif, puisqu'on part sur un dossier dont le calendrier est parfaitement ou quasi parfaitement maîtrisé, qui est revenu régulièrement, très régulièrement devant notre Assemblée où chacun a pu apprécier les évolutions notables.

Dire politiquement qu'à travers les choix politiques qui ont été opérés à partir de 2018 sur ce dossier-là précisément, qu'on arrive au bout d'une petite révolution ou même d'une grande révolution puisque la quasi-totalité des foyers de Corse va pouvoir être équipée en très haut débit et lorsque l'on dit pouvoir être équipé en très haut débit, ça veut dire bien évidemment un usage ludique pour tout le monde, mais ça veut dire aussi un usage économique, ça veut dire un désenclavement de la plupart des territoires tout en prenant en compte la question d'ordre technique qui vient d'être formulée.

Donc, ce sont des enjeux d'accès au numérique, à l'information qui sont extrêmement importants, des enjeux en termes de développement

entrepreneurial et économique qui sont colossaux, d'autant que le président de l'exécutif le rappelait, ça ne s'inscrit pas uniquement juste dans le fibrage pour le très haut débit, ça s'inscrit dans une politique générale à l'égard du haut débit avec l'acquisition d'une paire de fibres, avec le câble sous-marin à l'Arinella notamment qui, on le dit souvent dans cet hémicycle, démultiplie par plusieurs centaines la possibilité du très haut débit.

C'est quelque chose d'extrêmement important puisqu'on voit qu'il y a une politique concernant le numérique qui agit au niveau de l'acheminement de la donnée avec le câble sous-marin, au niveau du déploiement avec le fibrage et aussi également avec la cybersécurité au niveau de la sécurisation de la donnée.

Donc, c'est un dossier qui, en tout point, est remarquable et vraiment je tenais au nom du groupe à vous féliciter pour le bon cheminement de ce dossier.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? Non. Je vais redonner la parole au président de l'exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, pour vos interventions et questions.

C'est vrai qu'on fait un monitoring étroit sur les services à titre principal, mais j'essaie de regarder. Donc, ce qui m'est indiqué et confirmé, y compris en suite de votre réponse, est qu'il reste environ moins de 70 communes où les prises n'ont pas été déployées, que dans certains cas la demande de sursis ou de ralentissement vient en concertation avec les communes pour attendre notamment des opérations qui sont planifiées, je pense notamment aux opérations genre calendrier EDF ou calendrier syndicat de l'énergie pour pouvoir mutualiser les opérations. Et donc, il semblerait qu'il n'y ait pas d'inquiétude majeure pour respecter dans la quasi-totalité des cas les délais qui sont prévus.

A priori il n'y a pas de raison de basculer sur une autre technologie. On réussira à le faire, peut-être à quelques semaines près, mais normalement ça devrait aller.

J'insiste sur le fait qu'aujourd'hui c'est vrai qu'il y a une productivité qui est moindre parce qu'il faut autant de monde pour faire moins de prise vu qu'elles sont beaucoup plus dispersées. Mais normalement on devrait y arriver.

Et pour le reste, je pense qu'effectivement on le redira en permanence, ça participe de la création de conditions qui doivent rendre la vie non seulement possible mais normale, voire je l'espère aisée sur les aspects professionnels ou d'accès à la culture, y compris dans les villages de l'intérieur.

A mon avis, ce déploiement du très haut débit, c'est une condition sine qua none, peut-être pas suffisante, mais en tout cas une condition sine qua none d'une politique de reconquête de l'intérieur réussie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

C'est une prise d'acte, donc vous prenez acte avec moi, nous prenons acte du rapport que vous nous avez présenté.

Nous vous remercions, nous remercions également les services qui sont restés tardivement et qui, nous le savons, suivent avec beaucoup d'attention le déploiement et la commercialisation de ce réseau très structurant, en effet, tout autant que le réseau de transport.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.**

Est-ce qu'il y a un autre rapport à passer ? Non.

Je vous informe que demain, nous avons quand même pas mal de dossiers. Moi, j'espérais qu'on passerait encore un rapport. Il y a le rapport d'activité, le rapport d'activité non plus ? Non, décidément non. Bon, alors on va arrêter.

Demain, nous avons 9 rapports, dont le bloc budgétaire, la motion bien sûr, et je crois qu'il est prévu que vous ayez encore une réunion de commission demain, à quelle heure ? Vous en avez décidé ? Il faut quand même s'organiser un tant soit peu pour la journée de demain parce qu'il y a 10 rapports, c'est long.

Demain, il n'a pas été prévu de restauration sur place et il y a 10 rapports à passer. Donc voilà, demain matin, il faut venir, s'il vous plaît, vraiment à 9 h 30 si vous ne voulez pas partir à minuit, parce que 10 rapports, c'est long, dont le BS et concomitamment une commission qui se réunit.

Je pense que la commission se tiendra en temps masqué en même temps que la session plénière. Il vaut mieux.

Monsieur Savelli, Madame Nivaggioni vous fait la proposition de tenir la commission en temps masqué avec la session plénière, parce que sinon on n'y arrive pas.

Donc, tout le monde est convoqué pour demain matin 9 h 30 et essayez d'être là à 9 h 30.

Merci.

**La séance est suspendue à 21 h 55.**